

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

Le Comité : Départ de M. Robert de Caix pour le Japon. — Conférence de M. Chassigneux sur « l'Australie et l'Extrême-Orient ».....	261
Le Chemin de fer du Yunnan, par E. P.....	269
La Question des Ecoles d'Orient : les Ecoles des religieux et la Mission laïque, par GASTON BORDAT.	273
Possibilités économiques de l'Indo-Chine : le rapport de M. Capus, par PIERRE DASSIER.....	277
Les Projets de réorganisation des Marchés tibétains; rapport présenté au Trône par S. Exc. Tchao Eurr-fong, vice-roi du Seu-tchouan, par P. BONS D'ANTY.....	279
Société d'Angkor pour la conservation des monuments anciens de l'Indo-Chine : Statuts; composition du Comité; liste des souscripteurs; réunions de la Société; commission archéologique de l'Indo-Chine; rapport de M. Bonhoure sur le service archéologique de l'Indo-Chine.....	283
Asie Française : Les affaires en Indo-Chine en 1907. — Les relations entre chefs de province et colons. — Un lycée franco-chinois à Saïgon. — Les industries au Tonkin.....	292
Siam : Les négociations avec l'Angleterre.....	293
Chine : La Chine aux Chinois. — Les Japonais en Mandchourie.....	294
Japon : Une crise ministérielle. — L'insurrection de Corée.....	295
Asie Russe : La colonisation.....	295
Turquie : La révolte de l'Yémen. — Le chemin de fer du Hedjaz. — En Mésopotamie.....	295
Perse : La situation intérieure. — Le différend turco-persan.....	296
Asie Anglaise : L'Inde et la Chambre des Lords. — La situation sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde.....	298
Nominations officielles.....	300
Bibliographie.....	300
CARTES	
Extrême-Orient et Australie : lignes de communication.....	262
L'Australie.....	263

LE COMITÉ

M. Robert de Caix, directeur du *Bulletin*, est parti dans les derniers jours de juillet pour le Japon par où il doit commencer sa mission en Extrême-Orient.

* * *

M. Chassigneux, professeur au lycée de Cherbourg, a fait le 17 juin, sous la présidence de M. Emile Senart, la conférence suivante, devant le Comité et nos adhérents de Paris :

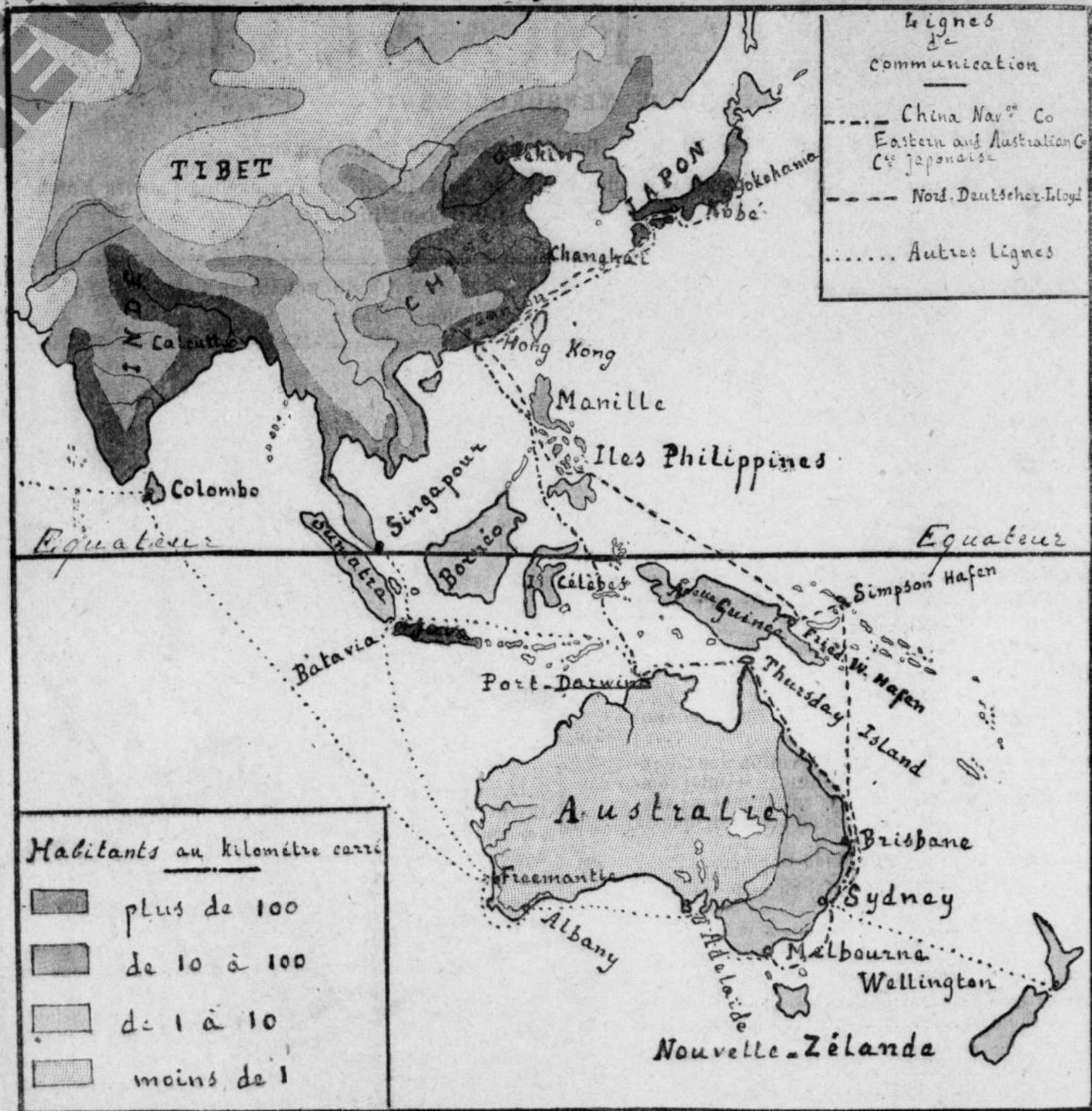
L'AUSTRALIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

La question des rapports entre l'Australie et l'Extrême-Orient n'est qu'un cas particulier du problème qui se pose sur tout le pourtour du Pacifique. Le progrès des moyens de communication a révolutionné le XIX^e siècle, en facilitant les échanges commerciaux, surtout en permettant le transport de masses d'émigrants qui ont été peupler des pays nouveaux. Ainsi, des peuples jusqu'alors séparés sont entrés en contact, des problèmes nouveaux se sont posés. Tel est ce « problème asiatique », qui inquiète tous les peuples riverains du Pacifique. La question asiatique, en ce qui concerne l'Australie et la Nouvelle-Zélande, semble avoir moins attiré l'attention des Français que la même question dans l'Amérique du Nord; elle n'a pas donné lieu jusqu'ici à des incidents violents et à des menaces de conflit comme aux Etats-Unis; cependant, elle se présente avec un caractère de gravité tout particulier.

L'Australie est un véritable petit continent, égal en superficie aux trois quarts de l'Europe (7.700.000 kilomètres carrés). Les Européens l'ont peuplée au cours du XIX^e siècle, refoulant peu à peu et détruisant les aborigènes, misérables peuplades de l'âge de pierre, égarées en plein XIX^e siècle. Aujourd'hui, ces sauvages ne sont plus que quelques dizaines de milliers, ils n'ont aucune importance sociale ou économique. Dans la Nouvelle-Zélande, beaucoup plus petite, la colonisation anglaise rencontra des Maoris, sans doute plus avancés en civilisation, mais qui eux aussi décréurent rapidement en nombre. Ils sont aujourd'hui 40.000. Donc, pas de races indigènes énergiques et prolifiques comme dans l'Afrique du Nord française ou l'Afrique du Sud britannique. La situation de l'Australie

et de la Nouvelle-Zélande s'en trouva grandement simplifiée. En outre, dans ces deux pays, sauf dans le Nord de l'Australie, la race blanche rencontra un merveilleux terrain de développement. Tout en conservant ses habitudes et son genre de vie, l'Européen s'acclimata très facilement. On

l'Asie. Elles font partie de l'Australasie, l'Asie australe, véritable prolongement naturel du continent asiatique vers le Sud-Est. Or, la partie de l'Asie qui est surpeuplée et qui constitue une véritable fourmilière humaine toujours prête à fournir des émigrants est précisément située



peut même dire qu'il trouva aux antipodes des conditions naturelles plus favorables qu'en Angleterre. Le taux de la mortalité, qui est de 21,7 p. 1.000 en France et de 18,4 en Angleterre, est de 10 à 13 dans les diverses colonies australiennes et de 9,8 en Nouvelle-Zélande. De tels pays ne pouvaient être envisagés comme des colonies d'exploitation, ils devaient légitimement devenir des colonies de peuplement, occupées par des blancs. « White Australia » fut le mot d'ordre rapidement adopté par les Australiens.

Mais ils se trouvèrent bientôt en face du problème asiatique qui se présente à eux sous une forme spéciale.

En premier lieu, l'Australie et la Nouvelle-Zélande si isolées du reste du monde sont en réalité rapprochées de

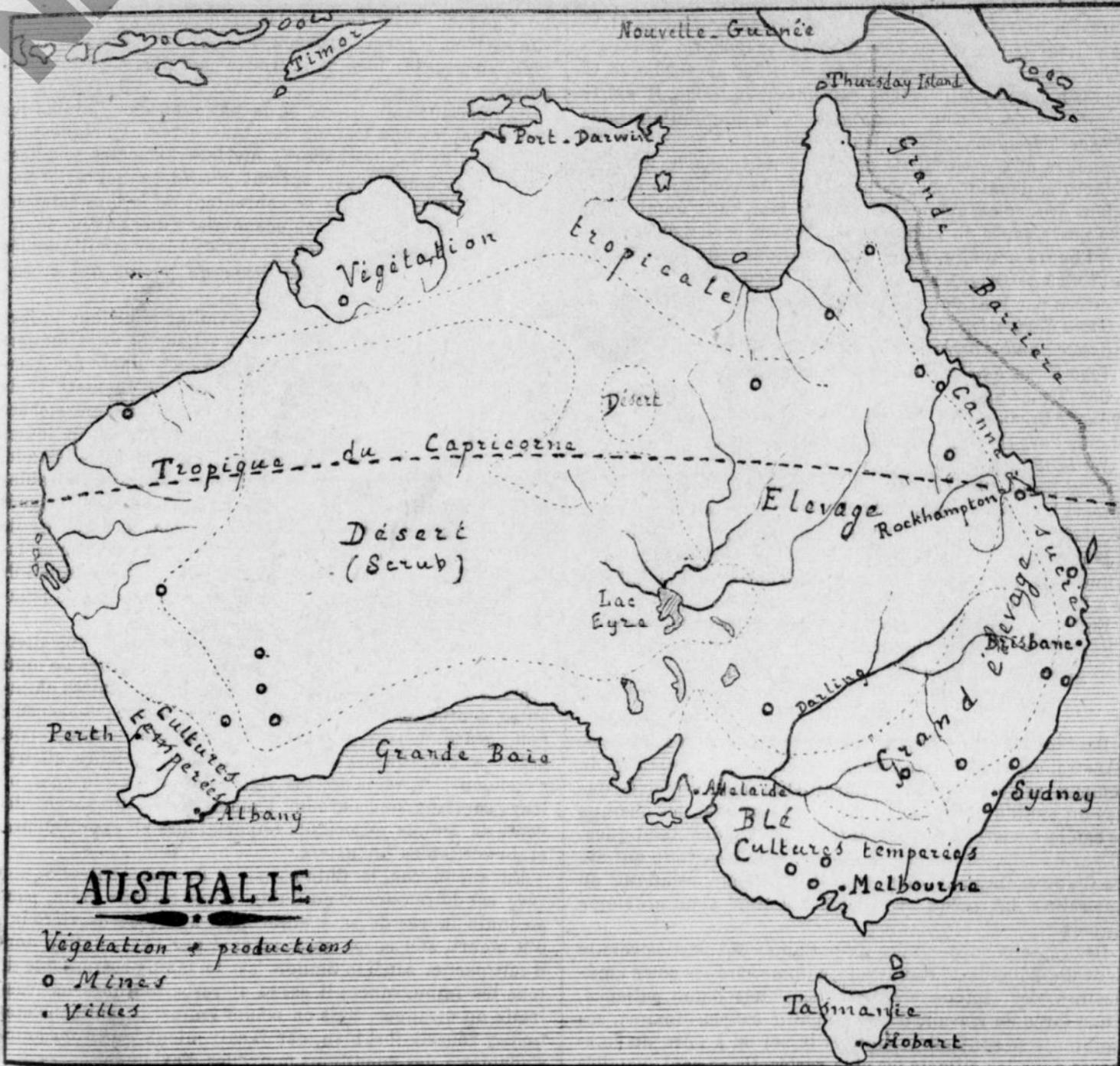
au Sud et à l'Est du continent, depuis le Japon jusqu'à l'Inde, en passant par la Chine et les Indes néerlandaises. L'Australie est beaucoup plus rapprochée de ces fourmilières humaines qu'aucun autre pays de population européenne. Il est inouï de penser que l'Asie a ignoré pendant tant de siècles le magnifique champ d'action ouvert à ses émigrants, à une aussi faible distance. Elle n'en a compris l'importance que depuis que des établissements européens y ont été fondés.

En second lieu, autre circonstance géographique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont extrêmement éloignées de l'Europe. Soit par le Cap, soit par le canal de Suez, le voyage est long et coûteux. D'autres pays moins lointains,

dans l'Amérique du Nord et du Sud (Canada, Etats-Unis, Brésil, Argentine), sont mieux placés pour attirer le trop plein de la population européenne. Et puis, les provinces riveraines du Pacifique dans l'Amérique du Nord, menacées par le péril jaune, ont derrière elles les contrées fortement peuplées de l'Est des Etats-Unis et du Canada et plus loin encore, à quelques jours de navigation, l'Europe occidentale. Il n'en est pas de même de l'Australie, isolée dans l'immensité de l'Océan austral. Pendant que dans

l'Amérique du Nord et du Sud (Canada, Etats-Unis, Brésil, Argentine), sont mieux placés pour attirer le trop plein de la population européenne.

Unis, pays tempérés dont toutes les parties peuvent être mises en valeur par l'Européen. Enfin, le développement historique des colonies australasiennes a été tel que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont aujourd'hui très peu peuplées. La Nouvelle-Zélande a 908.726 habitants. L'Australie en a 4.119.581 seulement, c'est-à-dire 1 habitant par 2 kilomètres carrés. Encore faut-il remarquer que la population de l'Australie est surtout une population urbaine. Plus de 47 0/0 des habitants



l'Amérique du Nord, le problème asiatique intéresse seulement la Colombie britannique et la Californie, il est une question vitale pour l'Australie tout entière.

De plus, il faut constater que toute la partie septentrionale de l'Australie est située au Nord du tropique. Dans ces contrées chaudes, l'Européen ne peut travailler de ses bras; il ne peut que diriger le travail de populations de couleur, comme à la Jamaïque, comme aux Indes. Le Nord de l'Australie est riche en mines, il pourrait devenir riche par l'agriculture, mais il manque de travailleurs. La mise en valeur du Queensland est l'une des données essentielles du problème asiatique en Australie. Ici encore, l'Australie est moins favorisée que le Canada ou les Etats-

vivent dans les villes et celles-ci sont presque toutes situées le long de la côte méridionale et orientale. Les campagnes sont désertes. On serait tenté de croire au premier abord que la cause en est la sécheresse du climat, qui transforme en un désert recouvert de *scrub* épineux tout le centre du continent, qui fait aussi que d'immenses territoires sont impropres à la culture et bons seulement à l'élevage des moutons. Mais en réalité, l'Australie pourrait nourrir aisément une population dix ou vingt fois supérieure à celle que nous voyons aujourd'hui. L'extraordinaire faiblesse numérique de la population est due à d'autres causes: elle est le fait de l'homme lui-même. Tout d'abord, les Australiens ont pris des mesures sévères pour

enrayer l'immigration européenne. Les *labour parties*, depuis qu'ils se sont constitués, ont exigé des divers gouvernements la suppression dans les budgets des crédits affectés à la propagande en Europe et aux passages gratuits. Ils ont eu gain de cause partout, sauf au Queensland. Et après la fédération (1901), diverses lois ont été adoptées pour écarter certaines catégories d'*undesirable immigrants*. Ainsi l'on a réussi à empêcher un avilissement des salaires qui eût été la ruine des réformes sociales très hardies accomplies en Australie. En second lieu, la natalité a depuis quelques décades une tendance très nette à diminuer. Le taux des naissances est tombé dans le Queensland de 37,15 pour 1.000 habitants en 1890, à 27,31 en 1900. En Nouvelle-Zélande, il est tombé de 29,44 pour 1.000 en 1890 à 25,12 en 1899. La mortalité étant extrêmement faible, il existe encore un accroissement naturel de la population, mais cet accroissement est très lent. Si donc on s'accorde à reconnaître aux Australiens de très remarquables qualités d'énergie, d'endurance, de hardiesse, de confiance en soi, il faut avouer en même temps que leur petit nombre est une grave cause de faiblesse en face du péril asiatique.

A l'heure actuelle, les communications entre l'Australie et l'Extrême-Orient sont faciles et fréquentes. Elles sont assurées par les Compagnies suivantes :

China Navigation Company;

Eastern and Australian Shipping Company;

Toyo Kisen Kaisha (Compagnie japonaise).

Ces trois lignes de navigation unissent Melbourne, Sydney, Brisbane et les ports du Queensland, Thursday Island, Port-Darwin à Manille, Hong-kong et Kobe.

Nord-Deutscher Lloyd.

Cette ligne allemande part de Sydney et Brisbane, elle dessert les ports allemands de Simpson-Hafen et Fried. W. Hafen, puis gagne Manille, Hong-kong et le Japon.

D'autres lignes australiennes unissent Sydney et Brisbane d'une part, Albany et Freemantle, d'autre part, à Batavia et à Singapour.

Enfin, les grandes Compagnies qui assurent les services d'Europe en Australie par Suez la mettent en communication avec Ceylan et l'Inde.

*
* * *

Dans tout le cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, l'Australie a reçu une masse considérable d'immigrants de couleur. Si l'on néglige les travailleurs noirs importés des îles du Pacifique au Queensland pour cultiver les champs de canne à sucre, tous les autres ont été des Asiatiques. Et parmi ceux-ci les plus importants de beaucoup ont été les Chinois. On peut dire que le problème asiatique en Australie a été, jusqu'à ces dernières années, un problème chinois.

Des régions surpeuplées de la Chine sont parties vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie, comme vers les côtes américaines, des légions d'émigrants. Doués d'une patience, d'une force de travail, d'une frugalité extraordinaires, ces émigrants se sont mis à cultiver le sol ou à faire du commerce dans les climats les plus variés. Ils se sont installés et ont prospéré dans les vallées alpines de la Nouvelle-Zélande aussi bien que dans les plaines desséchées du Darling ou dans l'atmosphère chaude et humide du Queensland. Ce sont d'admirables colonisateurs que les Chinois : il n'existe sans doute pas au monde d'autre peuple capable de montrer une telle faculté d'adaptation.

L'immigration chinoise fut surtout forte au début de la colonisation. Elle fut en partie spontanée et en partie artificielle, c'est-à-dire provoquée par les grands propriétaires fonciers, désireux d'obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Dès 1848, les *squatters* du Queensland eurent à leur service un grand nombre de bergers chinois. Peu d'années après, au moment du grand *rush* provoqué par la découverte de l'or, ce furent des milliers d'immigrants chinois

qui débarquèrent à Port-Philip pour se rendre à Bendigo et à Ballarat. Dès lors, le courant était établi entre l'Asie et l'Australie. Les immigrants continuèrent à affluer.

Aujourd'hui encore, on peut voir débarquer des Chinois dans les ports australiens, on peut les observer, les suivre pas à pas dans leurs diverses étapes et comprendre ainsi ce grand phénomène social de l'immigration chinoise en Australie.

Au moment où le Chinois quitte l'entrepont du navire qui l'a transporté, il ne possède rien, il n'a pas le moindre capital, mais il est prêt à tout faire et à tout supporter pour gagner sa vie. Pendant les premiers jours qui suivent son arrivée, il reçoit les secours de ses compatriotes, il est guidé, conseillé, bientôt il trouve une place à sa convenance.

La puissance de travail et la patience des Chinois les rendent aptes aux travaux les plus divers. Quelques-uns se font mineurs, journaliers, ouvriers agricoles, d'autres deviennent domestiques, surtout cuisiniers. Sobres et peu soucieux du confort, ils se contentent de faibles salaires. Encore réussissent-ils à en économiser une partie, ce qui leur permet d'envoyer quelque argent à leur famille restée en Chine et surtout de constituer un pécule qui grossit peu à peu.

Bientôt, ils sont en état de travailler pour leur propre compte. Quelques-uns deviennent artisans : deux métiers surtout les attirent et sont presque un monopole des Asiatiques en Australie, ce sont les métiers d'ébéniste et de blanchisseur. D'autres se livrent à la culture maraîchère et à la vente des fruits et des légumes ; autour de toutes les grandes villes, en Australie et en Nouvelle-Zélande, on peut voir leurs vergers et jardins potagers, admirablement aménagés et entretenus, soigneusement irrigués chaque jour. Et jusque dans les *stations* à moutons de l'intérieur, ce sont des jardiniers chinois qui, par un labeur incessant, arrosent les plates-bandes sous un soleil de feu pendant tout le jour et fournissent la station de légumes et de fruits.

D'autres Chinois se livrent au commerce, ils installent de petits restaurants, des épiceries, des boutiques de toute sorte. Au début, ils ne font que de minimes affaires où nul autre commerçant ne trouverait un bénéfice ; mais peu à peu, grâce à leur très réelle honnêteté commerciale, grâce à leur finesse et à leur prudence, leurs affaires s'étendent, leurs bénéfices s'accroissent ; et le jour où leurs capitaux sont devenus considérables, ils savent devenir de grands négociants importateurs et exportateurs, et de véritables financiers.

En aucun cas, le Chinois ne se fixe en Australie ; son rêve est de retourner en Chine après fortune faite, pour en jouir auprès de sa famille qu'il a laissée derrière lui. S'il meurt, son corps sera expédié par l'association dont il fait partie. Ainsi le Chinois est le moins assimilable de tous les immigrants : il est et il reste toujours en Australie un étranger. Mais en même temps, il faut constater qu'il y réussit fort bien, car il sait mieux que tout autre s'adapter à des conditions nouvelles d'existence.

Sans aucun doute, les Chinois seraient aujourd'hui très nombreux en Australie et en Nouvelle-Zélande si aucune entrave n'avait été mise à leur accroissement. Mais les Australiens n'ont pas tardé à s'émouvoir de cette invasion. Ils l'ont toujours regardée avec défaveur : leur opinion est aujourd'hui ce qu'elle était il y a cinquante ans. La présence des Asiatiques et surtout des Chinois parmi eux leur a toujours paru constituer un danger économique et un danger moral.

Le danger économique est le plus évident. Le Chinois, sobre, travailleur, patient, n'a que peu de besoins à satisfaire. Il est un concurrent terrible pour le travailleur blanc. Le « mangeur de riz » l'emporte sur le « mangeur de viande ». Devant les Commissions d'enquête très nom-

breuses qui ont étudié la question, des artisans blancs l'ont souvent reconnu avec une brutale franchise : « Nous sommes opposés aux Chinois parce qu'ils sont une race très industrielle. » Et des économistes d'Europe ont pu s'écrier : « C'est à cause de leurs vertus, non à cause de leurs vices, que les Chinois sont détestés en Australie. »

Et pourtant, est-il légitime de permettre une telle concurrence ? Les Australiens répondent hardiment : non. La concurrence chinoise est, selon eux, « contraire à la nature, injuste ». Voici comment l'un des hommes qui ont le plus lutté contre le péril jaune, M. Reeves, ancien ministre du travail, expose les données du problème :

« On demande au travailleur blanc d'être propre et convenablement vêtu, de se marier, de devenir père, d'avoir une maison décente et bien tenue... On veut que ses enfants soient sains, bien nourris et convenablement habillés, qu'il les entretienne jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans. On attend du père et de la mère qu'ils lisent des livres et des journaux et qu'ils accordent un certain temps et une certaine attention aux affaires publiques. Le Chinois, au contraire, quand on le lui permet, vit dans un mépris ignoble des conditions les plus élémentaires de l'hygiène... Sans responsabilité de famille, sans intérêts sociaux, sans culture politique, il vient dans la colonie pour en tirer tout ce qu'il peut, et remporter ensuite en Chine les économies qu'il a pu faire (1). »

Rien n'est plus exact. Le degré de civilisation, le genre de vie, le *standart of life* du Chinois et de l'Australien sont trop différents pour qu'il puisse y avoir entre eux concurrence loyale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont justement fières de leur législation sociale ; elles ont donné aux plus humbles de leurs travailleurs blancs une situation matérielle et morale élevée. Elles ne peuvent pas leur demander de se contenter de salaires minimes et de renoncer à tous les avantages de la vie civilisée. Il faut donc protéger le blanc contre le jaune. Tout ce que font les Chinois en Australie, les blancs le feront à leur place, et le pays ne sera pas appauvri par une exportation de capitaux, qui a été évaluée pendant de longues années à une somme de six millions de francs par an.

Il existe en outre, dans le fait de l'immigration asiatique, un péril moral, sur lequel les Australiens aiment en général à insister. Quand ils parlent de ce péril moral, ils sont sincères et ne le considèrent pas du tout comme un simple prétexte destiné à émouvoir l'opinion.

Lorsque deux races de civilisation et de couleur différentes se trouvent en contact, deux cas peuvent se présenter : ou bien elles se fondent ensemble par métissage, ou bien elles demeurent distinctes l'une de l'autre. Dans le premier cas, le produit est généralement d'ordre tout à fait inférieur ; c'est ce qui s'observe dans l'Amérique du Centre et du Sud. Dans quelques districts du Nord de l'Australie, on peut voir de tristes échantillons de l'humanité, d'une couleur et d'un type indéfinissables, provenant du croisement des Européens avec les femmes aborigènes et du mélange de ces métis avec des Chinois, des Malais et des Philippins. Ce cas est heureusement exceptionnel en Australie. Si les deux races en présence coexistent sans se mélanger, comme aux Etats-Unis et comme en Australie, le péril moral n'est pas moindre, car elles ont une tendance à échanger leurs vices beaucoup plus facilement que leurs qualités.

Un grand nombre de Commissions d'enquête ont été chargées d'étudier cette question en Australie, elles ont observé les mœurs des immigrants chinois et leur influence sur celle des Australiens. Leurs rapports sont instructifs. Voici le résumé de l'un d'eux (2), d'autant plus intéres-

sant qu'il est plus modéré de ton et exempt de parti pris.

Sur les 3.500 Chinois de Sydney, 700 au moins ne vivent que du bénéfice des maisons de jeu qu'ils ont ouvertes dans la ville et dans la banlieue. En ville, ces maisons sont fréquentées par de nombreux joueurs européens, devenus fanatiques du *fan-tan* ou du *pak-ah-pu*. Les salles de jeu sont habilement dissimulées, le couloir qui y mène est surveillé par un gardien qui ne laisse passer que les visiteurs dont il est sûr. Des moyens de s'enfuir par les maisons contiguës sont préparés, en cas de surprise par la police. Il résulte de l'enquête que de nombreux matelots et travailleurs du port fréquentent ces maisons, que beaucoup de familles se sont trouvées dans la gêne par suite des pertes du père, enfin que des enfants même se sont mis à jouer.

L'immoralité de la vie chinoise en Australie provient de ce que le Chinois arrive sans sa famille et se trouve dans l'impossibilité d'en fonder une. Le plus souvent les Chinois vivent par groupes ; une femme européenne vit avec chaque groupe. Ces malheureuses ne se plaignent pas, elles se disent bien traitées et bien payées. Elles appartiennent à la plus basse classe de la société, beaucoup ont déjà été en prison, la plupart sont alcooliques. Surtout toutes, même celles qui vivent maritalement avec un seul Chinois, s'adonnent à l'opium. Plusieurs ont avoué à la Commission qu'elles fumaient plus de trois shillings d'opium par jour. Par elles, l'usage de l'opium tend à se répandre dans la population blanche.

Les habitations des Chinois sont relativement bien tenues, mais beaucoup trop petites. Six à huit Chinois couchent autour d'une chambre qui suffirait à peine à un Européen. Encore ont-ils soin de ne jamais la ventiler.

Les sociétés secrètes sont nombreuses ; leur but est généralement philanthropique. Une d'elles cependant, la société *Loon Ye Tong*, composée de joueurs, a pour objet de payer les frais des procès et les amendes de ses membres, et, à l'occasion, de corrompre la police.

Tels sont les faits peu édifiants que contient le rapport. Mais on pourrait encore en citer beaucoup d'autres. Un séjour de quelques mois en Australie suffit pour en faire une ample moisson : dans les grandes villes et surtout à Melbourne, on ne parle qu'avec horreur des *Chinese dens*, à la fois lieux de débauche, fumeries d'opium et maisons de jeu, qui sont malheureusement trop fréquentés.

Enfin, notons une dernière considération, capitale aux yeux des Australiens. Le Chinois n'a nullement les conceptions politiques d'un citoyen libre. Ses idées sur le gouvernement, sur le devoir social diffèrent radicalement de celles des Européens. A ce point de vue encore, le Chinois est tout à fait inassimilable.

Pour ces immigrants incapables de devenir citoyens d'un pays libre, pour ces concurrents redoutables dans la lutte économique, pour ces hommes à l'influence néfaste et démoralisatrice l'Australien éprouve un sentiment fait de crainte et de haine. Et ce sentiment est d'autant plus fort qu'il se double de la répulsion irraisonnée et instinctive de l'Anglo-Saxon pour l'homme jaune. D'où les cris de « *White Australia* », « *Australia for Australians* » par lesquels se manifeste clairement le sentiment public.

*
*
*

Nous pouvons maintenant comprendre la législation rigoureuse qui a été appliquée aux Asiatiques. Il fallait atteindre deux buts : d'abord restreindre le nombre des immigrants, et ensuite soumettre ceux déjà établis à des règlements propres à atténuer leur concurrence.

Le premier but a été atteint progressivement par une série de lois.

alleged chinese gambling and immorality and charges of bribery against members of the Police force. Sydney, 1892.

(1) W. P. REEVES, *State experiments in Australia and New-Zealand*, t. II, p. 355.

(2) *New-South-Wales*. — Report of the Royal Commission on

1855. — La jeune colonie de Victoria fit une loi (1) d'après laquelle aucun navire ne pouvait amener plus d'un Chinois par 10 tonneaux de jauge. En outre, le capitaine devait déposer 250 francs à la douane pour chaque Chinois débarqué. Cette loi fut adoptée par l'Australie du Sud en 1837 et par les Nouvelles-Galles du Sud en 1861. Mais elle ne resta en vigueur que huit années dans Victoria et six dans les autres colonies, puis fut abrogée.

1876. — Le Queensland établit une taxe sur les travailleurs chinois des mines d'or. Un conflit s'étant élevé à ce sujet entre la colonie et la métropole, le Queensland adopta en 1877 la loi de Victoria (1855).

1881. — Victoria, puis les Nouvelles-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande saisirent le prétexte d'une épidémie de petite vérole pour interdire aux Chinois d'arriver plus d'un par 100 tonneaux sur n'importe quel navire et de débarquer sans acquitter un droit de 250 francs. L'Australie du Sud adopta la même loi, en spécifiant toutefois qu'elle ne serait pas applicable au territoire du Nord.

1884. — Le Queensland éleva la taxe au chiffre de 750 francs et adopta la proportion d'un Chinois par 50 tonneaux.

1887. — La Tasmanie adopta la loi de 1881 de Victoria.

1888. — Les Nouvelles-Galles du Sud ont porté la proportion à un immigrant par 300 tonnes et élevé le droit à 2.500 francs. Les autres colonies australiennes ont fait de même.

1896. — La Nouvelle-Zélande a élevé aussi la taxe d'entrée à 2.500 francs par Chinois et le nombre des immigrants a été limité à un par 200 tonneaux.

1899. — En Nouvelle-Zélande, une loi générale sur l'immigration (2) oblige tout immigrant à signer une formule où il indique son nom, son lieu de naissance ainsi que différents autres renseignements. Inutile de dire que bien peu d'Asiatiques sont capables de le faire. Cette loi atteint les Hindous et les Japonais aussi bien que les Chinois. Depuis 1895, ces nouvelles catégories d'immigrants s'étaient accrues rapidement en nombre.

1901. — Une loi générale sur l'immigration est adoptée pour l'ensemble du Commonwealth australien (3). Elle prohibe l'immigration des fous, des malades atteints de maladies contagieuses, des criminels, etc..., de ceux qui sont liés par un contrat de travail, enfin de tous ceux qui sont incapables de subir avec succès la fameuse « épreuve de la dictée ». Il s'agit d'écrire et de signer un passage de cinquante mots pris dans une langue européenne au choix de l'officier des douanes. (La loi, révisée en 1905, porte aujourd'hui une « langue quelconque » au lieu d'une « langue européenne ».) Ces deux derniers paragraphes visent particulièrement les Asiatiques de toute race et de toute couleur.

1901. — Une autre loi du Commonwealth (4) prohibe l'introduction des travailleurs des îles Hébrides et des îles Salomon. Les Canaques vivant sur les exploitations de canne à sucre devront être déportés dans leur pays d'origine avant le 1^{er} janvier 1907. Si cette loi ne concerne pas directement les Asiatiques, elle est néanmoins intéressante à signaler parce qu'elle a compliqué la question du Queensland, qui est capitale au point de vue du péril jaune.

En second lieu, un ensemble de mesures législatives très nombreuses a tendu à atténuer la concurrence faite aux ouvriers blancs par les Asiatiques et les gens de couleur établis en Australie. Nous citerons seulement les principales :

(1) Cette loi est ironiquement intitulée : *An act to make provision for certain immigrants* (1855).

(2) *An act to place certain restrictions on immigration into New-Zealand*, 1899.

(3) *Immigration restriction act*, 23 décembre 1901.

(4) *Pacific Island Labourers act*, 17 décembre 1901.

1895. Victoria. — Le travail à tout âge et pour les deux sexes, dans tous les ateliers où l'on fabrique des meubles et, de plus, dans toutes les blanchisseries où un Chinois est employé, n'est plus permis que de 7 h. 1/2 du matin à 5 heures du soir, et il est interdit sans exception du samedi après-midi à 2 heures jusqu'au lundi matin. C'est le seul cas où le travail des adultes ait été ainsi limité.

1896. Victoria. — Loi sur le minimum de salaire. Une grande enquête, en 1893, sur l'ébénisterie à Melbourne avait révélé l'augmentation du nombre des ouvriers chinois, les patrons recherchant les ouvriers les moins coûteux (66 en 1880, 320 en 1886).

La loi obligea à fixer un minimum de salaire pour faire cesser cet abus du *sweating system*.

En outre, les meubles fabriqués par des Chinois durent porter un signe particulier pour les signaler au public.

1903 et 1905. — Deux lois du Commonwealth (1) établissent des primes à la production du sucre fabriqué avec la main-d'œuvre blanche seulement.

Quels ont été les résultats de cette législation draconienne? Ils apparaissent clairement dans les statistiques.

On peut dire que, dans l'ensemble, le nombre des Chinois a diminué. Ils ont atteint le chiffre maximum de 15.445 dans les Nouvelles-Galles du Sud en 1888; de 42.000 dans Victoria en 1859; de 49.000 dans le Queensland en 1879.

Depuis, ils ont partout décliné d'une façon absolue et surtout d'une façon relative, par rapport à l'ensemble de la population.

Dans certaines colonies, comme les Nouvelles-Galles du Sud (2), la population chinoise semble avoir peu varié; mais son importance relative est singulièrement tombée :

	Nombre des Chinois	0/0 de la population totale
1861	12.988	3,70
1871	7.220	1,43
1881	10.205	1,36
1891	14.156	1,26
1901	11.263	0,83

A ces chiffres pour 1901, il faut ajouter 4.041 métis chinois, 1.392 Hindous et 722 Japonais.

Dans d'autres colonies comme Victoria (3), le recul des Chinois est beaucoup plus accentué :

	Population totale	Chinois
1861	540.322	24.732
1871	731.528	17.935
1881	862.346	12.128
1891	1.140.405	9.377
1901	1.201.341	7.349

En Nouvelle-Zélande, même décroissance, à la fois relative et absolue :

	Nombre des Chinois
1881	5.000
1886	4.542
1891	4.444
1896	3.711
1901	2.846
1906	2.570

En bloc, on compte aujourd'hui 33.557 Chinois en Australie et quelques milliers d'autres Asiatiques, sur une population totale de 4 millions d'habitants; 2.570 en Nouvelle-Zélande sur 900.000 habitants.

(1) *Sugar bounty acts* (1903 et 1905).

(2) *The official Yearbook of New-South Wales*, 1905-1906, p. 218.

(3) *Victorian Yearbook*, 1906-1907, p. 464.

Donc le péril jaune semble écarté, mais il a fallu une énergie, on peut presque dire une brutalité particulière pour obtenir ce résultat.

Il a fallu vaincre l'opposition de l'Angleterre. La métropole, en effet, n'avait pas dans la question le même intérêt que ses colonies.

A maintes reprises, le *Colonial Office* refusa de sanctionner les mesures d'exclusion prises contre les Chinois. Il était lié par ses traités avec la Chine et, d'autre part, voulait sauvegarder les intérêts des sujets britanniques de race chinoise (Singapour, Hong-kong). Mais les Australiens refusèrent de céder : « Ce ne sont pas les navires de guerre de Sa Majesté, déclara sir Henry Parkes en 1888, ni ses gouverneurs, ni son secrétaire colonial, qui nous feront renoncer à notre projet. » En effet, c'est l'Angleterre qui dut céder; la législation australienne ne fut pas officiellement confirmée; elle fut tacitement acceptée. C'est tout ce que voulaient les Australiens.

Contre les capitaines anglais qui introduisaient des Asiatiques et violaient la loi, on décréta des amendes énormes. Il en est résulté bien des froissements entre la métropole et les colonies australiennes, l'intérêt pécuniaire des armateurs anglais étant en contradiction avec l'intérêt national des colonaux.

Mais enfin l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont atteint leur but. La situation actuelle, à ne considérer que les chiffres de la population, semble satisfaisante. Sans doute, la question du Queensland n'est pas résolue; elle l'est même moins que jamais depuis la déportation des Canaques; mais l'avenir national du peuple australien et du peuple néo-zélandais semble sauvegardé.

*
* *

La situation est même encore plus satisfaisante, si l'on considère le parti que les Australiens ont su tirer, au point de vue commercial, de leur situation à proximité du monde asiatique. Car si cette proximité crée un redoutable problème pour le peuplement de leur île, elle leur donne une place privilégiée au point de vue des relations économiques.

Tout d'abord, les Australiens, énergiques, actifs, souvent aventureux, prennent une part active à la mise en valeur de l'Extrême-Orient. Un de leurs traits distinctifs (et par là ils se séparent des Néo-Zélandais) est la facilité prodigieuse avec laquelle ils se déplacent. Nombreux sont les Australiens que l'on rencontre à Manille et à Hong-kong, à Chang-hai et à Han-kéou. La plupart des capitaines des petits vapeurs côtiers ou fluviaux aux îles Philippines ou en Chine sont Australiens. Et le personnel des grandes entreprises anglaises de banque ou de commerce est en grande partie recruté en Australie. Mainte grande maison chinoise recrute aussien Australie ses employés blancs. De la même façon, l'Australie envoie de nombreux ingénieurs, contremaîtres, employés dans l'Afrique australe et dans l'Amérique du Sud. C'est un avantage inappréciable pour les entreprises britanniques dans ces divers pays que de pouvoir compter sur l'active collaboration australienne.

Mais l'Australasie a encore et surtout utilisé sa proximité du continent asiatique en développant son commerce avec cet énorme marché. Et, fait remarquable, pendant que les exportations australiennes vers ces pays se sont énormément accrues, les importations n'ont pas monté dans la même proportion.

L'Australie importe du thé (surtout de l'Inde et de Ceylan), du riz, du sucre, de l'opium, des épices.

Elle exporte en grande quantité les produits naturels qu'elle possède en abondance :

Chevaux (Inde, Java, Philippines, Chine). L'Australie fournit tous les chevaux de l'armée des Indes;

Viande congelée ou bétail vivant;

Métaux, surtout plomb et cuivre;

Blé et farine;

Bois;

Houille.

La progression de ce commerce d'exportation est remarquable. Considérons, par exemple, les Nouvelles-Galles du Sud (1) :

Exportations vers :	Année 1880	Année 1905
Ceylan.....	£ 1.781	£ 191.181
Inde.....	49.644	1.139.008
Hong-kong.....	137.577	424.460
Chine.....	14.844	318.159
Japon.....	6.581	377.451
Java.....	11.042	220.120

Les statistiques des autres colonies révèlent la même progression.

Une mention toute spéciale doit être faite pour le commerce entre l'Australie et le Japon. Ce dernier pays est en pleine évolution industrielle, il se développe considérablement, sa richesse s'accroît et par contre-coup il offre un débouché de plus en plus important aux produits australiens. Les grands exportateurs de Melbourne et de Sydney ont compris cette situation nouvelle et se sont efforcés d'en tirer parti. Des missions commerciales se sont rendues au Japon et d'autre part des commerçants japonais sont venus étudier le marché australien au point de vue du placement de leurs produits industriels. Un attaché commercial australien a été installé au Japon.

Pendant l'année 1906 (2), l'Australie a importé les produits japonais suivants, qui sont pour la plupart des produits manufacturés :

Tissus de soie.....	£ 152.000
Mouchoirs de soie.....	20.740
Porcelaine.....	12.000
Paille tressée.....	11.638
Riz.....	27.420

Pendant le même temps, l'Australie a expédié au Japon :

Laine.....	£ 200.000
Plomb.....	58.000
Suif.....	38.959
Peaux brutes.....	10.199
Farines.....	9.131
Blé.....	6.699
Bois.....	4.855

(en augmentation de 4.000 livres sur l'année précédente).

En outre, l'exportation de chevaux s'est maintenue, celle du beurre s'est accrue (l'Australie vient aujourd'hui à la seconde place, après la France, pour la fourniture de ce produit au Japon); enfin un produit nouveau, le fromage australien, fait avec succès son apparition sur le marché japonais.

Il semble donc, en somme, que tout soit pour le mieux dans les rapports de l'Australie avec l'Extrême-Orient. Sans conflit violent comme en Californie ou en Colombie britannique, les Australiens ont su assurer la prépondérance des blancs dans leur pays en excluant les Asiatiques. En même temps, de grands intérêts économiques ont été engagés par eux dans les Indes, la Chine, le Japon. L'avenir des jeunes nations australienne et néo-zélandaise semble assuré définitivement et des perspectives de paix et de prospérité semblent s'ouvrir devant elles.

*
* *

Cependant, telle n'est pas l'impression que l'on retire d'un séjour en Australie. L'opinion publique n'envisage

(1) *The official yearbook of New-South Wales for 1905-1906.* Sydney 1907, p. 331 sq.

(2) *Moniteur officiel du Commerce extérieur* (12 sept. 1907), p. 838.

pas du tout le problème asiatique avec le calme et la confiance que peuvent donner les résultats déjà obtenus.

C'est qu'un fait nouveau s'est produit dans les dernières années du XIX^e siècle et les premières années du XX^e; et ce fait a merveilleusement mis en lumière toute la faiblesse de la situation des colonies australasiennes, faiblesse qui ne s'était pas révélée jusqu'alors. Ce fait nouveau, c'est l'avènement du Japon au premier rang des puissances militaires et navales, c'est sa victoire sur la Chine d'abord, sur la Russie ensuite.

On sait tout le retentissement que la victoire japonaise a eu à travers toute l'Asie. Pour la première fois une puissante nation européenne était vaincue par des jaunes. Un immense mouvement national secoua l'Asie depuis la Chine jusqu'à la Perse en passant par l'Indo-Chine et l'Inde. L'exemple japonais stimula les énergies endormies. Un grand désir de s'instruire, de se moderniser, de se créer un outillage économique, et par dessus tout de vivre et de demeurer libres, puissants et respectés, s'empara de vieux peuples jusqu'alors apathiques et résignés : Hindous, Annamites, Chinois. Surtout, l'idée germa que les nations asiatiques n'étaient pas des « races inférieures » et qu'elles ne devaient pas se laisser considérer comme telles par les Européens.

Le Japon, justement fier de son armée et de sa flotte, se mit à travailler activement à son expansion économique et maritime. Sa flotte de commerce s'accrut rapidement grâce au bon marché de la main-d'œuvre japonaise, grâce aussi aux subventions gouvernementales. Des lignes nouvelles de navigation furent créées, qui firent une concurrence ruineuse au pavillon anglais. Et puis, le Japon essaya de déverser le trop plein de sa population sur le pourtour du Pacifique. Il se heurta au Canada et aux Etats-Unis; des incidents violents se produisirent, un conflit armé faillit éclater.

Tous ces événements furent suivis avec attention par les Australiens. Et c'est avec anxiété qu'ils purent voir bientôt la flotte britannique d'Extrême-Orient regagner les mers européennes. Confiante dans son allié, la Grande-Bretagne laissait le Japon dominer le Pacifique avec sa flotte.

Ainsi, la situation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se trouvait profondément modifiée. Jusqu'alors leur isolement aux antipodes, au milieu des mers australes, leur avait été une garantie de sécurité. La toute-puissante flotte britannique ne dominait-elle pas tous les océans? Elles avaient pu vivre dans un isolement un peu égoïste, garder jalousement pour leur faible population les richesses de territoires immenses, se livrer aux expériences sociales les plus hardies, repousser brutalement les nouveaux arrivants dont la présence risquait de compromettre cette situation privilégiée. Désormais, une telle politique est-elle possible? Sans doute le Japon est aujourd'hui l'allié de l'Angleterre, mais pendant combien de temps le restera-t-il?

Peu à peu un sentiment d'inquiétude, d'insécurité est né dans l'opinion publique australienne. Vague tout d'abord, il s'est précisé et renforcé. Il n'y a pas de semaine où les grands journaux australiens n'entretiennent leurs lecteurs du *péril jaune*. Ils envisagent les éventualités les plus pessimistes. Ils discutent les moyens de résister à une invasion pacifique ou violente des Asiatiques, et ils proposent parfois les procédés les plus étranges. Les journaux satiriques illustrés, comme le *Bulletin* de Sydney, reflètent la même préoccupation. Ses caricatures souvent spirituelles en disent long sur les craintes des Australiens : fréquemment elles dénoncent les ambitions des Chinois et des Japonais.

Et souvent ce sentiment de méfiance invincible s'affirme dans les faits. A la fin de 1906 une escadre japonaise vint visiter les ports australiens. Elle fut, cela va sans dire,

très cordialement reçue, mais le jour où elle entra dans la baie de Sydney, plusieurs journaux publièrent des articles intitulés : « L'invasion pacifique des Japonais... en attendant l'autre. » A quelques jours de là, l'amiral japonais, donnant un banquet à bord du vaisseau amiral à Melbourne, y convia toutes les notabilités locales. Or un député ouvrier, ancien ministre, refusa de s'y rendre, et il écrivit à l'amiral une lettre extrêmement violente que tous les journaux reproduisirent et que beaucoup apprécièrent favorablement malgré l'inconvenance du procédé.

Au même moment, quelques ouvriers japonais revenant de la Nouvelle-Calédonie arrivaient à Sydney pour s'embarquer sur le vapeur qui devait les emporter au Japon. Toute la ville était en fête et accueillait avec joie leurs compatriotes, les marins de l'escadre. Ils demandèrent à descendre à terre pour assister aux réjouissances publiques en l'honneur du Japon; leur consul intervint même en leur faveur auprès des autorités australiennes. Celles-ci demeurèrent inflexibles, quoique les ouvriers en question ne fussent pas des immigrants, mais de simples voyageurs faisant escale. Et l'amiral japonais, dans une interview retentissante ne put que flétrir les « haines de race » qui, déclara-t-il, déshonorent les nations civilisées.

Lorsque les croiseurs japonais repartirent, ils s'engagèrent dans l'étroit chenal qui longe toute la côte australienne de Brisbane à Thursday-Island, entre le continent et les récifs de coraux de la Grande-Barrière. Là, l'escadre se livra à quelques manœuvres, et aussitôt plusieurs journaux de Sydney dénoncèrent hautement ce fait en déclarant que l'amiral japonais étudiait le terrain de la prochaine invasion militaire.

Tous ces faits, assurément, sont de peu d'importance, mais ils sont symptomatiques. Ils montrent l'état de nervosité de l'opinion australienne à l'heure actuelle, quand la question asiatique est envisagée. Donc, si l'Australie est plus que jamais attachée à la formule « *White Australia* », elle sent combien une exclusion absolue des nations asiatiques devient de jour en jour plus difficile.

Et ce sentiment amène les Australiens à modifier quelques-unes de leurs conceptions politiques et sociales les plus chères.

Sous l'influence du « *labour party* », ils ont condamné jusqu'ici toute immigration, même européenne, même britannique. Mais un continent grand comme les trois quarts de l'Europe, peuplé de 4.419.581 habitants, est un continent vide; c'est une proie tentante. Conclusion : il faut hâter le peuplement blanc de l'Australie. Des conseillers avisés, comme le président Roosevelt, avaient à maintes reprises donné ce conseil aux hommes d'Etat australiens. Leur avis n'avait pas été suivi; on en comprend maintenant toute la valeur. Une *Immigration league* s'est fondée pour propager cette idée, et elle y a réussi dans une large mesure. Le Commonwealth est aujourd'hui plus accueillant à l'égard des Anglais désireux de venir s'établir dans la colonie : le temps est loin où l'on forçait cinq ouvriers chapeliers de Londres à repartir pour la métropole sans être autorisés à débarquer, ce qui causa du scandale à Londres comme en Australie. Le Queensland (1), qui s'est toujours montré le plus favorable aux immigrants européens, a recommencé en 1899, après un intervalle de douze ans, à donner des passages gratuits aux domestiques femmes et aux travailleurs agricoles. L'essai de 1899 n'a été continué qu'après un intervalle de quelques années. Le système fonctionne régulièrement aujourd'hui. En même temps, le Queensland autorise les colons déjà établis à faire venir leurs parents et amis d'Europe pour des prix très minimes (25 à 100 francs). Au mois de décembre 1905, les Nou-

(1) *The Queensland official yearbook*, 1901.

velles-Galles du Sud (1) se sont remises à subventionner l'immigration. De nombreux travailleurs d'Angleterre et du continent européen ont répondu à leur appel et ont demandé des billets de passage à prix réduit; 680 ont débarqué à Sydney en 1906; 2.173 sont arrivés du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1907. Et ce n'est pas tout: il s'agit maintenant d'attirer dans l'Australie tropicale des Italiens. Ces mêmes Italiens qui contribuent à la prospérité du Brésil en cultivant les champs de café ne pourront-ils pas assurer la richesse du Queensland en cultivant la canne à sucre? Certes, l'Australien estime peu les populations pauvres du midi de l'Europe, mais, après tout, un Italien vaut mieux qu'un Chinois.

En outre se pose la question de la défense militaire. L'Australie ne veut pas s'en remettre à l'Angleterre du soin de la défendre, car la flotte britannique peut être retenue en Europe et hors d'état de protéger les côtes australiennes. Or, la situation est grave, car on compte que la flotte japonaise pourrait arriver en quinze jours (en ligne directe). D'où cette idée que le *Naval agreement act* de 1903 est insuffisant. D'après cet accord, conclu pour dix ans, l'Australie paye 5 millions de francs et la Nouvelle-Zélande un million par an à l'amirauté pour l'entretien d'une escadre de sept croiseurs dont la base d'opération est l'Australie, mais dont la sphère d'action s'étend jusqu'à la Chine et aux Indes. Les équipages sont anglais et australiens. Ce que l'on veut désormais, c'est une force navale purement australienne. Cette création sera évidemment très coûteuse et probablement imparfaite; mais on possédera une flotte qui, sous aucun prétexte, ne pourra quitter le Commonwealth. Pour ce qui est de l'armée, l'Australie n'a eu jusqu'ici que des corps très disparates, mal instruits et mal organisés (milices, volontaires, cadets, *rifle clubs*, etc.). On a proposé de créer une véritable armée nationale sur le modèle de l'armée suisse. Dès leur jeune âge, les écoliers seraient instruits militairement dans toute l'Australie, puis ils seraient astreints chaque année, de 18 ans jusqu'à 26, à une période de manœuvres de 16 jours et à une série d'exercices de tir. Ce système, qui est actuellement proposé au Parlement australien, permettrait de mettre sur pied une armée de 70.000 hommes.

Enfin, le sentiment d'insécurité du Commonwealth en face de l'Asie grandissante s'est encore traduit dans la politique extérieure de l'Australie; car il y a vraiment une politique extérieure australienne, tant est grande la liberté d'action de la colonie. D'une part l'Australie a manifesté un impérialisme plus agressif et plus jaloux (dans la question des Nouvelles-Hébrides, par exemple) et d'autre part des sympathies sont nées qui eussent semblé impossibles quelques années auparavant. L'invitation faite par le Commonwealth à la flotte américaine de visiter les ports australiens et l'empressement que met cette même flotte à faire un détour de 5.000 milles pour s'y rendre, pendant qu'elle déclare ne pas pouvoir s'écarter de sa route pour aller de Gibraltar en Angleterre, sont des faits significatifs. Depuis le départ de la flotte anglaise du Pacifique, les Américains sont les champions du monde blanc en face du monde jaune, et les Australiens tout naturellement se tournent vers eux. A côté du loyalisme des colonies pour l'Angleterre un nouveau sentiment prend naissance: la solidarité de tous les peuples blancs du Pacifique.

Telle est la position actuelle du problème asiatique en Australie. Si on l'envisage du côté chinois ou japonais, on peut assurément accuser les Australiens d'égoïsme. Est-il juste, après tout, qu'une poignée d'hommes accapare tant de richesses, grâce auxquelles des millions d'individus pourraient vivre heureux et prospères, au lieu de

végéter dans un pays surpeuplé? Mais si l'on se place au point de vue des Australiens, il faut avouer que leur prétendu égoïsme n'est que leur désir bien légitime de sauvegarder leur existence nationale. La question asiatique est pour eux une question de vie ou de mort en tant que nation. Australiens et Néo-Zélandais ont jusqu'ici lutté avec une admirable énergie. Il n'y a pas de doute qu'ils appliqueront dans l'avenir tous leurs efforts à conserver la situation privilégiée qu'ils ont réussi à se créer.

LE CHEMIN DE FER DU YUNNAN

Le chemin de fer du Yunnan, pour lequel un projet de loi du 7 juin autorise l'Indo-Chine à emprunter 53 millions de francs, n'aura pas failli à la règle beaucoup trop générale qui veut que la construction des chemins de fer coloniaux soit marquée par de nombreux incidents. Les déboires qui ont marqué le début des travaux du chemin de fer du Congo belge, les retards fantastiques de la ligne du Soudan français, les dépassements de crédits de la voie ferrée de Madagascar, sont présents à la mémoire de tous les coloniaux et cette liste est fort incomplète. Toutes ces écoles coûteuses, si elles ont parfois profité, sont encore loin d'avoir eu la valeur d'un enseignement général et le chemin de fer du Yunnan méritera d'avoir une place dans cette catégorie des entreprises coloniales dont la réalisation a été à la fois laborieuse et coûteuse. Ce n'est pas, toutefois, une raison pour en désespérer, nous le verrons plus loin, quand nous aurons rappelé les origines de l'affaire qui sera, à la rentrée, l'objet d'un débat parlementaire.

*
*
*

Il y a dix ans que, pour la première fois, il fut question au Parlement du chemin de fer du Yunnan. La loi qui, en 1898, autorisa le gouvernement de l'Indo-Chine à émettre un emprunt de 200 millions destinés à construire un certain nombre de chemins de fer dans cette colonie, autorisait en même temps la même colonie à donner une garantie de 3 millions à la Compagnie qui voudrait se charger de construire la ligne de Lao-kay à Yunnan-sen, que le gouvernement chinois nous avait concédée après arrangement des 9 et 16 avril 1897. La métropole superposait sa garantie à celle du gouvernement de l'Indo-Chine.

Cette disposition de la loi de 1898 fut vivement critiquée par MM. Doumergue et Pelletan. Le premier de ces orateurs, aidé cette fois par M. Le Myre de Vilers, revint à la charge en 1901, quand la Chambre des députés fut saisie du projet de loi approuvant les clauses et conditions de la convention conclue le 15 juin 1901 par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour l'exploitation de la ligne de Haïphong à Yunnan-sen et la construction de la section de cette ligne comprise entre Yunnan-sen et Lao-kay. M. Doumer, alors

(1) *The Statesman's yearbook*, 1908.

gouverneur général, défendit le projet en qualité de commissaire du gouvernement et enleva le vote par 445 voix contre 403 (1). L'orateur, qui avait naguère préconisé cette voie ferrée, s'attacha à démontrer qu'elle présentait un intérêt économique certain, que non seulement l'exploitation donnerait des bénéfices, mais que ce chemin de fer ouvrirait des débouchés à la France dans cette région chinoise intéressante qu'est le Yunnan.

La convention, qu'approuvait le projet de loi voté en 1901, était conclue entre le gouvernement de l'Indo-Chine d'une part, et de l'autre, la Banque de l'Indo-Chine, le Comptoir d'Escompte, le Crédit industriel et la Société générale. Ces quatre grands établissements de crédit s'engageaient à constituer une société anonyme au capital de 12 millions et demi de francs, qui exploiterait à ses risques et périls la ligne d'une longueur totale de 853 kilomètres et construirait, également à ses risques et périls, la section chinoise du chemin de fer, soit 468 kilomètres, de Lao-kay à Yunnan-sen. Les ressources affectées à la construction de cette section chinoise comprenaient : 1° une subvention de 12.500.000 francs à verser en espèces par la colonie ; 2° le produit s'élevant à 76 millions de francs d'une émission d'obligations gagée au moyen d'une allocation annuelle de 3 millions de francs à verser pendant 75 ans par la colonie et garantie par l'Etat français ; 3° un prélèvement de 7.500.000 francs sur le capital actions s'élevant à 12.500.000 francs de la Compagnie concessionnaire.

La Compagnie concessionnaire confia l'exécution des travaux à un entrepreneur général qui constitua, sous le nom de « Société de construction de chemins de fer indo-chinois », une Société spéciale au capital de 4 millions de francs.

L'exploitation de la ligne entière devait être assurée par la Compagnie moyennant le prélèvement sur les recettes brutes d'exploitation du montant des dépenses d'entretien et d'exploitation déterminées par une formule forfaitaire, ainsi que des frais généraux d'administration fixés également à forfait. Le surplus des recettes d'exploitation doit être partagé entre la colonie et la Compagnie. La mise en exploitation de la section de Haïphong à Hanoi a eu lieu le 1^{er} avril 1903 ; les autres sections de la ligne tonkinoise ont été mises successivement en exploitation et le dernier tronçon, Yenbay-Lao-kay, a été ouvert au trafic le 1^{er} février 1906.

Telles étaient les grandes lignes de la convention intervenue entre le gouvernement de l'Indo-Chine et la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. En fait de construction, cette Compagnie avait donc à assurer celle des 468 kilomètres de voie ferrée de Lao-kay à Yunnan-sen. Nous avons vu qu'elle s'était substituée pour cet objet une Société spéciale dite Société de construction de chemins de fer indo-chinois ; nous allons examiner comment cette construction fut poursuivie.

(1) Voir cette discussion dans le *Bulletin du Comité de l'Asie* de juillet 1901, p. 141.

*
*
*

Le premier incident important fut une modification du tracé qui avait servi de base à la convention de concession. Cette convention, sanctionnée par la loi du 5 juillet 1901, était formelle : le chemin de fer devait quitter Lao-kay, remonter sur une certaine longueur le fleuve Rouge pour grimper sur le plateau par la vallée du Sin-tchienho, son affluent, et déboucher dans le cirque de Mong-tseu. De là, elle devait se diriger vers le Nord-Ouest et rejoindre Yunnan-sen par Lingnan-fou et Sinn-hsinn-tcheou. Ce tracé comportait des rampes très fortes et des courbes très prononcées. La Compagnie concessionnaire rechercha un nouveau tracé et crut le trouver par la vallée du Nam-ti et par A-mi-tcheou. Le premier tracé ayant été à tort approuvé par la loi de 1901, qui eût dû se borner à poser des principes généraux, il fallut revenir devant le Parlement pour être autorisé à suivre le second. Cette autorisation fut accordée par la loi du 10 juillet 1903.

Cinq ans après l'obtention par la France de l'autorisation de construire un chemin de fer en territoire chinois, voilà où on en était, à des discussions de tracé ! Ces atermoiements n'étaient pas faits pour faciliter notre entente avec la Chine au sujet du règlement relatif à la construction et à l'exploitation du chemin de fer. Ce n'est que le 30 octobre 1903 que ce règlement fut signé à Pékin. A la fin de cette année 1903, on espérait que la Compagnie aurait achevé très sensiblement avant le terme à elle fixé, soit le 1^{er} janvier 1910, l'exécution totale des travaux.

Personne ne se dissimulait que, si les règlements intervenus avec la Chine étaient favorables, des difficultés pourraient s'élever dans leur exécution, les autorités du Yunnan ayant à intervenir pour la cession des terrains et pour la main-d'œuvre. Vers le milieu de l'année 1904, les nouvelles qu'on recevait des chantiers étaient cependant satisfaisantes.

*
*
*

Les difficultés concernant le tracé aplanies et celles concernant la main-d'œuvre paraissant devoir être assez peu considérables, bien qu'il eût fallu aller en chercher à Canton, dans le Seutchouan, au Fokien et jusque dans le Petchili, les difficultés financières apparurent. Dès le mois d'août 1905, la Compagnie sollicita, en vue d'activer la construction du chemin de fer, l'appui financier de la colonie. En raison du caractère provisoire que devait présenter ce concours, le gouverneur général autorisa le prélèvement anticipé, sur les ressources affectées à l'entreprise, de sommes pouvant atteindre 8 millions de francs, mais qui devaient être remboursées sur les situations suivantes. Cette mesure ne fut pas suffisante et, au début de 1906, la Compagnie, devant les difficultés avec lesquelles elle se trouvait aux prises, demanda la révision des bases financières de la convention de concession. Elle se déclarait, en outre, dans l'impossibilité de continuer les

travaux si on ne lui assurait pas le remboursement de ses dépenses réelles. Dans ces conditions, il fallait ou faire à l'entrepreneur l'avance de fonds qu'il sollicitait ou courir le risque de l'acculer à la liquidation. Le gouverneur préféra le premier moyen, qui assurait la continuation des travaux et écartait un certain nombre de problèmes délicats. Une loi du 13 avril 1906 autorisa le gouvernement « à prendre les mesures provisoires propres à éviter l'interruption éventuelle des travaux de construction » et à faire à cet effet des prélèvements supplémentaires « jusqu'à concurrence d'une somme de 6 millions de francs sur les ressources réalisées pour l'exécution de cette voie ferrée ». Quant à la demande de révision des bases financières de la convention de concession, elle fut soumise à une commission spéciale qui jugea indispensable de procéder sur place à un examen de la situation.

Les dispositions de la loi du 13 avril 1906 ayant permis d'imprimer une activité considérable aux chantiers et d'y retenir un effectif de plus de 45.000 hommes, les situations mensuelles atteignirent une importance telle que le total des ressources affectées à leur paiement par la convention de concession allait être absorbé. Il fallait, de toute nécessité, créer des ressources nouvelles sans attendre le résultat de l'enquête. Ce fut l'objet d'une convention conclue, le 15 février 1907, entre le ministre des Colonies et la Compagnie concessionnaire, convention qu'approuva bientôt un projet de loi.

En dehors de clauses prévoyant le règlement par voie d'arbitrage des litiges pendant entre la colonie et la Compagnie, cette convention fixait les proportions de l'effort complémentaire que la Compagnie et la colonie devaient fournir. Aux termes de cette convention, lorsque les 96 millions primitivement prévus seraient dépensés, la Compagnie, augmentant son capital de 5 millions, devait, sur cette somme, prendre à sa charge le quart des dépenses mensuelles; la colonie faisait l'avance du reste. Si ce moyen était insuffisant, la Compagnie devait puiser dans ses disponibilités, à l'exception du fonds de réserve, ou créer des obligations garanties par la colonie (1). Le projet de loi approuvant cette convention autorisait le gouverneur général de l'Indo-Chine « à prélever provisoirement sur le reliquat de l'emprunt indo-chinois de 200 millions (de 1898) et jusqu'à concurrence de 30 millions la contribution à fournir par la colonie d'après la convention susvisée pour la continuation des travaux du chemin de fer du Yunnan.

*
* *

L'arbitrage, prévu par ce projet de février 1907 devenu la loi du 30 mars 1907, est intervenu et il a amené le gouvernement à déposer le projet de loi auquel nous faisons allusion au début de cet article. Voici la partie la plus importante de l'exposé des motifs de ce projet :

(1) Voir le *Bulletin* de février 1907, p. 53.

De la sentence rendue par les arbitres le 13 avril 1908, il résulte, en ce qui concerne la section de Lao-kay à Yunnan-sen, située sur le territoire chinois, que l'évaluation des dépenses, qui primitivement était de 94 millions, doit être portée au maximum de 165 millions et demi en chiffres ronds, y compris une somme à valoir de 7 millions de francs pour travaux et fournitures imprévus à exécuter après l'ouverture à l'exploitation.

La convention de concession de 1901 avait prévu que la dépense, évaluée forfaitairement à 96 millions, serait imputée comme suit :

1° Prélèvement sur le capital-actions de 12.500.000 francs de la Compagnie concessionnaire	7.500.000 francs
2° Capital-obligations gagé par la subvention annuelle de 3 millions de francs de la colonie, garantie par le gouvernement français	76.000.000 —
3° Subvention en espèces fournie par l'Indo-Chine	12.500.000 —
Total	96.000.000 francs

La sentence arbitrale fixe comme suit l'imputation des dépenses de constructions à prévoir :

1° Capital-actions :	
a) Prélèvement sur le capital-actions primitif de 12.500.000 fr. de la Compagnie concessionnaire.	9.930.444 fr.
b) Capital-actions complémentaire	5.000.000 —
	14.930.444 fr. 14.930.444 fr.
2° Capital-obligations :	
a) Obligations primitives gagées par la subvention annuelle de la colonie de 3 millions de francs.	76.006.000 fr.
b) Obligations nouvelles garanties à émettre par la Compagnie ou disponibilités de la Compagnie	10.488.962 —
	86.494.962 fr. 86.494.962 fr.
3° Contributions en espèces de la colonie :	
a) Subvention primitive ..	12.500.000 fr.
b) Ressources nouvelles à créer par la colonie	51.541.485 —
	64.041.485 fr. 64.041.485 fr.
Total général (somme à valoir comprise)	165.466.888 fr.

Il ressort de ce tableau que la Compagnie qui, par la convention du 15 février 1907, approuvée par la loi du 30 mars suivant, s'était engagée à augmenter, s'il y avait lieu, son capital-actions de 5 millions, devra effectivement procéder à cette augmentation, et porter de 7.500.000 fr. à 14.930.444 francs le total des prélèvements sur son capital-actions à affecter aux dépenses de construction du chemin de fer du Yunnan. D'autre part, elle devra, à défaut de disponibilités, émettre de nouvelles obligations garanties pour une somme de 10.500.000 francs en chiffres ronds.

Quant à la colonie de l'Indo-Chine, elle doit employer à la construction de ce chemin de fer une somme supplémentaire de 51.541.485 francs, soit 53 millions en chiffres ronds, en y comprenant les frais de l'arbitrage, les frais de contrôle de construction, qui, en raison de la substitution du régime de l'exécution sur quantités effectives au

régime du forfait global, exige une surveillance très complète des travaux, les intérêts moratoires, s'il y a lieu, applicables aux sommes à verser par la colonie à la Compagnie, et enfin les frais de négociation de l'emprunt.

Le gouvernement avait tout d'abord envisagé la solution d'un emprunt général de liquidation comportant la création des ressources nécessaires tant au paiement des sommes mises à la charge de l'Indo-Chine par la sentence arbitrale pour la construction de la ligne du Yunnan qu'à l'apurement des comptes de premier établissement de tout le réseau de chemins de fer établis dans cette colonie en application de la loi du 25 décembre 1898. Parmi ces lignes, celle de Haïphong à Hanoi et à Laokay, construite par la colonie et concédée à la même Compagnie que celle du Yunnan, a également fait l'objet d'une décision des arbitres qui ont mis à la charge de l'Indo-Chine divers travaux complémentaires de parachèvements évalués à environ 9 millions.

Mais il a paru tout d'abord qu'il convenait de distinguer nettement des lignes dont la construction n'est pas soumise au même régime financier; en effet, tandis que le chemin de fer du Yunnan a été établi pour la majeure partie au moyen de ressources garanties par le gouvernement français, les dépenses de construction des lignes de l'Indo-Chine ont été imputées sur l'emprunt de 200 millions non garanti par la métropole.

D'autre part, la sentence arbitrale a pris pour la ligne de Haïphong-Laokay des décisions alternatives, comportant des dépenses différentes suivant la solution qui sera définitivement adoptée et pour le choix desquelles la colonie a un délai d'option qui n'expire que le 1^{er} octobre 1908. Jusqu'à cette date, donc, il est impossible de fixer exactement les charges qui incombent de ce chef à la colonie.

Enfin, la construction des lignes du Sud de l'Annam n'est pas suffisamment avancée pour que l'on puisse dès maintenant évaluer avec précision les dépenses définitives y afférentes.

Et d'ailleurs, la création des ressources nécessaires à l'achèvement du chemin de fer du Yunnan présente un réel caractère d'urgence. En effet, si les troubles récemment survenus dans la partie inférieure du Namti, aux abords immédiats de Laokay, ne devaient pas exercer une influence trop fâcheuse sur l'avancement des travaux, on serait en droit d'espérer que l'ouverture à l'exploitation de la section de Laokay à Mongtzé, sur une longueur de 150 kilomètres, pourrait avoir lieu dès le début de l'année 1909. Alors les difficultés techniques seront surmontées, et, les travaux de terrassements et d'ouvrages d'art étant dès maintenant presque achevés jusqu'à Yunnan-sen, l'ouverture de la seconde et dernière partie, sur une longueur de 320 kilomètres, sera uniquement subordonnée à la pose de la voie. Aussi peut-on prévoir qu'à moins de circonstances de force majeure, la locomotive atteindra la capitale du Yunnan au cours de l'année 1910.

L'Indo-Chine doit donc réaliser une somme de 53 millions de francs qu'elle amortira en soixante-quinze ans. L'annuité nécessaire pour le service de cet emprunt sera inscrite parmi les dépenses obligatoires du budget général de l'Indo-Chine; mais on a prévu la garantie de l'Etat français.

A la suite de la sentence arbitrale qui impose cette charge de 53 millions à l'Indo-Chine, la Société de construction des chemins de fer du Yunnan s'est dissoute. Cette résolution a été votée dans une assemblée d'actionnaires tenue le 12 mai 1908. Dans la note de service datée de Mongtzé le 20 mai, par laquelle le directeur intérimaire des travaux, M. Dufour, annonçait cette dissolution au personnel, on lit :

Les télégrammes qui nous apportent ces décisions ajoutent que le personnel et les entrepreneurs doivent, dans leur intérêt même, continuer leur service et leurs travaux sans modification, que d'ailleurs la Société s'occupe spécialement de sauvegarder tous leurs droits.

La Société étudie, d'accord avec la Compagnie française et le liquidateur, les moyens de conduire les travaux à bonne fin, sans interruption, en conservant l'organisation actuelle du personnel et des entreprises.

La Société de construction de chemins de fer indo-chinois s'était créée spécialement pour entreprise de la ligne du Yunnan.

On sait à quelles difficultés de tout ordre elle s'est heurtée, la persévérance et le courage avec lesquels elle les avait, somme toute, surmontées.

C'est au moment précis où son œuvre apparaissait comme hors du péril, qu'elle doit disparaître avant de l'avoir parachèvement.

Le personnel de la Société qui a contribué jusqu'ici, pour une si grande part, par son endurance, sa bonne volonté et ses qualités techniques au succès de cette œuvre française semble devoir être requis de la mener à bonne fin. Nous croyons être son interprète en affirmant qu'il acceptera cette mission, sans aucune défaillance.

La Direction des travaux invite donc MM. les agents et entrepreneurs à poursuivre leur tâche sans aucun changement.

Elle les mettra au courant des décisions qui seront prises ultérieurement, dès qu'elles lui seront notifiées.

Cet ordre de service laisse la porte ouverte à toutes les combinaisons.

*
* *

Quelque mode d'action qu'on adopte, il est un but qu'on ne doit point perdre de vue : c'est l'achèvement, le plus promptement possible, de la voie ferrée du Yunnan. Au témoignage d'un homme qui n'est pas précisément francophile, M. Morrison, correspondant du *Times* à Pékin (1), cette ligne, en dépit de difficultés immenses, a fait de grands progrès. Quand il a parcouru cette ligne, la tête du rail était à moitié chemin de Mongtseu. Les terrassements et la maçonnerie étaient presque terminés jusqu'à la ville de Yunnan-sen, où les constructions de la gare étaient achevées. Il ne faut pas retarder le parachèvement de cette œuvre.

La dépense, primitivement estimée à 400 millions environ, risque fort d'être doublée, mais les autres voies ferrées coloniales que nous citons en débutant, ont, elles aussi, donné des déboires de ce genre; cependant, une fois achevées, leur trafic a été de nature à faire oublier les déceptions de la construction. Tout récemment le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française rappelait l'essor du trafic sur cette ligne du Soudan dont un moment on désespérait. Rien n'empêche d'espérer un pareil avenir pour le chemin de fer du Yunnan.

Cet avenir devrait-il être fort éloigné que nous n'en devons pas moins faire diligence pour achever les travaux. Nous travaillons ici en effet sous les regards d'un peuple auquel il importe de mon-

(1) Voir le *Bulletin* de mars 1908, p. 122.

trer que nous savons exécuter ce que nous entreprenons. Toutes les affaires que nous aurons à mener à bien avec lui, dans son intérêt comme dans le nôtre, seraient compromises par l'avortement de celle-là. D'aucuns critiquent les méthodes suivies au Yunnan, l'idée même du chemin de fer, et préconisent des négociations pour rétrocéder la ligne à la Chine. Tant que le travail n'est pas achevé à notre honneur, toute proposition de cette nature est contraire à l'intérêt et même à la bonne tenue de notre politique.

E. P.

La Question des Écoles d'Orient

LES ÉCOLES DES RELIGIEUX ET LA MISSION LAÏQUE

Certaines tendances ont inspiré depuis quelque temps des inquiétudes à ceux qui ont le souci de l'avenir de notre influence en Orient. Quelques-uns ont même protesté contre un vote récent des Chambres qui a autorisé pour quinze années une subvention spéciale annuelle de 18.000 francs à la Mission laïque française. Ces protestations ne se justifient guère par le fait même qui les a soulevées. Si la Mission laïque peut aider au progrès de l'influence française en Orient, le gouvernement fait sagement de lui accorder son appui moral et matériel. Il n'y a pas pour nous d'autre question dans cette affaire. Il suffit que l'appui du gouvernement soit strictement proportionné aux services rendus ou simplement prévus.

Plusieurs députés et sénateurs, sans contester la légitimité de cette thèse, ont exprimé la crainte que la somme nouvelle affectée aux besoins de la Mission laïque ne soit prélevée sur les subventions jusqu'alors attribuées aux missions catholiques. Les déclarations très nettes de M. Pichon au Sénat, le 13 mars dernier, semblent très heureusement écarter ce danger. Sans doute, a-t-il dit, « nous voulons développer le plus possible les institutions laïques dans l'Empire ottoman », mais « sans porter atteinte aux institutions qui existent déjà... afin d'y parvenir, nous avons décidé d'augmenter de 100.000 francs l'an prochain le budget des œuvres d'Orient ». Cette somme sera, on doit l'espérer et il ne faut pas en douter, l'objet d'une répartition équitable entre religieux et laïques; tous ceux qui, comme nous, n'apportent dans cette affaire d'autre souci que celui de la propagation de la langue et de l'influence française ne sauraient en demander davantage.

..

Pour avoir vu à l'œuvre dans l'Orient tout entier les missions catholiques françaises, j'ai déjà souvent proclamé l'utilité nationale de leurs entreprises. Je suis convaincu de l'absurdité de la thèse qui a nié l'efficacité de leurs services. Cependant les succès des uns ne doivent pas em-

pêcher de reconnaître le mérite des autres : les laïques nouveaux venus m'apparaissent eux aussi comme les bons ouvriers de l'expansion française dans le Levant. Je le regrette, cette manière de voir semble ne pas être répandue parmi les plus zélés propagandistes de l'action laïque. Ceux-là sont farouches en effet : hors des laïques point de salut ! crieraient-ils volontiers, et ils prétendent exclure de l'œuvre nationale les « bons moines » qui, disent-ils, « ont rendu dans le passé des services, mais ne sont plus qualifiés pour représenter au dehors la France républicaine ». Il est facile de démontrer ce qu'il y a d'exagéré dans cette appréciation qui remplace l'observation des faits par des préoccupations de doctrinaires.

*
*
*

Nous n'avons pas à mêler à cette étude la question du protectorat catholique, dont l'exercice par la France a fait l'objet de tant de commentaires contradictoires. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à ce propos nos lecteurs à l'excellente étude qu'en a donnée récemment M. René Pinon (1). C'est une erreur complète de penser que l'exercice du protectorat catholique nous aliène les populations non catholiques de l'Empire ottoman et en particulier les musulmans. Il faut s'élever contre l'opinion rapportée à ce sujet par certains voyageurs éminents mais trop pressés qui, pour avoir visité quelques grandes villes du littoral et fréquenté certains milieux spéciaux, se croient autorisés à généraliser leurs impressions. En fait, les Orientaux de toute race et de toute religion sont accoutumés depuis des siècles au rôle spécial de la France. Ils savent ce que nous devons à l'Histoire et à la Tradition : ils considèrent que, si nous protégeons là-bas les faibles et les opprimés, c'est parce que nous sommes forts et généreux; ils nous estiment par cela même. En changeant d'attitude, nous nous diminuerions à leurs yeux : ils interpréteraient tous, surtout les Musulmans, cette renonciation comme un aveu d'impuissance.

A côté du protectorat catholique, la France du Levant conserve à son actif un admirable effort économique, moral, intellectuel. On peut dire que la Turquie contemporaine, déjà convenablement outillée, en bonne voie de régénération, est une œuvre française en presque tous ses éléments. Il est malheureusement incontestable que, sous la poussée d'ambitions rivales, nous avons perdu sur le terrain économique et commercial la place prépondérante à laquelle nous prédestinait notre effort séculaire. Seule notre influence morale et intellectuelle a résisté jusqu'à présent aux assauts qu'on lui a livrés; bien mieux, elle n'a cessé de croître, à tel point qu'aujourd'hui tous les Français, sans distinction de partis, la considèrent comme la base essentielle et l'appui le plus efficace de notre expansion en Orient. Tous sont d'accord pour la maintenir, pour consentir à cet effet tous les sacrifices nécessaires. Tous poursuivent

(1) *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1^{er} mars 1908.

un même but, mais ils sont divisés sur le choix des moyens. Transportant en ces lointains pays les querelles politico-religieuses qui les divisent, d'aucuns prétendent laïciser la propagande française tandis que d'autres lui veulent conserver son caractère confessionnel. La vérité me paraît absente à la fois de ces deux opinions contraires. En face de l'intérêt national, de l'intérêt commun, nous devons faire abstraction de nos propres sentiments et de nos préférences; il me semble que moines et laïques ont mieux à faire que de se ruiner les uns les autres en se combattant mutuellement; le champ d'action française est là-bas assez vaste pour occuper l'activité de tous, et tous, moines et laïques, doivent s'accorder et se soutenir pour y grandir sans cesse le prestige de la France.

* *

Il est d'abord un terrain sur lequel les ordres religieux ne sauraient être suppléés par des laïques, c'est celui des œuvres charitables. On n'a pas coutume d'y songer lorsqu'on discute la question des écoles et de l'expansion française. C'est regrettable, car ces œuvres en constituent précisément la base essentielle.

De même que, lorsque dans un édifice les fondements fléchissent, tout s'écroule, pareillement, si les institutions philanthropiques cessaient d'être soutenues en Orient par la France, la plupart des œuvres françaises seraient menacées de ruine. Il faut en effet reconnaître — et nous pouvons en être fiers — que toutes nos entreprises ont eu là-bas pour point de départ, pour instrument, la bienfaisance. Si telle population a bien voulu supporter la présence d'éducateurs français, c'est parce qu'à côté de l'école se trouvaient l'hôpital, le dispensaire, la crèche, qui lui étaient secourables. C'est par le dévouement le plus pur, par la charité sous toutes ses formes, que les missionnaires français ont conquis l'affection des foules. Leurs hôpitaux soignent chaque année des milliers de malades; leurs dispensaires distribuent chaque jour des milliers de consultations généralement accompagnées de dons de médicaments ou de secours en argent. Comme je me suis plu souvent à le répéter, au cours de conférences ou d'articles, il faut avoir vu la lamentable foule qui se presse chaque matin aux portes de nos établissements pour apprécier le dévouement sans bornes de celles qui les soignent et qui lavent en souriant ses plaies épouvantables. Leurs détracteurs les accusent, il est vrai, de profiter de leur influence sur les malades pour chercher à les convertir. Une excellente preuve du contraire, choisie entre quantité d'autres, c'est que le sultan Abdul-Hamid, peu suspect de tendresse à l'égard des chrétiens, se plaît à combler nos Sœurs de prévenances et même de cadeaux, c'est qu'il ne perd aucune occasion de leur être agréable, d'affirmer leur crédit aux yeux de son administration et de ses sujets, c'est enfin qu'ayant fait construire à Jérusalem un hôpital turc et musulman, Sa Hau-

tesse n'a rien trouvé de mieux que d'en confier l'administration à nos Sœurs de Saint-Vincent de Paul. A ces témoignages officiels s'ajoute l'affection des foules de toutes races et de toutes nationalités. Par les manifestations qui la traduisent, on peut mesurer l'immensité des bienfaits qui l'ont inspirée.

En protégeant ces œuvres de son drapeau, la France bénéficie de leur propagande; leur clientèle devient la sienne; nous devons nous en féliciter et n'aurons jamais pour celles et ceux qui les dirigent assez d'admiration et de gratitude. Mais que coûtent à la France ces centaines d'orphelinats, d'asiles, de crèches, ces dispensaires, ces organisations de secours à domicile, ces hospices de vieillards et d'incurables, ces hôpitaux, ces patronages? 100.000 francs par an. Et il se trouve des hommes pour trouver ce chiffre trop fort! Et certains rêvent la laïcisation de ces entreprises! Erreur et folie! En admettant — ce qui est invraisemblable — la réunion d'un personnel laïque capable de remplacer là-bas les Sœurs et les religieux affectés aux œuvres charitables, croit-on que les trente hôpitaux français de l'Empire ottoman pourraient fonctionner avec 3.000 francs chacun? Le pourraient-ils même qu'il ne resterait rien aux autres œuvres.

Alors? La conclusion s'impose: ces œuvres charitables étant indispensables au maintien de l'influence française, le concours des religieux doit être sur ce point considéré comme nécessaire.

* *

Le concours des religieux n'est pas moins utile en ce qui touche l'enseignement primaire. Leurs écoles sont innombrables, jusque dans les centres les plus reculés de l'intérieur. Elles rendent d'immenses services par la propagation de notre langue. Les Orientaux qui parlent français se réclament volontiers de la France et mettent leur amour-propre à soutenir ses entreprises. Nos commerçants peuvent s'adresser à eux directement, en négligeant l'intermédiaire peu sûr des interprètes. Partout nos compatriotes, voyageant dans n'importe quel but, sont accueillis sympathiquement et trouvent à qui parler: le premier venu des élèves de nos écoles sera toujours fier de leur servir de guide et de protecteur. J'en témoigne ici par expérience.

Mais peut-on songer à substituer à ces maîtres d'école religieux des instituteurs laïques? Combien en trouvera-t-on, parmi ceux-ci, qui voudront bien s'isoler de tout contact européen pour enseigner notre alphabet aux bambins d'Arabie et d'Asie Mineure? Et à quel prix? Poser la question, c'est y répondre. Les partisans même de l'action laïque exclusive l'ont résolue élégamment en affirmant l'inutilité de ces nombreuses écoles primaires hors des grandes villes. Leur principal argument consiste à déclarer qu'elles ont été fondées dans un but uniquement religieux et qu'on n'y enseigne pas le français. C'est inexact en tous points. J'en appelle au souvenir de tous

les voyageurs. Elles sont d'ailleurs utiles à un autre point de vue. J'ai eu la curiosité, dans plusieurs collèges de grandes villes, de m'informer du pays d'origine des élèves : j'ai acquis la preuve qu'un grand nombre d'entre eux viennent des petites villes, voire des villages de l'intérieur, qu'ils sont d'anciens élèves de nos écoles primaires installées dans ces villes et villages et qu'ils n'auraient, pour la plupart, jamais eu l'idée de s'instruire « à la franque » sans la présence de ces écoles dans leur pays natal.

Ne devant pas supprimer ces écoles et ne pouvant matériellement les laïciser, la France doit donc, suivant son intérêt bien entendu, soutenir les missionnaires qui les ont fondées au prix des plus durs sacrifices et continuent de les diriger, dignement. Doit-on souhaiter davantage l'installation d'institutions primaires laïques dans les grandes villes? Je ne le pense pas. Les établissements qui existent déjà sous la dépendance de l'*Alliance israélite universelle* d'une part, des missions catholiques d'autre part, suffisent aux besoins du pays et à nos intérêts. Les élèves qui quittent ces écoles savent le français et aiment la France. Nous n'avons rien de plus à demander.

*
* *

Les établissements d'enseignement secondaire des missions catholiques françaises sont également bien dirigés et très prospères. Elles possèdent, à ma connaissance, vingt-cinq collèges fréquentés par près de 6.000 élèves. Ces élèves appartiennent aux nationalités et aux religions les plus diverses. Exemples : au Caire, le collège de la Sainte-Famille, dirigé par les Jésuites, compte 411 élèves dont 110 Européens de confessions diverses, 208 chrétiens indigènes, 20 schismatiques, 28 musulmans et 45 israélites ; à Beyrouth, le collège Saint-Joseph ne compte pas moins de 86 Grecs schismatiques ; à Damas, le collège des Lazaristes est fréquenté par 160 élèves dont 40 musulmans (soit 25 0/0) et 20 schismatiques, etc.

Il est donc matériellement inexact de prétendre que l'étiquette confessionnelle de ces établissements, en les prédestinant à l'instruction des catholiques, en éloigne les non-catholiques.

En ce qui concerne les musulmans en particulier, c'est une véritable légende. Il faut bien mal connaître l'Islam pour estimer qu'un musulman peut craindre pour ses fils le prosélytisme de nos prêtres : il est bien trop sûr de lui et d'eux-mêmes, bien trop attaché à sa foi, pour être l'objet d'une telle crainte. On sait d'ailleurs qu'on chercherait vainement dans tout l'Islam cent renégats, on n'en trouverait pas dix peut-être. Pourquoi dès lors le musulman répugnerait-il à envoyer son fils chez nos religieux? Par fanatisme? Encore une légende à détruire, celle de l'Islam fanatique et violemment anti-chrétien. Interrogez les voyageurs qui ont vécu là-bas parmi les indigènes, ils vous diront que les musulmans respectent la religion catholique à l'égal de toute religion fondée sur une révélation et que,

loin de mépriser ses prêtres, ils les entourent de considération. Ce qu'ils détestent par-dessus tout, c'est l'esprit moderne européen, *c'est l'esprit athée*. Ils estiment infiniment plus un israélite ou un catholique qu'un homme sans religion. Je ne veux pas dire qu'ils fréquenteront moins volontiers une école laïque qu'une école catholique, mais je suis certain qu'au premier abord ils s'en méfieront davantage. Laïque est en effet pour eux quelque peu synonyme d'athée. Ils redouteront de la part des missionnaires laïques une propagande d'idées européennes dans le sens un peu révolutionnaire qu'ils attachent à cette épithète. Il appartiendra aux professeurs de calmer leurs craintes, de gagner leurs sympathies. A ce propos, je considère que le titre de Mission laïque est malheureux. Il suscitera bien des soupçons et je crains que l'esprit antireligieux qui semble trop souvent inspirer les promoteurs de cette institution ne soit en certains cas trop peu dissimulé et ne vienne justifier ces soupçons.

La tâche de la Mission laïque est délicate. Dans certaines villes, où les idées modernes ont pénétré, où les populations prétendent s'émanciper en s'éloignant de leurs croyances traditionnelles, elle sera accueillie avec enthousiasme par certains milieux : c'est la cause principale du succès qu'elle a remporté à Salonique, qui n'est rien moins qu'une ville musulmane. C'est pourquoi elle réussira sans doute à Smyrne, à Beyrouth, à Alexandrie, ainsi qu'à Constantinople et au Caire, grandes cités possédant des éléments d'opinion « avancée » qu'on ne trouve pas encore ailleurs.

Autre part, au contraire, son allure antireligieuse lui nuira pour une double raison : d'abord parce que les populations sont en masse, sans distinction de culte, hostiles à l'athéisme ; ensuite parce que nos missionnaires catholiques y sont actuellement entourés des sympathies les plus vives : en cas d'opposition ou de conflit, les suffrages populaires iraient droit aux religieux, nous ne devons pas le dissimuler. Les avis recueillis sur place sont unanimes à l'affirmer : c'est l'opinion même des directeurs d'écoles israélites et schismatiques, des musulmans de toutes classes sociales et des résidents européens que j'ai interrogés au cours de mes voyages. Les voyageurs rapides qui ont récemment parcouru les Echelles du Levant en quête d'impressions contraires ont bien pu trouver çà et là quelques témoignages opposés, mais ceux-là sont exceptionnels. Il est même arrivé à ces voyageurs d'être souvent dupés, comme je l'ai constaté en passant après eux et en interrogeant à mon tour leurs principaux informateurs. Ainsi, tel professeur français, dans son désir très légitime d'obtenir une augmentation de subvention pour l'établissement qu'il dirige, a pu écrire à un de nos hommes politiques, grand partisan du laïcisme une lettre — que j'ai lue — dans laquelle il se vantait de « faire échec à l'enseignement congréganiste » et de manifester ouvertement son hostilité aux missions catholiques, alors que son attitude véritable fut toujours et demeure, avec

beaucoup de raison, tout le contraire de ces propos. Voilà comment s'égaré la bonne foi des personnes trop vite documentées (1).

Il me paraît, en résumé, que les laïques ont une tâche limitée à remplir sur le terrain de l'enseignement secondaire. Cette tâche est d'autant plus difficile qu'ils ne sont nulle part indispensables. Ils sont l'avenir, peut-être, mais le présent n'a pas encore cessé d'être à leurs précurseurs. Ceux-ci font œuvre utile, au point de vue oriental comme au point de vue français : mieux vaut, n'est-il pas vrai, reconnaître cette œuvre, l'exploiter à notre avantage, que la nier avec un aveugle parti pris en renonçant aux profits qu'elle nous offre. Il est bien superflu que de nouveaux venus s'infligent des sacrifices déjà consentis par leurs prédécesseurs dans un but que ceux-ci ont atteint. Leurs ressources et leur activité trouveront ailleurs, nous l'allons voir, un plus facile et bien meilleur emploi.

* *

Mais avant d'en arriver à l'examen des œuvres qui méritent, selon moi, d'attirer spécialement l'activité des missionnaires laïques, je voudrais brièvement répondre aux critiques adressées par quelques récents « chargés de missions » à l'enseignement et aux méthodes pédagogiques des établissements catholiques. On leur a reproché de s'en tenir aux anciens auteurs, de développer outre mesure l'enseignement de la grammaire, de ne point faire aimer là-bas Rousseau ni Diderot ni Voltaire, etc... Est-ce bien sérieux ? Il me semble que si leur manière était tellement déplorable, elle n'aurait pas donné de résultats. Or on ne peut nier ces résultats : leurs anciens élèves sont partout, dans les plus hautes situations officielles ou privées, reconnaissants envers leurs maîtres et envers la France : leur action n'a donc pas été vaine. Leur prétendue maladresse a su nous conquérir pacifiquement des populations nombreuses qui nous restent fidèles en dépit de nos fautes politiques et de notre immobilisme commercial. Voilà la vérité. Quant à savoir si nos religieux font aimer Voltaire et Rousseau, s'ils représentent la France moderne ou la France du passé, c'est, au point de vue pratique qui seul nous doit préoccuper, tout à fait secondaire : leurs élèves parlent notre langue et nous accueillent sympathiquement, ils se considèrent comme les clients de la France, ils s'en réclament avec orgueil. Tout cela prouve surabondamment l'efficacité des méthodes qui leur sont appliquées. Tout cela nous doit suffire.

* *

Je ne parlerai pas ici des établissements d'enseignement supérieur que dirigent en Orient les

(1) C'est en s'appuyant sur des documents de cette valeur que M. de Lanessac a pu écrire l'an dernier, sur *les Missions et leur protectorat*, un livre des plus discutables.

missionnaires catholiques (1). Je crains d'avoir déjà trop abusé de l'hospitalité de ce Bulletin et de la bienveillance du lecteur. Je me contenterai de signaler une très regrettable lacune : l'enseignement commercial français est à peu près inexistant. Excepté l'Institut commercial de Cadix, dirigé par les Frères, et la section commerciale récemment inaugurée au lycée de Salonique, il n'existe pas en Orient d'écoles de commerce françaises. Eh bien ! leur création est une tâche extrêmement intéressante pour la Mission laïque. C'est pour elle un excellent moyen de s'affirmer là-bas à côté des religieux, d'acquiescer à son tour une influence propre, de gagner l'attachement des foules, d'amorcer, si j'ose dire, la création du vaste système d'enseignement qu'elle rêve de fonder en Orient. J'ajoute qu'elle est assurée par avance d'un éclatant succès. A Beyrouth, les Américains ont ouvert en 1900 une école commerciale : elle est aujourd'hui fréquentée par plus de soixante élèves. Le français s'y trouvant énormément plus répandu que l'anglais, la clientèle d'une école à étiquette française dépasserait certainement ce chiffre. Il en serait de même à Smyrne et dans toutes les grandes villes commerçantes. Grâce au prestige du nom français, les anciens élèves diplômés de ces écoles de commerce seraient accueillis avec faveur chez la plupart des négociants, des banquiers indigènes. Il est superflu d'insister sur les avantages positifs que nous en pourrions tirer pour le développement de nos échanges avec les principaux marchés du Levant.

Telle est la tâche utile que la Mission laïque française peut *immédiatement* mener à bien. Nous devons espérer qu'elle s'y adonnera de préférence à celle que lui voudraient tracer quelques politiciens impatientes. Elle a mieux à faire que détruire ou doubler l'œuvre de ses prédécesseurs. Il y a place pour tous en Orient, pour les religieux et les laïques. Qu'ils travaillent donc solidairement, ils y trouveront tout bénéfique, la France aussi.

* *

En résumé, la Mission laïque peut rendre dans le Levant de très grands services à l'expansion française, à condition que ses entreprises viennent en complément et non pas en substitution des œuvres antérieures, à condition qu'elle s'abstienne d'exporter là-bas des idées de revanche ou de conquête philosophique. J'ignore si Gambetta prononça réellement la parole fameuse qui réprouve l'exportation de l'anticléricalisme : nous devrions éviter en tout cas d'exporter nos querelles intérieures et nos rivalités de partis. Je suppose la Mission laïque animée des meilleures intentions à cet égard : pourvu qu'elle les mette en pratique sans écouter les suggestions dangereuses qui lui sont faites, nous applaudirons sans

(1) Je me permets de renvoyer à ce sujet aux articles que j'ai publiés dans la *Revue politique et parlementaire* (10 avril 1906 et mai 1907), dans les *Questions diplomatiques et coloniales* (1^{er} avril 1907) et dans le *Temps* du 1^{er} janvier 1908.

réserves aux encouragements officiels, aux subventions qu'on lui attribuera. Que la Mission laïque fonde un nouveau lycée à Smyrne, sur le modèle de l'excellent établissement qu'elle a ouvert à Salonique ; qu'elle prenne sous sa tutelle effective le Lycée français de Constantinople dont l'enseignement est au-dessus de tout élogé sous la direction éclairée de M. J. Faure, les écoles de M. Vellez à Brousse, le collège français du Caire dirigé par M. Esnault et leur procure un supplément de ressources ; qu'elle établisse à Beyrouth ou à Smyrne, sur le modèle de l'Institut commercial fondé à Cadikeuy par les Frères des Ecoles chrétiennes, une Ecole supérieure de commerce ; qu'elle étudie la création d'établissements professionnels d'industrie et d'agriculture : voilà qui doit suffire à son activité présente. Elle méritera par là notre reconnaissance et justifiera la confiance que nous ne cessons de lui témoigner en dépit des erreurs d'attitude et de langage accumulées comme à plaisir par quelques-uns de ceux qui la prétendent personnifier. Ceux-là voudraient en faire l'instrument d'un parti. Nous la revendiquons, nous, pour la France toute entière. Persuadé que son action sera féconde ou néfaste selon qu'elle se laissera dominer par l'esprit national ou de parti, nous souhaitons que tous les Français sans distinction de croyance ni d'opinions, d'accord sur l'excellence de son principe, puissent approuver sa propagande, la soutenir et l'encourager. Nous pensons par ce souhait lui marquer l'intérêt sympathique que nous témoignons à son œuvre.

GASTON BORDAT.

POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DE L'INDO-CHINE

Le rapport de M. Capus.

C'est pour déférer à un vœu émis par le Conseil supérieur de l'Indo-Chine dans sa session de 1907 que M. Capus publie ce programme d'action agricole forestière et commerciale, partant du principe d'un devoir, celui d'augmenter la productivité du domaine de la colonie par la mise en valeur de son sol.

Son programme comprend cinq projets :

- 1° La conquête du terrain propre à la culture ;
- 2° L'extension des cultures existantes ;
- 3° L'augmentation du rendement des cultures, c'est-à-dire la culture intensive ;
- 4° L'amélioration des produits des cultures ;
- 5° L'introduction de cultures nouvelles.

* * *

1° Sur un ensemble de 82 millions d'hectares de superficie, en Indo-Chine, 25 millions d'hectares sont occupés par la forêt proprement dite et 57 millions d'hectares sont à découvert ou en brousse.

Cette proportion est inférieure à celle qui divise le sol de la France où sur 53 millions d'hectares, 17 sont revendiqués par l'ensemble du domaine forestier.

Il existe de grandes divergences entre la nature des différentes terres. Ce sont les terres rouges de Cochinchine qui sont connues comme les plus riches. Au Tonkin, la moyenne région, avec ses conditions de sol si diverses, paraît devoir solliciter plus particulièrement nos efforts de mise en valeur.

Quant à l'Annam, M. Capus pense qu'il jouera un rôle prépondérant dans le développement de la mise en valeur des territoires actuellement incultes. « La diversité de ses caractéristiques climatiques, de sol et de relief dans les deux sens longitudinal et altitudinal, le développement de ses dépressions alluvionnaires et la qualité de ses sols donneront à ce pays une importance de premier ordre au point de vue de la colonisation agricole, lorsque les conditions économiques adjuvantes en auront rendu possible ou mieux facilité l'assiette : voies de communication et de pénétration dans l'intérieur, main-d'œuvre, travaux hydrauliques et notamment d'irrigation. »

L'avenir paraît du reste appartenir en Annam et au Tonkin surtout aux travaux d'hydraulique agricole, qui rendent les cultures indépendantes de l'insuffisance ou des excès des météores.

Le choix des terrains de culture a évidemment une importance primordiale et le directeur de l'agriculture estime que jusqu'ici la désignation des sols nouveaux à conquérir a été beaucoup trop abandonnée à l'initiative privée. « Sans doute, dit M. Capus, le régime des concessions est très libéral, et généreusement sont distribués en confiance, des milliers d'hectares au demandeur dont presque toujours la garantie morale se substitue ou supplée à la garantie effective de la suffisance de moyens d'action. Mais trop souvent nous sommes à court de réponse devant des demandes de renseignements qui, après avoir déterminé le choix de la culture, permettraient d'en déterminer l'emplacement possible avec une précision suffisante pour éviter à l'intéressé des recherches parfois longues et difficiles. »

Il est indispensable qu'une carte agricole de l'Indo-Chine à grande échelle soit établie.

2° « L'extension des cultures n'est pas seulement déterminée par les disponibilités de terres propres à les recevoir et de capitaux, elle est subordonnée impérieusement à la question si importante de la main-d'œuvre. En l'état actuel des choses, notre attention doit se porter vers l'outillage mécanique. La riziculture, culture d'extension par excellence, la sollicite la première, d'autant plus légitimement que l'emploi d'un outillage mécanique dans les opérations culturales est de pratique courante dans les centres rizicoles de l'Amérique du Nord, que le type en est créé et qu'il suffit de le mettre à l'épreuve dans nos centres rizicoles de plaine cochinchinoise. »

L'extension des cultures existantes doit être favorisée par un régime domanial très libéral. « Sous ce rapport, je ne crois pas, dit M. Capus, que nous ayons à envier des réglementations différentes de la nôtre, à laquelle cependant il convient de donner plus d'homogénéité en apportant au régime des concessions en Cochinchine les bénéfices dont profitent déjà celles des autres pays de l'Union, j'entends le droit à la propriété définitive dans les conditions du pays le plus favorisé. »

En ce qui concerne les cultures dites riches, favorisées par les mesures administratives, M. Capus n'en voit raisonnablement l'extension possible que par la régularisation du marché de leurs produits. Il y a là une question à éléments en apparence antagonistes, mais dont les intérêts se confondent néanmoins dans un but commun : maintenir la production et la développer dans l'avenir.

3° « Hormis certaines cultures vivrières conduites à la chinoise et à part quelques cultures dites riches, comme celle du poivre et du caféier, dont l'existence même en dépend, on peut dire que la culture intensive n'est pas pratiquée en Indo-Chine. La rizière de catégorie inférieure ne fait pas d'effort pour monter à une catégorie plus élevée et le champ de coton ou de maïs a de la peine à se défendre contre les effets déprimants d'un manque d'assolement ou de jachère. »

Des études pourtant ont été poursuivies ; il serait indispensable qu'elles soient continuées, quoique l'on ait établi déjà que c'est par l'apport de matières reconstituantes et en particulier des phosphates qu'on pourra doubler le rendement des rizières tout en maintenant leur fertilité.

4° et 5° « La question de l'amélioration des espèces culturales indigènes, ou acclimatées dans le pays, est solidaire de celle de l'introduction de cultures nouvelles. »

Une tendance assez fréquente est de croire à la supériorité des produits et des cultures exotiques. Cette appréciation, fautive dans la plupart des cas, paraît surtout discutable lorsque l'effort veut se porter sur des espèces dont le type original à travers des siècles de culture dans des conditions de milieu diverses a fusé en un nombre infini de variétés. Ces variétés, créées par les conditions locales auxquelles elles se sont adaptées étroitement sont devenues d'une sensibilité très grande aux facteurs de la variabilité. Sorties de leur milieu habituel, elles perdent facilement leurs caractères, qui sont des qualités pour lesquelles nous les avons choisies, et elles dégénèrent.

L'introduction de cultures ou de plantes nouvelles ne saurait donc être recommandée au colon planteur, sans étude préalable des conditions de leur bonne venue durable dans leur nouvelle patrie.

* * *

Ayant ainsi déterminé son programme d'action, M. Capus étudie maintenant les voies et moyens

de parvenir, c'est-à-dire le rôle de l'administration protectrice des colons. « Pour enseigner, dit-il, il faut connaître, pour connaître il faut *apprendre*. En soulignant ce dernier mot, je veux insister sur les lacunes de notre savoir et l'obligation qui s'impose pour ceux qui sont appelés à donner des conseils et des avis, d'acquérir des connaissances de plus en plus étendues et certaines. » C'est ce qui explique la nécessité d'un organisme double, comprenant des stations expérimentales servant à l'étude et des champs d'essai ou de démonstration visant l'enseignement.

Il y a actuellement cinq stations principales : Dang-kia, Yen-sing, Quang-ngai, Phu-ty, Than-oa. On peut y ajouter une station d'altitude à Kieng-kouang (Tran-ninh), le champ d'essai d'Ong-yen en Cochinchine, une station naissante à Lapho (Tonkin), et enfin la plantation expérimentale du D^r Yersin à Suoi-giao dans le Sud Annam.

« Il faut à mon avis, dit M. Capus, créer et maintenir des champs d'essais spécifiques dont les expériences porteront dans un milieu moral déjà indiqué par la réussite des cultures indigènes, sur une espèce principale (riz, coton, tabac, canne à sucre, textiles, etc.), ou un nombre restreint d'espèces affines de façon à ne pas éparpiller les efforts. »

Quant aux champs d'essai, ils nous permettent de faire servir notre expérience à l'enseignement de la collectivité.

Les jardins scolaires, où sous la conduite du maître d'école sont semées, plantées et récoltées les plantes usuelles, sont également indispensables.

Quant à l'enseignement professionnel indigène proprement dit, il faut reconnaître que jusqu'ici il n'a pas donné de bons résultats. C'est ainsi que l'école d'agriculture qui a fonctionné pendant quelques années à Hué a fermé ses portes, après avoir constaté combien il répugnait à ses élèves indigènes de considérer cet enseignement autrement que comme un moyen de parvenir à un emploi dans l'administration au lieu de leur permettre de faire valoir leurs connaissances techniques dans une exploitation agricole.

M. Capus recommande ensuite la publication de notices de vulgarisation et l'organisation de conférences ambulantes. Il démontre l'utilité d'un laboratoire de pathologie végétale, et rend hommage à M. Boutan, directeur de la mission scientifique permanente, qui a déjà fait de remarquables recherches, notamment sur le *borer* du café. « Enfin, il y aurait également avantage, dit le directeur de l'agriculture, à pouvoir disposer dans la métropole d'un laboratoire de technologie industrielle pour l'étude scientifique de nos matières premières nouvelles ou insuffisamment connues. »

* * *

L'arrêté du 25 mars 1905, réorganisant les services de la direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce, lui a donné un statut administratif qui répond à une partie de ses besoins.

Cet arrêté consacre le *modus vivendi* d'un service général avec les administrations locales par le départage des attributions; il unifie également les cadres du personnel dont il détermine mieux les conditions de recrutement. « Il y a là évidemment un progrès, constate M. Capus, mais il manque à ce service une unité de direction plus effective parce que celle technique, qui lui appartient, ne peut s'exercer que par des moyens d'action budgétaires qui lui échappent. »

Et le directeur de l'Agriculture insiste également sur l'utilité d'avoir des cadres fixes. Nous sommes, en Indo-Chine, en retard sur l'Afrique occidentale, dont le cadre du personnel de l'Agriculture a été fixé par arrêté du 21 mars 1907 et comprend 76 agents. Nous avons actuellement en Indo-Chine : 6 inspecteurs, 6 sous-inspecteurs, 26 agents de culture, soit au total 36 unités.

Il serait également indispensable de créer une inspection d'agriculture mobile, ces nouveaux fonctionnaires faisant office d'agents d'information, de renseignement et d'instruction.

Enfin, en attendant la création d'une école d'agriculture coloniale à l'instar de celle de Tunis, nous devrions avoir une école d'application où le colon planteur pourrait, à ses débuts, acquérir les premiers éléments techniques.

* * *

M. Capus a traité assez brièvement la question commerciale et industrielle. Il s'est attaché toutefois plus spécialement à l'industrie séricicole.

« La sériciculture renouée, dit-il, contribuera grandement à la richesse de cette colonie... Les résultats si démonstratifs obtenus au Tonkin — l'établissement de Phu-lang-tuong aura distribué 1 million de pontes sélectionnées en 1907, et en distribuera 3 millions en 1908 — peuvent être obtenus dans les autres pays de l'Indo-Chine et c'est par la création de stations de grainage que nous devons commencer notre action. »

Il faut attendre des résultats éminents d'une création récente au point de vue du développement de nos relations commerciales en Extrême-Orient, celle de l'Institution d'attachés commerciaux. Ces postes s'organisent sur les bases de plus en plus pratiques. Ils seront notamment dotés de musées d'échantillons de nos produits commerciaux. « Il serait à désirer, dit M. Capus, que la métropole et surtout les Chambres de commerce de nos grandes villes de France voulussent bien seconder cet effort qui ne peut être que profitable à leurs intérêts. »

* * *

M. Capus ne tire pas de conclusions générales de son exposé. Il ne peut évidemment prédire l'avenir économique de l'Indo-Chine soumis à des conditions très diverses et susceptible de nombreuses imprévues. Nous connaissons depuis longtemps la richesse latente de notre colonie; et nous n'avons jamais douté que la mise en valeur aurait été marquée par moins de lenteurs, de tâtonnements et d'insuccès si l'agriculture no-

tamment avait eu les moyens de réaliser l'œuvre qu'il avait conçue. Mais pendant une trop longue période de difficultés financières les services dits improductifs ont été négligés; il était nécessaire de faire rentrer immédiatement le plus d'argent possible, et ceux qui ne savaient travailler que pour l'avenir ont dû rester oisifs. C'était là une grande erreur économique; si nous avions assuré plutôt le développement agricole de la colonie, nous aurions bien vite augmenté sa richesse, et des dépenses en apparence improductives auraient dans un délai assez court assuré la prospérité de nos finances.

C'est pourquoi nous avons cru intéressant de parler des possibilités économiques de l'Indo-Chine telles que les envisage M. Capus, au moment où l'état financier de la colonie vient d'être exposé par M. Beau. Puisque l'équilibre budgétaire est assuré aujourd'hui, il est temps de travailler pour l'avenir et de réaliser le programme conçu par M. Capus. Les indigènes s'apercevront peut-être enfin que nous sommes venus en Indo-Chine pour leur bien et non pas seulement pour prélever des impôts dont la perception manque parfois trop de ménagements pour le contribuable.

PIERRE DASSIER.

LES PROJETS DE RÉORGANISATION DES MARCHES TIBÉTAINES

Nos adhérents n'ont pas oublié les renseignements que nous donnait M. Jacques Bacot, dans sa conférence du 19 février (voir notre Bulletin de février 1908), sur les efforts de pénétration et de médiatisation récemment accomplis par les Chinois dans les Marches orientales du Tibet. C'est une politique qui fait partie de ce mouvement général qui anime actuellement la Chine, désireuse de resserrer son organisation et de prendre plus fermement en mains ses provinces extérieures. M. P. Bons d'Anty, notre distingué consul à Tchen-fou, vient d'adresser au ministère des Affaires étrangères le texte du rapport présenté au Trône par le vice-roi du Seu-tchouan sur l'organisation des Marches tibétaines du Yunnan et du Seu-tchouan, et du règlement qu'il propose pour diriger cette organisation. Ce sont des documents qui méritent d'être publiés, car ils donnent une idée des tendances actuelles des Chinois les plus actifs et aussi de leur tournure d'esprit. On les lira avec d'autant plus de fruit qu'ils sont précédés d'un résumé critique de M. Bons d'Anty.

Le vice-roi par intérim du Seu-tchouan, S. Exc. Tchao Eurr-fong, tout en s'occupant de l'administration de cette vaste province, ne perd pas de vue la mission dont il est chargé et qu'il ira remplir dans les Marches tibétaines lorsque sera installé ici le gouverneur général prochainement attendu. Le programme général établi par S. Exc. Tchao n'a été admis à Pékin qu'avec certaines corrections proposées par le ministère des Finances qui, ne pouvant fournir les cré-

dits demandés, suggère des modifications d'où résulteraient de fortes réductions dans les dépenses à prévoir. Cet arrangement n'est pas accepté sans protestation par Tchao Eurr-fong et, dès qu'il a été porté à sa connaissance, il a dressé un nouveau règlement et présenté un rapport au Trône afin d'obtenir son adoption intégrale.

L'élément fondamental de la transformation des marches, aux yeux de S. Exc. Tchao, semble être la colonisation du pays par des cultivateurs chinois. D'après ce que je puis savoir, je serais enclin à penser qu'il se fait à ce sujet de grandes illusions. Les terres sont peut-être très fertiles, mais il y en a bien peu d'immédiatement cultivables, et les productions qu'elles sont susceptibles de donner ne répondent nullement aux besoins d'une population tirée des vallées seu-tchouanaises et pour lesquelles, par exemple, le riz est une denrée de première nécessité. Le vice-roi fait judicieusement remarquer que les colons doivent forcément être empruntés aux classes les plus déshéritées : il est donc à craindre que les gens recrutés manquent d'initiative, d'habitude du travail, d'ordre et d'économie, puisqu'avec ces qualités, un paysan seu-tchouanais a toute chance de se procurer dans son pays une honnête aisance. Pour les mêmes motifs, la période pendant laquelle les immigrants seront entretenus aux frais de l'autorité est beaucoup trop courte. Quelle que soit la fécondité du sol, il est impossible que des cultivateurs, arrivant dénués de tout, puissent s'établir sur un pied convenable et être en état de commencer à rembourser les avances reçues, aussitôt après la première récolte. Le projet ne tient pas assez compte des obstacles : rigueur du climat, hostilité de l'élément aborigène, perturbation causée par l'acclimatement, surtout sous le rapport d'un changement radical dans l'alimentation. Les premiers essais tentés, personne ne l'ignore ici, ont abouti à un insuccès presque complet. Les colons chinois, découragés, vendent tout ce dont ils peuvent tirer quelque argent, et prennent la route du Seu-tchouan; beaucoup, tombés dans une profonde misère, mendient aux portes des lamaseries et le long des grands chemins. Les objections exprimées par le ministère des Finances ne sont donc pas sans fondement, mais la solution préconisée est irréalisable, comme l'indique S. Exc. Tchao dans le rapport du Trône. La conclusion serait donc que la colonisation des Marches par les Chinois ne s'accomplira pas rapidement au moyen de mesures administratives; elle ne saurait par conséquent servir de base à l'assimilation de la contrée à la culture chinoise. Les mandarins feraient sans doute mieux de tirer parti des fonds indigènes, en relevant les classes tenues actuellement dans le servage par les principicules et les lamas. L'introduction du facteur chinois s'opérerait graduellement, sous la forme d'une infiltration continue, ainsi que cela a lieu dans tous les pays aborigènes dépendant de l'Empire ou situés dans son rayon d'expansion. Il est probable que c'est ce qui se produira finalement et que les Chinois qui se fixeront dans les Mar-

ches y seront appelés par le développement des relations commerciales.

L'article des règlements relatif à l'organisation d'une force armée prouve que S. Exc. Tchao ne se trompe pas sur les dispositions des Tibétains. Il estime, en effet, à cinq mille hommes le contingent indispensable pour maintenir la tranquillité et garantir la sécurité : ce chiffre paraîtra sans doute excessif à Pékin; il est tout au plus suffisant si l'on veut être certain de contenir des populations turbulentes qu'il va falloir faire passer sous le joug, empêcher les incursions des nomades dont quelques-uns (les Goloks, par exemple) sont des adversaires redoutables, et enfin établir la ligne de pénétration reliant à la Chine propre les territoires du Lhasadé que l'on se propose d'incorporer peu à peu. C'est, du reste, dans ces troupes que la colonisation du pays tibétain trouverait éventuellement à recruter son contingent véritable. Je crois que le vice-roi n'est pas sans avoir envisagé ces côtés de la question; son idée de constituer un corps de soldats-ouvriers s'inspirerait de cette arrière-pensée.

Les avantages demandés par les magistrats des nouvelles divisions territoriales créées, sont une autre preuve que S. Exc. Thao a mûrement approfondi le problème qu'il est chargé de résoudre. La vénalité des mandarins sera l'un des plus grands obstacles que vont rencontrer les organisateurs des Marches. Les lamaseries et les « tousse » possèdent de grandes richesses et il pourra leur être facile de retarder l'application des réformes, en achetant des fonctionnaires sur lesquels, vu l'étendue du pays et la difficulté des communications, le gouvernement central n'exercera qu'un contrôle illusoire. Des errements de cette nature se sont toujours pratiqués jusqu'à ce jour, et ces temps derniers on m'a signalé certains faits indiquant que la situation actuelle a surtout pour effet de favoriser leur développement.

Les idées de S. Exc. Tchao sur la diffusion de l'instruction sont très judicieuses et font justice de projets qui dotaient les nouveaux territoires d'un système scolaire où l'enseignement littéraire chinois tenait une place beaucoup trop grande.

Les suggestions exprimées relativement aux progrès à réaliser dans l'ordre commercial et industriel ont des côtés excellents. C'est sur ce terrain surtout que le Chinois pourra s'implanter dans les Marches et s'y rendre indispensable. Le vice-roi serait sage, s'il abandonnait son plan impraticable de colonisation agricole et s'il portait tout son effort sur le développement des relations commerciales et la création d'industries fournissant les objets achetés par les indigènes, ou utilisant les produits locaux pour fabriquer des articles à exporter. Les sommes considérables que l'on dépensera afin d'amener sur le plateau des familles de paysans chinois qui y végéteront ou y périront de misère, seraient infiniment mieux employées à frayer des routes et fournir du capital à des manufactures.

Il est à remarquer que l'exploitation des mines fait l'objet d'un paragraphe spécial : elle donnera sans doute lieu à bien des mécomptes, vu surtout l'incapacité notoire des Chinois dans ce genre d'industrie ; mais une allusion à des richesses minières est en Chine, comme dans le reste du monde, un argument qui paraît sans réplique ; il ne faut donc pas s'étonner de ce que S. Exc. Tchao en fasse usage et cherche à le mettre en relief. Quant au passage sur les « convoitises de l'étranger », il est de règle maintenant chaque fois qu'il est question de mines ou de chemins de fer.

Le nouveau vice-roi étant attendu ici vers la fin de mars, S. Exc. Tchao ne tardera pas à prendre sur place la direction effective de l'administration des Marches. Il sera intéressant de le voir à l'œuvre, surtout si le programme tracé dans les documents ci-joints reçoit la sanction impériale et si l'on accorde au gouverneur de la nouvelle province les ressources qu'il a sollicitées. On peut être certain qu'il fera preuve d'une initiative intelligente, de fermeté et d'intégrité : quoiqu'il ait dépassé la soixantaine, sa robuste constitution et son excellente santé lui permettront de résister au climat et de dépenser toute l'énergie requise. Il a en outre pour lui l'avantage d'entreprendre une tâche qu'il a préparée de longue main et d'appliquer un programme qui est le sien propre.

D'autre part, une entente parfaite semble régner entre S. Exc. Tchao et les ambans de Lhassa, LL. Exc. Tchang et Nien, ce qui est une condition importante, principalement en ce qui concerne la lutte à entamer contre les lamas et les princes aborigènes. Les ambans et le vice-roi travaillent de concert à affermir l'occupation chinoise du Lhasadé. Entre autres mesures prises, je signalerai l'admission à l'École militaire de Tchentou de huit jeunes Tibétains et l'envoi à Lhassa de vingt officiers et élèves-officiers sortis de cet établissement et de l'École des Cadets. L'arsenal de Tchentou fournit en même temps aux troupes des ambans un armement du dernier modèle. Des Tibétains venant de Lhassa ont également été placés en qualité d'apprentis tant à l'arsenal que dans les manufactures provinciales. Des dispositions ont, en outre, été arrêtées afin de supprimer la circulation de la roupie anglaise au Tibet et de remplacer ce numéraire par des pièces d'argent d'origine chinoise. Il avait été un moment question d'ouvrir une Monnaie à Lhassa ; le transport du matériel rencontrant des difficultés insurmontables, la frappe aura sans doute lieu au Seu-tchouan. Un autre point qui appelle particulièrement l'attention du vice-roi et des ambans, c'est la lutte économique contre l'Inde anglaise qui menace de détruire le commerce séculaire du Tibet avec le Seu-tchouan : on cherche surtout à enrayer l'importation des thés et du sel de l'Inde. Une correspondance active s'est engagée à ce sujet entre LL. Exc. Tchao et Nien ; un plan de campagne a été proposé par eux au gouvernement central. Une Banque

officielle va, dit-on, être organisée à Lhassa, au capital de deux millions de taëls, afin de permettre aux autorités chinoises de favoriser les transactions par les routes venant de Chine.

P. BONS D'ANTY.

TRADUCTIONS

Rapport présenté au Trône par S. Exc. Tchao Eurrong, vice-roi intérimaire du Seu-tchouan, au sujet des nouveaux règlements concernant les Marches tibétaines du Yunnan et du Seu-tchouan.

J'ai l'honneur de présenter respectueusement ce Rapport à LL. MM. l'Impératrice douairière et l'Empereur relativement aux mesures qu'il conviendrait de prendre dans les Marches tibétaines (du Yunnan et du Seu-tchouan).

D'après le Rapport présenté au Trône par le ministère des Finances, et qui a reçu l'approbation de la Cour, au sujet de l'avance pour la transformation de ces territoires que le vice-roi du Seu-tchouan et moi avions demandé, le ministre des Finances y dit : « Les différentes œuvres relatives à la transformation des Marches ne devront pas être poursuivies toutes à la fois : on devra seulement commencer par celles qui sont les plus nécessaires. Le ministre des Finances prie le Trône d'ordonner au vice-roi du Seu-tchouan et à moi : de recruter les laboureurs (les colons) dans les familles moyennes (ni pauvres ni riches) et de leur donner dans la région de Batang et de Litang des terrains qu'ils devront mettre en culture ; les semences devront leur être fournies, et les frais de nourriture et de voyage payés par les autorités ; ils devront s'occuper eux-mêmes de leurs logements et se pourvoir aussi des instruments nécessaires pour cultiver la terre ; de recruter 1.500 soldats (3 yngs) pour la défense du pays et d'envoyer quelques délégués à la frontière pour s'occuper des questions administratives. Au bout d'un certain temps, lorsque les familles des cultivateurs seraient devenues nombreuses, on pourrait alors établir des écoles, ouvrir le pays au commerce, exploiter les mines, etc. ; on pourrait trouver sur place les capitaux nécessaires. Mais comme ces régions sont très pauvres, — continue le ministre des Finances, — et que les ressources provenant des impôts ne pourront pas être suffisantes pour les transformations à faire, les Douanes maritimes fourniront une avance de 1.000.000 de taëls. »

Vous nous avez aussi demandé de vous présenter un règlement sur l'installation des magistrats, le recrutement des laboureurs et l'enrôlement des soldats, ainsi qu'un tableau faisant ressortir, pour la première année et les années suivantes, le montant des dépenses annuelles pour la transformation des Marches.

Bien que la combinaison arrêtée par le ministère des Finances soit convenable, il est de mon devoir de faire ressortir la nécessité de mettre à exécution, en même temps, les six projets que j'ai déjà soumis au Trône. En voici les raisons :

Les écoles ne seront pas ouvertes dans le but de former des lettrés, mais pour civiliser les « barbares » dont l'intelligence n'est pas développée ; il faut, dès le début, leur apprendre ce qu'est le bien et à faire le bien ; de plus, les révoltes à peine terminées, des missionnaires de tous les pays, ne craignant ni les longs voyages ni les accidents, viennent maintenant au Tibet pour prêcher et propager leurs religions ; et nous serions les seuls à ne pas civiliser notre peuple et à les abandonner ! C'est pour cela qu'il est nécessaire de créer des écoles où ils apprendront notre langue et nos coutumes.

Il est aussi nécessaire d'ouvrir le pays au commerce : les produits du Tibet sont nombreux, de même la consommation de certains articles comme les légumes, la toile et le coton, est très importante. Il faut encourager les commerçants à venir s'installer dans les Marches et faciliter les moyens de transport; seulement, plus tard, lorsque les affaires seront prospères, on pourra percevoir un impôt sur les transactions commerciales.

L'exploitation des mines pourrait être entreprise lorsque les autres affaires seront réglées; cependant les mines le long des frontières sont très nombreuses, ce que les nations étrangères n'ignorent pas : nous savons même que ces mines sont très convoitées par elles; si donc nous ne les exploitons pas immédiatement, les étrangers mettront la main dessus. Et puis l'exploitation de ces mines sera très rémunératrice. Il faut donc les ouvrir le plus tôt possible, pour avoir de beaux bénéfices.

En ce qui concerne la culture des terrains, le ministère des Finances a décidé qu'on pourrait payer aux laboureurs les frais de voyage et de nourriture en cours de route, et leur fournir les semences; mais ils devront se munir des outils nécessaires et s'arranger eux-mêmes un logement. Le ministère a pris cette décision dans le but de réaliser des économies. Il faut cependant admettre que les outils dont se servent les « barbares » pour labourer la terre ne peuvent être employés par les colons chinois qui iront s'établir au Tibet. Il est dit aussi de favoriser l'exode du Seu-tchouan, pour les territoires de Litang et de Batang, des cultivateurs « de classe moyenne », c'est-à-dire ni pauvres ni riches.

Mais ce sont justement ceux-là qui, ayant de quoi vivre chez eux, resteront tranquillement dans leur pays et n'iront sûrement pas s'installer là-bas; seuls les pauvres gens qui ne possèdent pas la moindre parcelle de terre consentiront à y aller.

La transformation des territoires de Soui-yuen-tcheng et de K'opou-touo est loin d'être aussi difficile que celle des pays limitrophes des frontières du Yunnan et du Seu-tchouan. La température dans les Marches est, l'hiver, très rigoureuse; même à la 5^e lune, on porte encore des habits fourrés et il neige souvent pendant la 6^e lune; c'est pourquoi il faut bien admettre que personne, parmi les mandarins, les commerçants, les soldats et les gens du peuple n'est désireux d'y aller; il est donc de notre devoir de leur faciliter le plus possible le voyage et leur installation là-bas.

Nous inspirant des mesures appliquées par les Anglais en Océanie, les Français à Madagascar, les Américains aux Philippines et les Japonais à Formose et dans les Pescadores, nous créerons des Bureaux d'immigration dans les Marches et aiderons de tout notre pouvoir les colons qui viendront s'y établir.

En ce qui concerne les affaires militaires, le ministère propose l'enrôlement de 4.500 soldats seulement, c'est-à-dire 3 yngs. Or, il faut considérer la grande étendue de ces territoires extrêmement montagneux et dont les routes devront être surveillées longtemps encore par les troupes. Nous avons actuellement 2.500 hommes (5 yngs) dans les districts de Batang, Litang, Hiang-tcheng, T'aopa, Kong-ko-liang et ce nombre paraît cependant insuffisant : comment alors pourrions-nous protéger efficacement le pays avec seulement 4.500 hommes! Près la frontière, il y a encore beaucoup de « barbares » qui ne sont pas soumis, dont le caractère est vraiment sauvage et qui se considèrent comme indépendants. Nous ne devons pas non plus nous figurer que la paix sera éternelle : de nouveaux troubles peuvent éclater, et comment les réprimerons-nous si nous ne sommes pas prêts?

Installation de magistrats. — Des mandarins ont déjà été envoyés dans les districts de Tseng-pien, Wei-si-Tsong-tien, transformés en « t'ing », des magistrats seront

aussi installés à Batang, Litang, Hiang-tcheng, etc., et auront la direction des affaires administratives. Il faudra que le traitement de ces fonctionnaires soit suffisamment élevé, afin qu'ils ne puissent pas pressurer les indigènes et soient ainsi aimés et respectés d'eux.

J'estime qu'une somme de 3 millions de taëls serait suffisante pour la transformation des Marches. Les soldes de 5.000 soldats ainsi que les achats de munitions, d'armes et d'uniformes s'élèveront à 1.600.000 ou 1.700.000 taëls; mais tous ces soldats ne seront pas recrutés à la fois. — Ce sont les premières années que les dépenses pour mettre les terrains en culture et ouvrir le pays au commerce seront les plus élevées; dans la suite, ces dépenses décroîtront; c'est alors qu'on pourra augmenter les frais pour le recrutement des soldats et l'ouverture des écoles. Les mines rapporteront un gain plus ou moins grand, selon que le capital sera lui-même plus ou moins considérable. Quant à l'installation de magistrats, elle se fera selon les circonstances et les besoins.

Le pays limitrophe des provinces du Yunnan et du Seu-tchouan est vraiment très vaste : il serait nécessaire d'en faire une « province »; entre temps, il faudrait donner au Commissaire impérial, dans les Marches tibétaines, les pouvoirs nécessaires pour régler toutes les affaires. Sans attendre plus longtemps, il faut voir parmi les fonctionnaires actuellement dans les Marches quels sont les bons et les mauvais fonctionnaires : garder les bons et renvoyer de suite les mauvais. Je compte également prier les vice-rois du Seu-tchouan et du Yunnan de fixer d'une façon précise la limite des Marches.

Ce Rapport est préparé et présenté par moi seul, sans avoir consulté les vice-rois du Seu-tchouan et du Yunnan, mais je suis moi-même actuellement vice-roi intérimaire du Seu-tchouan et le vice-roi intérimaire du Yunnan est S. Exc. Hsiliang avec qui j'ai longuement délibéré à ce sujet lorsqu'il était ici : je sais que ces idées sont conformes aux miennes. De plus, comme la transformation des Marches doit être commencée le plus tôt possible et qu'il faudrait assez longtemps pour écrire au Yunnan et recevoir la réponse, je prends la liberté d'adresser directement ce rapport à LL. MM. l'Impératrice douairière et l'Empereur en les priant de bien vouloir ordonner au ministère des Finances de délibérer sur son contenu. Dès qu'une décision aura été prise par le ministère, que le nouveau vice-roi du Seu-tchouan sera entré en fonctions et que la remise des sceaux aura eu lieu, je partirai pour les Marches et mettrai à exécution le règlement que j'ai l'honneur de soumettre à Vos Majestés.

Règlement des mesures à prendre pour la transformation des Marches tibétaines du Yunnan et du Seu-tchouan.

ARTICLE PREMIER. — CULTURE ET MISE EN VALEUR DU SOL. — Bien que la température des Marches soit très rigoureuse, la terre y est très féconde : il y a d'immenses étendues de terrains non défrichés à mettre en valeur. Au Seu-tchouan, la population est trop dense : il faut donc encourager le plus possible de gens des campagnes à aller s'établir dans les Marches. Tout laboureur de cette province désireux de partir pour les nouveaux territoires devra faire une demande et présenter un garant au mandarin de son pays, lequel lui fera les avances nécessaires pour le voyage jusqu'à Tatsienlou et lui remettra en même temps une feuille de route sur laquelle il aura été indiqué le jour du départ, la date à laquelle il devra être arrivé à Tatsienlou, et le montant des avances reçues; arrivé dans cette ville, le paysan devra se présenter au bureau d'immigration qui visera sa feuille de route et lui indiquera la région dans laquelle il devra aller; il recevra des habits de laine, ainsi que les rations suffisantes pour le voyage. A l'arrivée de ce paysan dans les Marches, le

bureau du contrôle lui fera fournir les outils nécessaires, de l'argent pour se construire une maison, des semences et un bœuf pour labourer; il lui sera aussi donné des aliments en quantité suffisante pour lui permettre d'attendre la première récolte. Ces avances pour frais de voyage, nourriture, etc., devront être remboursées les années suivantes: une retenue à cet effet sera opérée sur le produit de chaque récolte; lorsque toutes les avances auront été remboursées, on remettra à ce laboureur un document scellé le reconnaissant comme propriétaire des terrains. Le terrain des Marches est très fécond: au bout d'un an, on pourra avoir une première récolte, et au bout de trois années toutes les avances pourront être remboursées.

ART. II. — TROUPES. — Le pays des Marches est très vaste et très accidenté, il faut que les troupes y soient en nombre suffisant pour qu'aucun désordre ne se produise. Il faudra surtout installer de nombreux « postes de surveillance ». Les provinces du Seu-tchouan et du Yunnan ont envoyé 2.500 soldats (5 yngs) pour la protection des frontières; pour la frontière du Yunnan seule, il faudrait 1.500 hommes (3 yngs). En plus de ces contingents, je compte recruter: 1.000 fantassins, 500 artilleurs et 500 cavaliers. Lorsque dans quelques années le pays sera plus tranquille, on pourra supprimer peu à peu les « postes de surveillance »; avec les soldes qui deviendront ainsi disponibles, on pourra augmenter le nombre des troupes d'infanterie, composer un corps de soldats-ouvriers (maçons, charpentiers, menuisiers, forgerons, etc.) et créer « un train des équipages » pour le transport des munitions, des armes et des vivres; on pourra ainsi avoir une légion hié (5.000 hommes).

ART. III. — INSTALLATION DE MAGISTRATS. — La ville de Batang portera le nom de « Pa ngan t'ing »; la ville de Litang, celui de « Chouen-hoa-hien », et Hiang-tch'eng sera « Ting-hian-hien »; ces deux sous-préfectures relèveront du « Pa ngan t'ing ». A Tsaomô et à Yen tsing, à T'ao-pa et à Kong-ko-ling; à Tsong-tou et à Ho-si, il faudra installer de petits mandarins. Il faudra leur donner des traitements assez élevés, vu l'éloignement du pays et la cherté de la vie; et puis, ce sera la meilleure façon d'avoir de bons fonctionnaires. Je proposerais de donner au Préfet de Pa-ngan-t'ing 1.000 taëls par mois; aux deux sous-préfets (« Chouen-hoa-hien » et Ting-hian-hien) 800 taëls par mois chacun, aux vice-sous-préfets 300 taëls et aux « assistants » 200 taëls par mois. En dehors de leurs traitements, ces mandarins ne pourront accepter une seule sapèque: autrement ils seront immédiatement déplacés, destitués et condamnés. — Les autres délégués qui se trouveront en service dans les Marches seront payés selon les services rendus, leur grade et leurs capacités.

ART. IV. — INSTRUCTION. — Il faut dès maintenant ouvrir des écoles pour civiliser le peuple; seulement, plus tard, on pensera à former des lettrés. Je compte créer des écoles primaires à Pa-ngan-t'ing, Chouen-hoa-hien et Ting-hian-hien, et quelques écoles « élémentaires » dans ces trois villes, ainsi que dans les localités les plus importantes. Tous les enfants, barbares ou chinois, devront fréquenter les écoles élémentaires. « On y enseignera les mots usuels chinois et barbares, le style vulgaire pour leur permettre d'écrire des lettres, les quatre règles de l'arithmétique et la manière de se servir de l'abaque, ainsi que les règles de la politesse; chaque dimanche, le professeur fera un cours d'histoire religieuse sur un sujet raisonnable et facile à comprendre: il ne sera pas permis de raconter des sottises: les Chinois et les Barbares pourront y assister. Les études seront de trois ans, puis chacun se livrera au métier qui lui plaira. Les Barbares sont des gens bornés: il est inutile de vouloir en faire des lettrés. Toutefois, les enfants qui se feront remarquer

par leur intelligence pourront être envoyés à l'école primaire où ils devront étudier pendant 10 ans; s'ils sont vraiment capables, ils seront envoyés dans une école moyenne, puis dans une école supérieure, pour être ensuite dirigés sur l'Ecole Normale à Pékin d'où ils sortiront fonctionnaires.

ART. V. — COMMERCE. — Les articles produits dans les Marches sont très nombreux; cependant on n'y fabrique ni toile, ni papier, ni bougies, etc., etc.: il y aura beaucoup de marchandises à importer. Mais pour ouvrir le pays au commerce, il faut: faire de bonnes rentes, déterminer des étapes régulières et y faire construire des auberges; il faudrait même que les routes soient suffisamment bonnes pour que les transports puissent se faire par charrettes à yacks. — Toutes les affaires industrielles devront au début être dirigées par les mandarins: dans la suite, elles pourront passer entièrement aux mains des notables ou des commerçants. — Il y a au Tibet beaucoup de bœufs et de moutons. On pourrait y faire le commerce des peaux et des cornes qui ne manqueraient pas d'être rémunérateur; malheureusement les Barbares ne savent comment s'en servir et les considèrent comme inutiles. J'ai l'intention de créer à Pa-ngan-t'ing, Chouen-hoa-hien et Ting-hian-hien, des établissements pour travailler le cuir, et engager des ouvriers du Seu-tchouan pour fabriquer des objets en cuir et en corne. S'il n'est pas possible de faire des articles convenables, on expédiera les peaux, une fois tannées, dans l'intérieur (Seu-tchouan et Yunnan): on peut être assuré de réaliser ainsi de beaux bénéfices.

ART. IV. — MINES. — Il y a dans les Marches de nombreuses mines d'or; les Barbares savent extraire l'or: c'est de cette façon que les « tousse » et les lamas sont devenus riches. Mais les procédés d'exploitation sont trop primitifs, leurs instruments trop grossiers, il leur faut beaucoup de temps et ils n'obtiennent qu'une faible quantité de minerai. Je compte engager des étudiants chinois qui auront fait leurs études dans les Ecoles de mines en Europe; ils se rendront dans toutes les localités où se trouvent les mines et je commencerai par faire exploiter celles où le minerai sera le plus abondant.

Société d'Angkor

POUR

LA CONSERVATION DES MONUMENTS ANCIENS
DE L'INDO-CHINE

STATUTS

I. — Objet et composition.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, et sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, une association qui prend le titre de Société d'Angkor pour la conservation des monuments anciens de l'Indo-Chine.

ART. 2. — La Société a pour but de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, à la conservation et à l'étude des monuments de l'Indo-Chine, en se conformant à l'arrêté du Gouverneur général du 9 mars 1900.

ART. 3. — La Société a son Siège social à Paris. Elle se compose de membres d'honneur, de membres donateurs et de membres titulaires.

ART. 4. — Les membres d'honneur sont désignés par le Comité.

Les membres donateurs sont ceux qui, n'étant redevables d'aucune cotisation arriérée, auront versé en une seule fois une somme d'au moins 200 francs.

ART. 5. — Pour être membre titulaire, il faut:

1° Etre agréé par le Comité sur la présentation de deux membres de la Société;

2° Payer une cotisation annuelle de 5 francs au moins. Cette cotisation peut être rachetée par un versement de 100 francs, moyennant lequel on devient membre à vie.

ART. 6. — Les membres nouveaux paient intégralement la cotisation de l'année de leur admission, et les membres démissionnaires celles de l'année de leur démission.

ART. 8. — Les membres quittant la Société par suite de démission ou autre cause, non plus que les héritiers des membres décédés, ne peuvent rien réclamer de l'avoir de la Société.

II. — Administration et fonctionnement.

ART. 9. — La Société est administrée par un Comité élu pour 3 ans par l'Assemblée générale. Le nombre des membres de ce Comité, fixé en principe à neuf, pourra être porté jusqu'à vingt sur l'initiative du Comité lui-même.

Les élections ont lieu à la majorité simple. Le vote par correspondance est admis. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un ou de plusieurs de ses membres, le Comité a la faculté de les remplacer; ces choix doivent être ratifiés par la première Assemblée générale.

ART. 10. — Le Comité choisit parmi ses membres : un président, chargé de diriger ses délibérations, un secrétaire et un trésorier. Le secrétaire est le représentant légal de la Société.

Toutes ces fonctions sont gratuites.

ART. 11. — Une Assemblée générale ordinaire des membres de la Société est convoquée chaque année par le Comité pour entendre le rapport du secrétaire sur les travaux de l'année, approuver les comptes du trésorier et statuer sur les diverses questions portées à l'ordre du jour. Le bureau de cette Assemblée est le même que celui du Comité.

Le Comité peut, en outre, chaque fois qu'il est nécessaire, convoquer une Assemblée générale extraordinaire de la Société.

ART. 12. — Les membres de la Société résidant en Indochine peuvent former un ou plusieurs sous-comités. Chacun des sous-comités correspond avec le Comité central et lui fait toutes les propositions qu'il juge utiles. Il élit un trésorier chargé de recueillir les cotisations locales et d'employer les fonds conformément aux décisions du Comité central.

III. — Revenus et comptabilité.

ART. 13. — Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations des membres titulaires; 2° des fonds provenant des cotisations rachetées; 3° des subventions officielles qui peuvent lui être accordées; 4° des dons et legs; 5° des revenus des capitaux formant l'actif de la Société.

Toute cotisation perpétuelle de 100 francs doit être capitalisée.

ART. 14. — Aucune dépense ne peut être engagée sans un ordonnancement préalable signé par le secrétaire et par le trésorier. Tout mandat présenté à la caisse doit également être revêtu de ces deux signatures.

IV. — Durée de la Société.

Modification des statuts. Dissolution.

ART. 15. — La durée de la Société est illimitée.

ART. 16. — La Société pourra être dissoute sur une proposition faite par le Comité à la majorité des deux tiers de ses membres.

Cette proposition sera soumise à une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet. Le vote par correspondance sera admis. La majorité devra être au moins des trois quarts des membres inscrits.

ART. 17. — Les statuts pourront être modifiés, sur une proposition du Comité, par une Assemblée générale, dans la forme ordinaire.

ART. 18. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désignera un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation. Elle attribuera l'actif à une ou plusieurs associations françaises scientifiques ou artistiques.

COMPOSITION DU COMITÉ

Président d'honneur :

S. M. LE ROI DU CAMBODGE.

Président :

M. E. SENART, membre de l'Institut.

Secrétaire :

M. L. FINOT, directeur adjoint à l'École des Hautes Études

Trésorier :

M. SYLVAIN LÉVI, professeur au Collège de France.

Membres :

MM.

AYMONIER, résident supérieur honoraire.

Lieutenant-colonel F. BERNARD.

PHILIPPE BERTHELOT, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères.

Général DE BEYLIÉ.

ED. CHAVANNES, membre de l'Institut.

H. CORDIER, membre de l'Institut.

L. DELAPORTE, conservateur de Musée indochinois.

CH. DEPINCE, ancien résident en Indochine.

P. DOUMER, député, ancien gouverneur général de l'Indochine.

A. FOUCHER, professeur à la Sorbonne.

HARMAND, ambassadeur.

LE MYRE DE VILERS, ambassadeur.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Membres donateurs :

A. Barth.....	200	»
Georges Chapsal.....	200	»
Ed. Chavannes.....	200	»
Alphonse Gérard.....	200	»
E. Guimet.....	200	»
E. Senart.....	200	»

Membres à vie :

E. Aymonier.....	100	»
Prince Roland Bonaparte.....	100	»
Patrice Chambert.....	100	»
L. Delaporte.....	100	»
Paul Doumer.....	100	»
L. Finot.....	100	»
Comtesse Frémy.....	100	»
E. Husson.....	100	»
R. Kœchlin.....	100	»
G. Mahé.....	100	»
Malibrán y Santibañez.....	100	»
M ^{lle} Marielle.....	100	»
L. Raveneau.....	100	»
A. Salles.....	100	»
René Viellard.....	100	»
M ^{me} Philippe de Vilmorin.....	100	»
D ^r Vogel.....	100	»

Membres titulaires :

Captain Barber.....	5	»
Général Barry.....	5	»
A. Barth, M. D.....	20	»
Léonce Bénédite.....	5	»
Lieutenant-colonel Bernard.....	10	»
Général de Beylié.....	10	»
Prince Emmanuel Bibesco (1907-8 — 1911-12).....	50	»
Michel Bréal.....	5	»
M ^{me} Burnett.....	5	»
A. Cabaton.....	5	»
D ^r Capitan.....	5	»
M ^{me} Carpeaux.....	5	»
Colonel Caudrelier.....	5	»
J. Chailley.....	20	»
Général Chanoine.....	5	»
M ^{me} Henri Chasles.....	5	»
Edouard Clavery.....	5	»
Georges Cœdès.....	5	»
Hippolyte Cœdès.....	5	»
Henri Cordier.....	5	»

Maurice Courant.....	5 »
P. Cultru.....	5 »
Ch. Depincé.....	10 »
H. Deslandres.....	5 »
F. Devise.....	5 »
Doubrère.....	10 »
P. Doumer, M. P.....	5 »
Ch. Ferdinand-Dreyfus.....	5 »
G. Dubail.....	5 »
Jean Dupuis.....	5 »
Dr Duchesne.....	5 »
L. Finot, M. P.....	10 »
A. Foucher.....	5 »
M ^{me} Fournet-Kaindler.....	5 »
Général Frey.....	5 »
H. Froidevaux.....	5 »
Grandjean.....	5 »
Dr Groneman.....	25 »
Marcel Guérin.....	5 »
Dr Hahn.....	5 »
Dr Hamy.....	5 »
Jules Harmand.....	10 »
Henri Hauvette.....	5 »
M ^{me} Henri Hauvette.....	5 »
Ferdinand Hérold.....	10 »
Maurice Honoré.....	5 »
Henri Hubert.....	5 »
Gédéon Huet.....	5 »
James Hyde (1907-1908, 1908-1909).....	10 »
Amiral de Jonquières.....	20 »
Joseph Joûbert (1907-1908, 1908-1909).....	10 »
Jourdan.....	5 »
Paul Labbé.....	5 »
F. Lacôte.....	5 »
Commandant Lagarrue (1907-1908, 1908-1909).....	10 »
Marquis de la Mazelière.....	10 »
Le Myre de Vilers.....	10 »
Pierre Lefèvre-Pontalès.....	25 »
Ch. Lemire.....	5 »
Ernest Leroux.....	5 »
M. Leroy-Dupré.....	20 »
M ^{me} Leroy-Liberge.....	10 »
Sylvain Lévi.....	5 »
M ^{me} Sylvain Lévi.....	5 »
Lourme.....	5 »
Commandant Lunet de Lajonquière.....	5 »
M. Mauss.....	5 »
A. Meillet.....	5 »
M ^{me} Michel.....	5 »
Pierre Mille.....	5 »
Marquis de Nettancourt.....	5 »
Paul Patté.....	5 »
Pavie.....	5 »
Georges Perrot.....	5 »
M ^{lle} Philibert (1907-1908, 1908-1909).....	15 »
Dr Pichon.....	5 »
Salomon Reinach.....	20 »
L. Rheims.....	5 »
Colonel Ronger.....	5 »
Capitaine Seauve.....	5 »
E. Sénéchal.....	5 »
Dr Thorel.....	10 »
A. Vissière.....	5 »
<i>Dons divers.</i>	
M ^{me} Carpeaux, en souvenir de Charles Carpeaux.....	20 »
Publication des « Documents sur l'art ancien et moderne en Indochine », H. Dufour, fondateur.....	25 »
H. Dufour, en souvenir de Georges Morand.....	10 »
Anonyme.....	2 »
Total.....	3.612 »
<i>Versements postérieurs à l'arrêté du compte du 18 juin 1908.</i>	
Comte d'Agoult.....	5 »
E. Senart (don).....	200 »
Total général.....	3.817 »

RÉUNIONS DE LA SOCIÉTÉ

14 juin 1907.

La séance est ouverte à 4 h. 30 sous la présidence de M. Emile Senart.

Etaient présents : MM. Harmand, Sylvain Lévi, R. de Caix, Paul Bourde, Lunet de Lajonquière, Henri Cordier, Henri Dufour, Pierre Lefèvre-Pontalis, Ernest Leroux, lieutenant-colonel Bernard, général de Beylié, A. Salles, L. Finot.

Lecture est donnée du projet de statuts, qui est adopté.

L'assemblée procède à l'élection des membres du Comité, dont le nombre est provisoirement fixé à neuf. Sont élus : MM. Bernard, de Beylié, H. Cordier, Doumer, Finot, Foucher, Harmand, Sylvain Lévi, Senart.

Le Comité procède à l'élection de son bureau. Sont élus : président, M. Senart; secrétaire, M. Finot; trésorier, M. Sylvain Lévi.

Le Comité décide que le trésorier aura pleins pouvoirs pour opérer, au nom de la Société, des dépôts et des retraits de fonds sur sa simple signature.

La séance est levée à 6 heures.

30 janvier 1908.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Etaient présents : MM. Aymonier, Barth, Léonce Bénédite, général de Beylié, Cabaton, R. de Caix, H. Cordier, Finot, Foucher, Harmand, Le Myre de Vilers, Sylvain Lévi, G. Cœdès, Cultru, Malibrant y Santibañez, Raveneau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide que le nombre maximum des membres du Comité sera porté à vingt.

Sont élus membres du Comité : MM. Aymonier, Philippe Berthelot, Chavannes, Delaporte, Depincé, Le Myre de Vilers.

M. Finot, secrétaire, lit son rapport sur l'état de la Société. Il rappelle comment la Société s'est formée à la suite du dernier traité franco-siamois en vue de seconder le gouvernement de l'Indo-Chine dans l'accomplissement des obligations nouvelles que lui imposait l'annexion des monuments d'Angkor. Elle entend conformer son action à la législation indo-chinoise, qui a confié à l'Ecole française d'Extrême-Orient la surveillance et la conservation des antiquités. Le nombre des adhésions est aujourd'hui de 101. Il y a lieu d'espérer que les comités locaux qui commencent à se former en Indo-Chine ajouteront bientôt leur contingent au nôtre. Le roi du Cambodge a déjà témoigné de son intérêt en acceptant le titre de président d'honneur. Notre œuvre a été signalée à l'attention du grand public par la conférence faite par M. Foucher à la Société de géographie, le 22 janvier dernier, sous les auspices du Comité de l'Asie française et de la Société d'Angkor. Elle a reçu une consécration officielle par la création d'une *Commission archéologique de l'Indo-Chine* rattachée à la section archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. En Indo-Chine, la mission du comman-

dant L. de Lajonquière, la fondation du Musée Khmer de Phnom-penh, le travail de débroussaillage commencé à Angkor aux frais du budget local, montrent que les pouvoirs publics ne se désintéressent pas de cette importante question. On peut seulement regretter le retard qu'éprouvent l'organisation d'un service local de surveillance et de conservation des antiquités cambodgiennes, et la fondation d'un dépôt archéologique en Annam pour abriter les sculptures chames. Le rapport exprime le regret qu'ont causé à la Société la mort de deux de ses membres : MM. Guillemoto, directeur général des Travaux publics en Indo-Chine, et Rueff, administrateur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine.

M. Sylvain Lévi, trésorier, rend compte de l'état de la caisse, qui s'établit ainsi :

Recettes	2.085 fr.
Dépenses	56,90
	<hr/>
Encaisse.....	2.028,10

dont 2.000 sont déposés en compte courant à la Société générale. Le premier exercice se clôturera le 30 juin 1908. L'encaissement des cotisations aura lieu en février; mais, pour les exercices suivants, le recouvrement pourra être effectué plus tôt, un peu après la rentrée des écoles. Etant donné la proportion considérable des cotisations perpétuelles de 100 fr., dont le revenu n'équivaut pas à un nombre égal de cotisations annuelles, il y aurait peut-être lieu d'élever le montant des premières à 150 francs. Un des membres a résolu ce problème au mieux en se faisant inscrire comme membre à vie tout en payant sa cotisation annuelle; c'est un exemple qui mériterait d'être imité.

Après discussion, il est décidé que le chiffre des cotisations ne sera pas modifié.

Des observations sont échangées sur les moyens de provoquer de nouvelles adhésions, sur la question des musées régionaux en Indo-Chine et sur la publication d'un bulletin de la Société.

Il est décidé que M. le Président écrira au gouverneur général pour lui faire connaître la fondation de la Société et le désir qu'éprouvent unanimement ses membres de voir la protection des monuments cambodgiens, et spécialement des monuments d'Angkor, assurée par un service régulier.

La séance est levée à 6 h. 15.

18 juin 1908.

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents : M^{mes} Fournet-Kaindler et Massieu; MM. de Beylié, Chavannes, G. Cœdès, H. Cordier, Finot, Foucher, Harmand, P. Lefèvre-Pontalis, Sylvain Lévi, Malibran y Santibañez, Raveneau, Sénéchal, Vissière.

Excusés : MM. R. de Caix, Duville, Guimet, Hahn, Joseph Joubert.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Finot, secrétaire, lit son rapport sur l'état de la Société. Il en résulte que le nombre des membres est aujourd'hui de 126, dont 6 membres donateurs, 17

membres à vie et 103 membres ordinaires. La Société a eu le regret de perdre deux de ses plus anciens adhérents : M^{me} Carpeaux et M. Barbier de Meynard. D'après les renseignements fournis par M. Chavannes au retour de son voyage en Extrême-Orient, un comité local s'est constitué à Phnom-penh et a déjà apporté une contribution importante aux travaux commencés à Angkor : il est désirable que des rapports réguliers s'établissent prochainement entre ce Comité et celui de Paris. Quant au Comité de Saïgon, dont il a été également question, nous n'avons reçu aucune information le concernant.

Les vœux exprimés par la Société ont reçu en partie satisfaction. M. Jean Commaille, commis des Services civils, ancien secrétaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient, a été nommé conservateur d'Angkor. Le budget local du territoire de Battambang a fourni 8.000 dollars pour la construction d'un bungalow, et prévu un crédit pour la mise en état de la route de Siem-reap à Angkor-vat et d'Angkor-vat à Angkor-thom. Le gouvernement général a inscrit au budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient un crédit de 10.000 dollars pour les travaux d'Angkor.

Les premiers travaux entrepris à Angkor-thom ont consisté dans le débroussaillage des avenues et des édifices, permettant de prendre une vue d'ensemble des ruines et de constater l'état des bâtiments.

Un plan général des ruines au 1/20.000^e, dressé par le lieutenant Ducret, a permis de constater que le Bayôn, contrairement à ce qu'on croyait jusqu'à présent, était situé au centre mathématique de l'enceinte.

M. Parmentier, chef du service archéologique de l'Ecole française, s'est rendu à Angkor au mois de février dernier, et a soumis à l'approbation du Directeur de l'Ecole un programme comprenant deux séries de travaux : les uns généraux, à exécuter sur les fonds par l'Administration, les autres spéciaux, sur les contributions de la Société d'Angkor. Au premier rang de ces derniers seraient la mise en état d'Angkor-vat et la réfection de la chaussée Sud d'Angkor-thom. La Société aura à se prononcer sur la somme à envoyer et sur l'emploi qui devra en être fait.

M. Sylvain Lévi, trésorier, lit son rapport sur l'état des finances de la Société. Après une année d'exercice (18 juin 1907-18 juin 1908), le bilan s'établit de la façon suivante :

RECETTES	
6 cotisations de membres donateurs.....	1.200 »
17 — de membres à vie.....	1.700 »
83 — de membres ordinaires.....	595 »
Dons divers.....	57 »
Souscriptions d'avance.....	60 »
Intérêt des fonds placés.....	40 50
Total.....	3.652 50
DÉPENSES	
Imprimés.....	125 50
Timbres.....	25 75
Encaisseur.....	15 »
Achat de 6 obligations Orléans.....	2.614 »
Espèces en compte courant.....	872 25
Total.....	3.652 50

La discussion est ouverte sur l'emploi des fonds disponibles. Grâce à un généreux concours immédiatement offert, le chiffre en est porté à 1.000 francs. Il est décidé que cette somme sera envoyée au Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour être affectée au rétablissement du pont-chaussée de la porte Sud d'Angkor-thom.

La Société décide en outre que le Directeur de l'Ecole française centralisera tous les fonds destinés aux travaux d'Angkor et en fera l'emploi après entente avec le Comité qui les aura recueillis; que le Bureau se mettra en rapport avec le Comité du Cambodge en vue de coordonner l'action des deux Comités, et qu'une plaquette sera de temps en temps distribuée aux membres pour leur donner toutes les informations utiles sur l'activité de la Société, les travaux poursuivis en Indo-Chine et les conditions d'un voyage aux ruines d'Angkor.

La séance est levée à 6 h. 45.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE

Un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 18 janvier 1908, a institué une « Commission archéologique de l'Indo-Chine » à l'effet de recevoir et d'examiner toutes les communications relatives à la conservation des monuments archéologiques de l'Indo-Chine. Cette Commission est rattachée à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques. Elle se compose de : MM. Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, *président*; Aymonier, Barth, Bayet, de Beylié, Chavannes, Delaporte, Doumer, Finot, Foucher, Fourès, Guimet, Hahn, Hamy, Harmand, Sylvain Lévi, Pavie, Senart; Max Outrey, chef du bureau de l'Asie au ministère des Colonies; Raoul de Saint-Arrôman, chef du bureau des Travaux historiques et scientifiques à la direction de l'enseignement supérieur; A. Charpentier, sous-chef de bureau; Héligon, rédacteur, secrétaire de la Commission.

Sur le désir de la Commission, M. le ministre des Colonies a bien voulu demander à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine un exposé général des mesures prises jusqu'à présent pour la conservation des monuments historiques de l'Indo-Chine. Le rapport communiqué à la Commission en réponse à sa question résume avec précision l'œuvre considérable accomplie par le Service archéologique de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Nous sommes heureux de pouvoir en offrir la primeur aux membres de la Société d'Angkor.

La Commission s'est en outre préoccupée des moyens d'assurer la publication des bas-reliefs du Bayôn photographiés par la mission H. Dufour et Ch. Carpeaux. Ces bas-reliefs constituent un document inappréciable pour l'histoire de l'ancienne civilisation cambodgienne. Le grand nombre de clichés à reproduire rend cette entreprise difficile et coûteuse. Grâce à l'activité de la Commission, les obstacles sont en voie d'être aplanis et il y a toute raison d'espérer que le travail pourra bientôt commencer.

Le Service Archéologique de l'Indo-Chine

Le rapport suivant a été adressé par M. Bonhoure, gouverneur général par intérim, à M. le ministre des Colonies, sur la conservation des monuments historiques de l'Indo-Chine :

Saïgon, le 1^{er} mars 1908.

Par câblogramme du 15 février courant, n° 36, vous avez bien voulu me demander de vous adresser d'urgence pour être transmis à la Commission archéologique des monuments de l'Indo-Chine un rapport détaillé sur les mesures prises et les crédits inscrits en vue de la conservation des monuments historiques de la colonie.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous tous les renseignements utiles sur la question. Je vous ferai parvenir ultérieurement un rapport supplémentaire sur le même sujet et copie des documents relatifs à la conservation des monuments historiques de l'Indo-Chine.

I. — LÉGISLATION.

Dès que l'Ecole française d'Extrême-Orient eut été fondée (arrêté du 15 décembre 1898), son premier directeur, M. L. Finot, se préoccupa de faire prendre les mesures de principe nécessaires pour permettre le classement et assurer la sauvegarde des principaux monuments de l'Indo-Chine. L'arrêté du 9 mars 1900, inspiré de la législation en vigueur dans la métropole et en Algérie, détermina la procédure selon laquelle les immeubles et objets mobiliers dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, seraient classés comme monuments historiques. Le classement est prononcé sur la proposition du directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, par arrêté du gouverneur général, après avis de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Les immeubles et objets classés ne peuvent être aliénés, détruits, transportés, restaurés ou modifiés d'une manière quelconque qu'après autorisation du gouverneur général. Les infractions à ces règles sont constatées par le directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et suivies devant les tribunaux. Les autorités locales sont responsables de l'intégrité des monuments historiques. Toute découverte de monuments ou d'objets pouvant présenter un intérêt pour l'art ou l'archéologie doit être immédiatement signalée. La propriété des objets de cette nature qui pourraient exister sur ou dans le sol des immeubles faisant partie du domaine national ou concédés par le gouvernement à des particuliers, est réservée au domaine. Le directeur de l'Ecole française est autorisé à transporter au Musée tous les objets classés dont la conservation lui paraîtrait nécessiter ce transport.

Ces dispositions furent complétées par la création de la commission des antiquités du Tonkin (arrêté du 30 septembre 1901) et de la commission des antiquités du Cambodge (arrêté du 3 octobre 1905). Ces commissions ont pour mission d'inventorier les monuments ou objets ayant un intérêt historique ou artistique, de proposer les mesures destinées à en assurer

la conservation, de surveiller les travaux pouvant mettre au jour des antiquités, de signaler les découvertes, etc., en un mot, d'assister le directeur de l'Ecole française, dont elles exercent par délégation les pouvoirs de contrôle, dans la tâche qui lui a été confiée par l'arrêté du 9 mars 1900.

Enfin l'arrêté du 5 octobre 1904 a créé dans les cadres de l'Ecole un poste de chef du Service archéologique. Ce fonctionnaire est chargé spécialement sous la haute autorité du directeur de l'Ecole, de l'inventaire et de l'étude des monuments historiques, de la direction des fouilles et des déblaiements, et éventuellement des travaux de restauration qui pourraient être jugés nécessaires.

Ces différentes dispositions ont paru suffisantes jusqu'à la rétrocession des provinces cambodgiennes d'Angkor et de Battambang. Ainsi que je le montrerai plus loin, il est nécessaire de les compléter aujourd'hui par une réglementation spéciale au groupe d'Angkor et la création d'un poste de conservateur de ce groupe.

II. — INVENTAIRE, CLASSEMENT ET RESTAURATION.

Inventaire des monuments. — La préparation des listes de classement ne peut naturellement être faite qu'après un vaste travail d'inventaire et, assez souvent même, de déblaiements et de fouille. C'est ce travail préliminaire qui a été jusqu'ici la tâche principale de notre service archéologique.

En ce qui concerne le Champa, on peut le considérer comme à peu près terminé. Il est bien peu probable en effet que de nombreux édifices viennent s'ajouter dans la suite à la liste de ceux qui ont été relevés par les pionniers de l'archéologie chame, MM. Aymonier et Paris, par MM. Finot et de Lajonquière, dans cette exploration générale de l'Indo-Chine qui a été la première œuvre de l'Ecole, et par M. Parmentier, aidé longtemps de Ch. Carpeaux, au cours de ses fouilles patientes et laborieuses dans l'Annam méridional. Un *Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam* avait été rédigé en 1900 par MM. Finot et de Lajonquière : aujourd'hui, les recherches ont été assez approfondies pour qu'il soit possible de lui substituer un inventaire descriptif détaillé, qui ait chance d'être définitif. Le chef du Service archéologique aura bientôt mené à bonne fin cette œuvre considérable, dont une partie est déjà à l'impression, et à laquelle il a préludé par des études sur l'architecture chame en général et par des monographies des grands temples chams de Pô-Nagar et de Mi-Son.

Le Champa nous a laissé de beaux vestiges de son architecture et de son art, mais en nombre limité. Le Cambodge offre un champ infiniment plus vaste aux recherches des archéologues : le travail d'inventaire demande nécessairement un temps beaucoup plus long. Il avait été commencé par Doudart de Lagrée, par Moura et surtout par Aymonier. C'est au commandant de Lajonquière que l'Ecole française a confié le soin de la parfaire. Dans deux campagnes successives, le correspondant de l'Ecole d'Extrême-Orient a relevé et catalogué les monuments et inscriptions du Cambodge français et du Cambodge

siamois : et deux beaux volumes ont condensé le résultat de ces campagnes. Une seule région restait à explorer en détail, celle, précisément, que le récent traité franco-siamois vient de rétrocéder au Cambodge. Afin d'inventorier nos nouvelles richesses, une troisième mission (arrêté du 6 novembre 1907) vient d'être confiée au commandant de Lajonquière : elle sera terminée le 15 avril prochain.

En 1901, M. de Lajonquière avait publié un *Atlas archéologique de l'Indo-Chine*, où étaient indiqués tous les monuments chams et cambodgiens découverts et inventoriés à cette date. Les recherches ont donné depuis tant de résultats nouveaux, que nous songeons dès maintenant à refondre cet Atlas.

Au Champa et au Cambodge, les recherches épigraphiques ont été menées de front avec les recherches archéologiques. M. Finot a continué la publication des inscriptions sanskrites et en langues indigènes, entreprises autrefois par MM. Barth et Bergaigne et par M. Aymonier ; il est aidé dans cette tâche par un nouveau collaborateur, M. G. Cœdès ; M. Barth lui-même et M. Cabaton y ont contribué. Nous avons donc l'espoir de pouvoir mener à bonne fin le *Corpus* des inscriptions du Champa et du Cambodge, qui sera si utile pour l'histoire de ces deux pays sans littérature historique sérieuse.

J'aurais voulu étendre au Laos l'enquête archéologique poursuivie au Cambodge et au Champa. Cette tâche avait été confiée à un homme que sa connaissance du pays et des langues indigènes et ses études de sanskrit et de pâli y avaient admirablement préparé, M. l'administrateur Odend'hal : on sait dans quelles circonstances tragiques il trouva la mort au début même de sa mission. Au Laos, je dois signaler cependant les recherches faites à Say-fong par le correspondant de l'Ecole d'Extrême-Orient, M. G. Maspéro.

En pays annamite, le nombre considérable des monuments, la fragilité des matériaux avec lesquels ils sont construits, l'âge récent de la plupart d'entre eux et leur insignifiance au point de vue archéologique et artistique en rendent l'étude à la fois longue et assez ingrate. Elle est encore, sauf à Hanoï, peu avancée. Il faut mentionner surtout, parmi les travaux auxquels elle a donné lieu, l'étude du P. Cadière sur les mausolées royaux et les temples édifiés par les souverains de Cochinchine antérieurs à Gia-Long. Mais si l'activité de l'Ecole d'Extrême-Orient pendant ses neuf premières années s'est portée surtout sur les monuments chams et cambodgiens de l'Indo-Chine, elle pourra désormais en consacrer une plus grande partie à l'inventaire des monuments annamites.

Enfin, il me paraît utile de signaler que l'Ecole n'a pas limité ses recherches au seul territoire de l'Indo-Chine française. Dans une mission antérieure, le commandant de Lajonquière a déjà commencé l'inventaire des monuments thaïs du Siam. Le gouvernement siamois a, du reste, montré l'intérêt qu'il prend à ces études en chargeant M. de Lajonquière, à partir du 15 avril prochain, d'une mission qui lui permettra d'achever son inventaire. Il m'a paru préférable d'ajourner pour le moment la publication des premiers résultats.

Classement. — Un premier arrêté de classement de monuments chams et cambodgiens a été pris le 6 fé-

vrier 1901. Un certain nombre de monuments de même nature ont été ajoutés à cette liste par l'arrêté du 13 avril 1905. Une troisième liste, comprenant surtout les monuments relevés par M. de Lajonquière au cours de sa seconde mission, est en préparation et sera bientôt soumise à son approbation.

Parmi les monuments annamites, seuls ceux de Hanoi ont été jusqu'ici l'objet d'un arrêté de classement (arrêté du 26 novembre 1906).

Le texte de ces différents arrêtés sera prochainement adressé à la Commission archéologique de l'Indo-Chine.

Fouilles et restaurations. — L'École d'Extrême-Orient n'avait pas attendu le récent traité franco-siamois pour entreprendre des fouilles à Angkor. Au cours de deux missions successives, M. H. Dufour, aidé de Ch. Carpeaux, s'est attaché spécialement à l'étude du Bayôn (Angkor-thom) et au déblaiement de la première enceinte de ce splendide monument. De ces missions il a rapporté, avec un plan complet du Bayôn, une série de documents photographiques du plus haut intérêt, qui reproduisent dans leur ordre tous les bas-reliefs de l'enceinte et en permettront l'étude iconographique approfondie.

Au Champa, M. Parmentier a dégagé et débarrassé de la brousse épaisse qui les recouvrait, plusieurs groupes de monuments considérables, notamment ceux de Mi-son, de Dong-duong et de Pô-nagar à Nha-trang. Les fouilles qu'il a pratiquées dans ces monuments et dans leurs alentours lui ont permis de faire d'importantes trouvailles : la plus curieuse est celle d'une parure complète en or de statue demi-grandeur, découverte à Mi-son, qui a figuré à l'Exposition de Marseille en 1906.

M. Parmentier a déjà pu entreprendre la seconde partie de la tâche qui incombe à son service, la consolidation des édifices les plus éprouvés. Une somme de 10.000 piastres, à répartir sur plusieurs exercices, a été mise à sa disposition, en vue de la restauration du Pô-nagar de Nha-trang : depuis deux ans, il poursuit ce travail, qui sera vraisemblablement terminé à la fin de l'année. L'œuvre est d'autant plus délicate qu'étant la première du genre, elle doit fixer la méthode qui sera désormais suivie. Cette méthode a pour base le respect absolu de l'état actuel de l'édifice. Rien ne serait plus dangereux que de vouloir, avec des ruines, chercher à reconstituer le monument dans son état primitif : il s'agit seulement d'arrêter en quelque sorte la dégradation au point où elle est arrivée.

Je me propose du reste, en raison de l'importance de cette question, de demander à M. le Directeur de l'École d'Extrême-Orient un rapport détaillé sur les travaux qu'il a dirigés et la méthode qu'il a suivie. Je vous adresserai ce rapport pour être transmis à la Commission archéologique des monuments de l'Indo-Chine.

Musée. — Un certain nombre d'objets chams et cambodgiens (sculptures et inscriptions), classés comme monuments historiques, avaient dû être déposés au musée de l'École, lorsque ce musée était installé à Saïgon. Au moment où l'École est montée, avec les services généraux, à Hanoi, ces objets n'y furent pas transportés avec elle. L'École d'Extrême-Orient a

estimé, en effet, que les pièces de province indo-chinoise devaient être réparties suivant leur pays d'origine : la place naturelle de collections d'antiquités cambodgiennes est à Pnom-penh, et non pas au Tonkin, et c'est à Tourane ou à Hué que devrait être installé un musée cham.

Les sculptures et inscriptions khmères recueillies soit dans les jardins du gouvernement général, soit sur place (et notamment à Sambor, à Kompong-cham, à Chikreng et à Soaï-rieng), restèrent déposées jusqu'à la fin de 1905 à Saïgon. A cette date, elles furent transportées à Pnom-penh, où venait d'être créé, par l'arrêté du 17 août 1905, un « musée de l'Indo-Chine, section des antiquités khmères ». Aux termes de l'arrêté, cet établissement, qui est placé sous l'autorité du résident supérieur au Cambodge et le contrôle scientifique du directeur de l'École française, a pour objet de centraliser les sculptures et objets anciens trouvés sur le territoire du Cambodge, qui offriraient de l'intérêt au point de vue artistique, historique ou ethnographique, et dont la conservation, en raison de leur situation isolée, de leur matière ou de leurs petites dimensions, ne sauraient être convenablement assurée sur les lieux mêmes de la trouvaille. Les précautions nécessaires ont été prises pour que la constitution de ce musée ne soit pas l'occasion d'une mise au pillage des grands édifices du Cambodge. Le chef du Service archéologique de l'École française en est, de droit, conservateur : c'est à lui qu'il appartient de décider, au cours de ses inspections périodiques, de l'opportunité du transfert au musée des objets, de l'acceptation ou du refus définitif des dons ou achats proposés et du classement des collections. Il est assisté dans sa gestion par un conservateur adjoint, choisi parmi les fonctionnaires en résidence à Pnom-penh, qui est chargé de l'installation, de l'entretien et de l'inventaire des pièces du musée. L'arrêté prévoyait la construction d'un musée aux frais du protectorat du Cambodge : la construction sera commencée cette année, grâce à une subvention de 10.000 piastres de la cassette royale. Les objets sont provisoirement entreposés d'une façon assez satisfaisante dans un pavillon et dans les galeries couvertes de la Pagode royale.

Nos collections chames comprennent des sculptures et des inscriptions, dont quelques-unes présentent un intérêt de premier ordre : la plupart proviennent des fouilles faites dans les provinces de Binh-dinh et de Quang-nam.

La bibliothèque de l'École possède une collection complète d'estampages des inscriptions du Champa et du Cambodge relevées jusqu'à ce jour, et une riche collection de clichés photographiques représentant les principaux monuments de l'Indo-Chine.

III. — LE GROUPE D'ANGKOR.

Le traité franco-siamois de mars 1907, en nous cédant les anciennes provinces cambodgiennes d'Angkor, de Battambang et de Sisophon, a enrichi notre domaine archéologique d'un nombre considérable de monuments cambodgiens, parmi lesquels se trouve le groupe d'Angkor.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, il importait d'inventorier sans retard ces nouvelles richesses, afin de pou-

voir les placer sous la sauvegarde de l'arrêté relatif aux monuments historiques; ce sera chose faite dans quelques mois. Mais le groupe d'Angkor mérite un traitement particulier, en raison du nombre de ses monuments, groupés sur un espace comparativement restreint, de leur beauté incomparable, de la faculté relative de leur accès, des souvenirs historiques — encore si vivants dans le peuple cambodgien — qui s'y rattachent, de la célébrité dont ils jouissent déjà auprès des archéologues du monde entier. Il n'est pas exagéré de dire que ce groupe constitue l'une des merveilles de l'architecture du monde et que ni Java ni les Indes ne possèdent un ensemble archéologique aussi considérable et aussi parfait. Pendant la dernière saison, les touristes ont commencé à y affluer; d'octobre à janvier, plus de 200 personnes ont visité ces ruines incomparables. Plusieurs agences de voyages se préoccupent déjà des moyens de comprendre la visite d'Angkor dans le programme des voyages autour du monde qu'elles organisent. La formation à Paris d'une Société d'Angkor et la création plus récente auprès du ministère de l'Instruction publique d'une Commission archéologique des monuments de l'Indo-Chine ont manifesté, d'autre part, l'intérêt provoqué dans la métropole par l'acquisition d'Angkor.

Il ne saurait donc être question de se borner à appliquer à Angkor les mesures générales de protection que l'arrêté du 9 mars 1900 assure à tous les monuments classés comme historiques. Ces mesures seraient absolument inefficaces dans un groupe de monuments qui va être visité par un nombre grandissant de touristes et qui se trouve éloigné de tout centre administratif; un service spécial de conservation s'impose d'autant plus, que la colonie a tout intérêt à attirer les visiteurs, et même à leur faciliter les moyens d'accès et les conditions de séjour. Enfin, il importe de sauvegarder ces édifices de la destruction qui les menace par des travaux de débroussaillage et d'entretien conduits avec prudence et avec méthode.

C'est en tenant compte de ces conditions que j'ai, dès le mois de juin 1907, autorisé le directeur de l'Ecole française à inscrire au budget de son service pour l'exercice 1908 une somme de 40.000 piastres, destinées aux travaux d'Angkor; quelques mois plus tard, je prescrivais au commandant de Lajonquière de faire, au cours de sa mission, une étude spéciale des moyens propres à assurer la conservation d'Angkor; par l'arrêté du 12 novembre 1907, j'adjoignais à sa mission deux officiers, MM. les lieutenants Buat et Ducret, chargés d'établir une carte détaillée et précise de la région. D'autre part, M. Lorin, commissaire délégué du résident supérieur à Battambang, envoyait dès la fin de 1907, à Angkor, un commis des services civils, qui a fait déjà ses preuves au service de l'Ecole française, M. J. Commaille, et lui prescrivait de s'occuper, sous le contrôle de l'Ecole, des premiers travaux de débroussaillage. Enfin, le Conseil supérieur de l'Indo-Chine a été unanime à applaudir aux éloges que M. le Dr Clavel, directeur du Service de santé, dans son rapport sur le budget de l'Ecole française a fait des efforts de cet établissement pour mener à bonne fin la tâche nouvelle qui lui avait été confiée.

IV. — MOYEN D'ACCÈS ET CONDITIONS DE SÉJOUR.

Accès. — Entre les mois de février et de juillet, il n'est possible d'accéder à Angkor que par deux moyens: en s'y rendant par Kompong-thom en charrette à bœufs, moyen de locomotion extrêmement long et fort pénible; ou en traversant le grand lac à partir de Kompong-chnang dans un sampan qui doit être traîné sur une grande partie du parcours. C'est dire que l'accès d'Angkor est à peu près impossible pendant la moitié de l'année. On ne pourra remédier à cette situation déplorable que le jour où l'on construira le chemin de fer d'Oubon à Kompong-cham, avec embranchement sur Angkor et Sisophon. Mais la réalisation de ce projet est encore si éloignée que je n'en parle ici que pour mémoire. Pendant de longues années, les touristes ne pourront donc se rendre à Angkor qu'à l'époque où la crue des eaux permet aux chaloupes des Messageries fluviales de faire le service jusqu'à l'embouchure de la rivière de Siemréap, c'est-à-dire au maximum d'août à février.

Même durant cette période, le trajet se fait dans des conditions défectueuses auxquelles il serait indispensable de remédier. Les voyageurs trouvent à l'entrée de la rivière des sampans qui les débarquent à Siemréap, au moment où les eaux sont les plus hautes, et de plus en plus en aval à mesure qu'elles baissent. De très incommodes charrettes à bœufs les conduisent de là à Angkor-yat en un temps qui varie, suivant les circonstances, d'une heure et demie à six heures. Le trajet entier, qui doit être fait, à l'aller et au retour, pendant la nuit et au petit jour, demande huit à neuf heures, soit en tout seize à dix-huit heures sur les soixante heures qui s'écoulent entre l'arrivée et le départ de la chaloupe hebdomadaire des Messageries fluviales.

Au temps de la prospérité d'Angkor, une chaussée, dont le tracé est encore reconnaissable, reliait le Pnom-krom à la porte Sud de la capitale. La solution idéale serait évidemment de rétablir cette chaussée dans toute sa longueur, qui devrait être approximativement de 14 ou 15 kilomètres.

Au cas où ce travail paraîtrait trop coûteux, le commandant de la Jonquière est d'avis qu'on pourrait d'abord procéder à l'aménagement d'une route carrossable empruntant le trajet suivant:

1° Elle partirait du Pnom-krom, où il conviendrait de chercher au préalable un point d'atterrissage, pour gagner l'entrée méridionale de Siemréap, en suivant le plus près possible le tracé de l'ancienne chaussée;

2° Elle emprunterait, pour la traversée de la grosse agglomération de Siemréap, la route actuelle, qu'il suffirait d'améliorer;

3° De l'extrémité septentrionale de Siemréap à la porte Ouest d'Angkor-yat, elle suivrait à peu près la route actuelle et se rejoindrait ensuite à la porte Sud d'Angkor-thom par une grande section orientée Nord-Sud.

Le trajet total en voiture pourrait être fait en deux heures.

Séjour. — Il est inutile de m'étendre sur les conditions dans lesquelles les voyageurs séjournent actuellement à Angkor: M. le commissaire délégué de Battambang vient, en effet, sur la demande du directeur

de l'Ecole française d'Extrême-Orient, de mettre une somme de 8.000 piastres à la disposition de M. Commaillé pour la construction d'un bungalow. M. Parmentier, qui est en ce moment à Angkor, en trace le plan, et la construction sera achevée pour la saison prochaine.

V. — CONSERVATION ET ENTRETIEN.

Avant d'établir un programme définitif de travaux, il était indispensable de dresser une carte à grande échelle de la région d'Angkor. Cette carte, dont l'exécution a été confiée à des officiers topographes d'une compétence éprouvée, est en voie d'achèvement. L'échelle adoptée est le 20.000°. Dès que le directeur de l'Ecole d'Extrême-Orient en aura reçu les cartes, il les confiera au Service géographique de l'Indo-Chine, qui fera redessiner et imprimera la carte avec sa perfection coutumière. En attendant, il est possible de suivre les quelques explications que je serai amené à donner sur le plan sommaire de la région d'Angkor publié par M. Aymonier en tête du troisième volume de son ouvrage sur le Cambodge.

Le centre de ce que nous appelons le groupe d'Angkor est constitué par la ville d'Angkor-thom, dont l'enceinte mesure environ 12 kilomètres de tour et enferme plus de trente édifices. Tout autour d'Angkor-thom, à des distances variables qui ne dépassent guère 2 ou 3 kilomètres, sont disposés d'autres édifices considérables : Angkor-var, Ba-kheng, Prah-khan, Neak-pean, Ta-keo, Ta-prohm, Banteai, Kedei, etc. La région tout entière est couverte d'une forêt épaisse et magnifique ; elle ne renferme, pour ainsi dire, aucun espace cultivé, et, si l'on met à part les demeures des bonzes d'Angkor-var, c'est à peine si l'on y compte une cinquantaine de cases ; le pays est, du reste, malsain, et le manque d'eau à la saison sèche le rend à peu près inhabitable.

Pour ces diverses raisons, le directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient m'a demandé l'autorisation de délimiter un périmètre réservé, comprenant tous les monuments du groupe et à l'intérieur duquel le Service archéologique de l'Ecole française serait chargé non seulement de l'entretien des monuments et des fouilles, mais des travaux de débroussaillage, du tracé et de l'établissement des voies de circulation, etc. C'est seulement à ce prix que M. Maître espère pouvoir préserver les monuments et leurs abords d'aménagements qui en dénatureraient l'aspect, élaborer et poursuivre en pleine liberté un plan d'ensemble de travaux, en un mot, aménager ce groupe unique dans les intérêts exclusifs de l'archéologie et du tourisme. Ce périmètre réservé pourrait prendre le nom de « parc d'Angkor ».

J'ai donné mon adhésion à ce projet. Toutefois, le périmètre réservé ne pourra être délimité qu'après l'achèvement de la carte et qu'après des négociations avec les administrations et services intéressés.

Sans parler de la nécessité d'assurer d'une façon permanente l'intégrité des ruines contre le vandalisme possible des visiteurs, la continuité des travaux de débroussaillage et d'entretien à exécuter dans le groupe exigera la présence permanente à Angkor d'un fonctionnaire du Service archéologique préposé spécialement à la conservation et à l'entretien du pé-

rimètre réservé. J'ai approuvé le principe de la création d'un poste de conservateur du groupe d'Angkor.

Je n'ai pas attendu d'ailleurs la création de ce poste ni l'établissement d'un programme définitif pour faire procéder aux travaux dont l'urgence s'imposait. Depuis le mois de décembre 1907, M. Commaillé dirige une équipe de 70 coulis, occupés spécialement au débroussaillage. Voici, dans ses grandes lignes, le programme provisoire qu'il a été chargé d'exécuter :

1° Débroussaillage des cours d'Angkor-var. Les broussailles et les arbustes qui poussaient dru dans les cours dallées ont été coupés, afin de permettre aux visiteurs de faire le tour des différents étages.

2° Débroussaillage d'Angkor-thom. Tous les édifices ont été dépouillés de la brousse qui les recouvrait ; on a respecté, bien entendu, les arbres dont les racines, engagées dans les joints des pierres, n'auraient pu être coupées sans compromettre la solidité de la construction ; les cours ont été nettoyées, on n'y a laissé subsister que les arbres de haute futaie dont la présence donne à ces ruines un caractère si particulier ; les abords des monuments ont été également éclaircis. Ces travaux ont permis de faire certaines constatations et même quelques découvertes fort intéressantes, dont j'aurai à entretenir la Commission dans un rapport spécial.

3° Débroussaillage de l'immense place centrale, autour de laquelle étaient disposés presque tous les grands édifices d'Angkor-thom. Ici encore, le principe suivi a été le même. La brousse qui fait obstacle à la marche et à la vue a été coupée et brûlée : les grands arbres au fût élancé et dépourvus de feuilles jusqu'à la cime ont été respectés. Il est dès maintenant possible d'embrasser, du centre de cette place, l'ensemble des édifices d'Angkor-thom.

4° Reconstitution des avenues. Autrefois, de grandes avenues rectilignes, dont le tracé a pu être retrouvé, menaient de la place centrale aux portes monumentales de l'enceinte. Deux de ces avenues ont été ouvertes : celle qui partait du Phimeanakag pour gagner la porte septentrionale de la face Est et celle qui aboutissait à l'entrée principale du Bayon. Sur le tracé de ces avenues, qui mesurent, l'une 33 mètres et l'autre 20 mètres de largeur, les gros arbres ont naturellement été abattus et brûlés ; il n'a pas encore été possible de procéder au dessouchement.

Il reste à continuer par le feu le débroussaillage de l'avenue du Bayon à la porte méridionale de la face Est et à ouvrir les grandes avenues conduisant de la place centrale à la porte Sud et à la porte Nord.

Ces percées achevées, nous pourrions entreprendre des travaux plus délicats et plus considérables. M. Parmentier s'est rendu à Angkor pour en préparer le programme : je ne manquerai pas de vous le communiquer, dès qu'il me sera parvenu. Il est probable qu'on commencera par la construction de la chaussée dite « des Géants » qui précède la porte Sud.

VI. — CRÉDITS.

Une somme qui varie de 2.500 à 3.000 piastres est inscrite annuellement au budget de l'Ecole française pour le relevé, la conservation et les fouilles des monuments historiques ; pour 1908, l'Ecole dispose éga-

lement d'un crédit spécial de 3.000 piastres destiné à l'achèvement des travaux de restauration de Pô-nagar, de Nha-trang : ces travaux auront coûté en tout 10.000 piastres environ.

Le crédit affecté aux travaux d'Angkor pour 1908 est, comme je l'ai dit plus haut, de 10.000 piastres.

En dehors de la somme de 8.000 piastres affectée à la construction d'un bungalow, M. le commissaire délégué de Battambang a remis à M. Commaillé une somme de 800 piastres pour les premiers travaux de débroussaillage; cette subvention ne sera pas renouvelée.

La section de Pnom-penh de la Société d'Angkor a remis, d'autre part, à M. Maître une somme de 500 piastres et a pourvu, en outre, à diverses menues dépenses. Cette Société disposait déjà, à la fin de 1907, d'une encaisse de 10.000 francs,

Enfin, il m'est permis d'espérer que les fonds réunis à Paris par la Société d'Angkor pourront être utilisés en partie dès cette année.

Signé : BONHOURS.

ASIE FRANÇAISE

Les affaires en Indo-Chine en 1907. — Les affaires d'une grande banque étant liées de très près avec la situation économique du pays où celle-ci exerce son activité, nous croyons devoir reproduire, à titre de document, ce passage du rapport de la Banque de l'Indo-Chine à ses actionnaires :

Nous avons la satisfaction de vous signaler que la situation de l'Indo-Chine tout entière et de la Cochinchine en particulier s'est sensiblement améliorée au cours de l'exercice écoulé. Après deux mauvaises récoltes successives — fait qui du reste, en Cochinchine, ne s'était pas produit depuis fort longtemps — les rendements de l'année 1907 ont été des plus favorables. Il en est résulté pour nos établissements de l'Indo-Chine une activité et un mouvement d'affaires considérables, qui ont nécessité l'emploi de capitaux importants. En effet, l'exportation des riz de l'Indo-Chine a atteint le chiffre sans précédent de 1.422.970 tonnes, dont 1.263.975 pour la Cochinchine, 152.054 pour le Tonkin et 6.941 pour l'Annam.

Les sorties des riz de Saïgon excèdent de 550.000 tonnes celles de l'année précédente, et dépassent encore de 335.000 tonnes l'exportation de 1902 qui, jusqu'ici, avait été la plus élevée. Ces expéditions représentent une valeur de plus de 175 millions de francs.

En ce qui concerne notre succursale de Saïgon, ses achats de remises documentaires sur l'Europe et la Chine comprennent à peu près les deux tiers de l'exportation. Pendant quelques semaines, notre Banque s'est même trouvée le seul acheteur de papier documentaire, en raison de la pénurie de numéraire qui existait, à ce moment, en Indo-Chine. En effet, la démonétisation de la piastre mexicaine et les sorties importantes de piastres françaises vers le Yunnan, pour les travaux du chemin de fer, avaient laissé l'Indo-Chine très appauvrie en numéraire. Malgré les frappes importantes auxquelles le Trésor et notre Banque ont eu recours et qui, pour l'année passée, n'ont pas été inférieures à 14 millions de piastres, il s'est produit, au fort de la saison active, en raison même de l'importance des demandes des exportateurs, une pénurie d'espèces métalliques qui n'a pas laissé de nous causer

quelques préoccupations. Aussi, tout en faisant, en ce qui nous concerne, l'effort qu'il convenait, avons-nous insisté auprès du gouvernement pour que, de son côté, il fit frapper d'importantes quantités de piastres françaises.

Si, en raison de notre privilège et de la circulation de nos billets, il nous appartient, en effet, de pourvoir en temps ordinaire aux besoins du commerce et d'assurer le ravitaillement normal du pays en espèces métalliques, il va de soi que, du moment qu'il s'agit de mesures exceptionnelles comme la démonétisation de la piastre mexicaine, ou d'entreprises sur territoire étranger, comme les travaux du chemin de fer du Yunnan, on ne saurait légitimement nous demander de faire face à l'effort qu'elles nécessitent et dont la charge doit incomber au gouvernement. Il n'a, du reste, pas hésité à assumer cette tâche. Grâce à ses commandes de piastres et aux nôtres, les frappes régulières de la Monnaie que, dans l'intérêt de notre colonie, nous aurions cependant désiré plus importantes, et surtout plus promptes, ont réussi à enrayer une crise monétaire qui, à un moment donné, a été assez intense.

Ainsi que nous vous le disions, l'an passé, il y a lieu de prévoir d'importantes frappes de piastres de commerce, pendant quelques années tout au moins, surtout lorsque se produit l'heureuse circonstance de récoltes favorables comme celle de 1907 et aussi, suivant toute probabilité, comme celle de 1908.

L'activité de notre succursale de Saïgon ne s'est pas ralentie au cours de tout l'exercice. Les achats de remises sur l'Europe et la Chine ont atteint des chiffres qui n'avaient pas encore été réalisés. Il en a été de même, du reste, toutes proportions gardées, de notre succursale d'Haiphong.

Au point de vue économique et financier, toute trace a disparu de la crise traversée ces dernières années par l'Indo-Chine. Les excédents budgétaires ont reparu et d'importants versements ont pu être effectués aux diverses caisses de réserve. Ces dernières, pour peu qu'une baisse trop accentuée des cours de l'argent ne vienne pas exercer une répercussion trop profonde sur les résultats qu'on est en droit d'espérer, se trouveront à la fin de l'année courante reconstituées aux chiffres élevés qu'elles avaient atteints avant la période de dépression économique qui avait, un instant, mis en question la prospérité de l'Indo-Chine. La vitalité de notre belle colonie, de la Cochinchine principalement, s'est ainsi affirmée de nouveau d'une façon éclatante, puisqu'il aura suffi d'une récolte, très belle, il est vrai, pour réparer les pertes causées par deux ou trois années déficitaires. Une ombre cependant subsiste à ce tableau. En effet, si au Tonkin l'indigène a pu récupérer facilement ses pertes, le commerce européen continue à végéter. Des maisons d'importation, trop importantes et trop nombreuses, et en tout cas hors de proportion avec les besoins normaux du pays, se disputent une clientèle qui se raréfie maintenant surtout que se ralentissent les grands travaux d'utilité publique. On peut considérer, en effet, comme presque achevée, la première partie du programme de construction de voies ferrées élaboré en 1900. Plusieurs entrepreneurs ont déjà quitté la colonie; d'autres s'apprentent à le faire, leur tâche terminée. Il importe donc que les approvisionnements se réduisent dans une notable mesure, sous peine de mécomptes inévitables. Nous ne ménagerons pas notre concours habituel aux affaires qui paraissent dignes d'intérêt et d'appui, mais en insistant auprès de leurs promoteurs, pour qu'ils apportent plus de modération et de prudence dans leurs entreprises.

Nous constatons avec un vif intérêt que le Tonkin tire de plus en plus parti de ses ressources naturelles si variées, au nombre desquelles apparaissent aujourd'hui, outre le riz et le maïs dont il a été exporté 30.000 tonnes,

les produits miniers, notamment le zinc et l'étain, qui autorisent de sérieuses espérances. D'autre part, l'industrie locale continue à se développer et les expéditions de charbons, de briquettes, de ciment et de soies grèges ont augmenté dans une proportion sensible.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne nos établissements de Tourane et de Pnom-penh. L'Annam se relève de la crise qui l'avait éprouvé en 1905 et 1906. Quant au Cambodge, l'accès libre accordé enfin et l'ouverture du port de Pnom-penh au commerce étranger permettront sans doute à ce dernier pays de sortir du marasme où il est resté trop longtemps plongé, et de mettre en valeur ses incontestables ressources.

Pour en terminer avec l'Indo-Chine, nous vous dirons que les affaires de notre récente agence de Battambang sont en légère diminution, causée par l'incertitude du régime sous lequel allaient être placées les provinces rétrocédées au Cambodge, grâce au traité conclu avec le Siam. Une tendance d'émigration d'une partie de la population s'était d'abord manifestée. Elle a été vite enrayée par l'adoption de mesures prudentes tendant à exonérer provisoirement les sorties des riz d'une partie des droits qui les auraient frappées, si elles avaient été immédiatement assimilées aux produits de l'Indo-Chine. Mais il est urgent que ces nouvelles provinces soient reliées au Cambodge et à la Cochinchine — les troubles récents le prouvent surabondamment — par une voie de communication permanente et régulière.

Les relations entre chefs de province et colons. — C'était devenu un lieu commun que de dire que les fonctionnaires français étaient les adversaires les plus redoutables que les colons trouvaient devant eux. L'opinion a survécu à la chose, mais cependant il n'y a pas toujours encore collaboration suffisamment étroite entre administrateurs et colons, et M. Morel, résident supérieur au Tonkin, a cru devoir adresser une circulaire aux chefs de province pour préciser quelle devait être leur attitude à l'égard des colons.

Voici le principal passage de cette circulaire :

L'administration, aujourd'hui plus que jamais, a le devoir de suivre de très près l'œuvre de la colonisation européenne sur laquelle se fondent légitimement de grandes espérances pour l'avenir économique du pays.

C'est par elle, en effet, que l'Annamite s'initie peu à peu à des méthodes rationnelles d'exploitation du sol et apprend la culture de plantes nouvelles insoupçonnées par lui.

La mise en valeur de vastes territoires ne se prêtant pas à la production du riz, à laquelle l'indigène semble exclusivement attaché, ne sera possible que par le développement des grandes concessions agricoles pourvues d'un outillage moderne.

Mais à côté d'heureuses tentatives en pleine prospérité à l'heure actuelle, combien d'essais infructueux ont abouti à de navrants échecs ! Il faut que le colon trouve auprès de vous un appui moral aux heures difficiles et dans la mesure où vous pourrez, sans partialité mais aussi sans faiblesse, vous devez employer votre autorité à aplanir les difficultés qui pourraient surgir entre lui et les Annamites avec lesquels il est en rapport.

D'une façon générale, votre rôle est, quelle que soit d'ailleurs la personnalité du requérant, d'accueillir avec une extrême bienveillance les colons qui se présentent à vous et les affaires de votre compétence dont ils vous saisissent ne doivent pas subir de retard sans qu'il y ait de motifs sérieux.

La nécessité d'entretenir avec les colons des relations courtoises est d'autant plus manifeste que vous avez à

fournir périodiquement des renseignements statistiques au sujet de leurs entreprises.

Je répéterai à ce sujet ce que j'ai souvent dit : il faut vous appliquer à tirer des textes les arguments qui leur sont favorables, non vous ingénieur à en découvrir pour repousser leurs desiderata.

Ce que j'ai dit des grandes cultures s'applique également aux diverses entreprises industrielles et minières dont l'avenir ne saurait être évalué ; les unes et les autres doivent concourir à la prospérité du pays et méritent d'attirer toute votre attention.

Un lycée franco-chinois à Saïgon. — Une Société s'est formée pour la création d'un lycée franco-chinois à Saïgon. Peu après la publication des statuts, le montant des souscriptions recueillies pour cette œuvre dépassait 160.000 piastres.

Les industries au Tonkin. — M. Meiffre a rédigé un rapport sur les industries du Tonkin où il y a beaucoup à glaner. D'après les estimations de M. Meiffre, il y avait au Tonkin, en 1907, 85 établissements industriels ayant absorbé un capital de 41.750.000 francs. Dans ce total, les distilleries d'alcool ont absorbé 8 millions de francs ; les filatures de coton, 6 millions de francs ; les ateliers de construction, 5 millions de francs ; l'éclairage électrique, 2.500.000 francs ; les entreprises de transport, 2 millions de francs ; la cimenterie, 2 millions de francs ; les entreprises de travaux publics, 2 millions de francs. Ces usines emploient 10.318 chevaux-vapeur, 236 employés européens, 692 ouvriers d'art. Les ouvriers hommes sont au nombre de 6.376, les ouvrières au nombre de 6.687 et les enfants de 1.553. Les ouvriers indigènes étaient au nombre de 12.308.

SIAM

Les négociations avec l'Angleterre. — A propos des négociations avec l'Angleterre et spécialement des concessions territoriales que le gouvernement britannique demanderait dans le Malacca siamois en échange d'une renonciation à l'exterritorialité non seulement pour les sujets asiatiques, mais même encore pour les citoyens anglais, nous croyons intéressant de rappeler quelle a été, aux yeux de la diplomatie anglaise, la situation des sultanats de la péninsule malaise par rapport au gouvernement de Bangkok. Il semble que si, en diverses circonstances et en particulier en 1902, l'Angleterre a renoncé à poursuivre sa pénétration dans les Etats du Malacca siamois, c'est uniquement par crainte de provoquer par compensation une marche analogue de la France dans le Nord et l'Est du Siam : la chose a même été assez clairement déclarée par des personnes appartenant au gouvernement britannique. Cependant, si à certains moments la suzeraineté du Siam sur ces Etats n'a pas été discutée par la diplomatie britannique, à d'autres elle n'a pas été reconnue par l'Angleterre. Dans la convention passée le 29 novembre 1899 entre le

gouvernement britannique et le Siam pour fixer la frontière entre les Etats malais siamois et Pérah, les deux Etats de Kelantan et de Trenganou sont dénommés clairement dépendances siamoises. Mais, par contre, l'article 12 du traité passé en 1826 par l'Angleterre avec la Cour de Bangkok était ainsi conçu :

« ART. 12. — Le Siam ne pénétrera pas dans les Etats de Kelantan et Trenganou pour entraver le commerce qui sera libre avec les Anglais. Ceux-ci ne pénétreront pas dans ces Etats, ne les attaqueront pas et ne les troubleront sous aucun prétexte. »

Avant le moment où nous entrâmes en scène au Siam, ce qui donna à l'Angleterre une considération nouvelle pour la Cour de Bangkok, la diplomatie britannique avait donc une tendance très marquée à nier les droits du Siam sur les Etats malais qu'il avait forcés à lui envoyer le tribut toujours un peu exclusivement symbolique des « fleurs d'or et d'argent », mais aujourd'hui, en présence de l'entente cordiale et du règlement des affaires franco-siamoises, l'Angleterre reprend naturellement son ancienne politique, et il faut convenir d'ailleurs qu'à tous égards l'association des Etats malais siamois de Trenganou, Kelantan, Kedah et Patani avec les Etats voisins fédérés sous l'autorité britannique est plus naturelle qu'avec le gouvernement lointain de Bangkok.

Rappelons que Kelantan a une population de 65.000 habitants dont 50.000 Malais et 15.000 Chinois; sa superficie est de 18.130 kilomètres carrés. Trenganou compte 15.540 kilomètres carrés et 50.000 habitants, dont 12.000 à 15.000 Chinois.

CHINE

La Chine aux Chinois. — Le D^r Morrisson, correspondant du *Times* à Pékin, donne des renseignements assez optimistes sur l'entreprise purement chinoise du chemin de fer de Canton à Hankéou. Les travaux sont sérieusement entrepris, tout au moins sur la section méridionale de cette future voie ferrée. Le trafic est ouvert sur une longueur de 38 kilomètres à partir de Canton. On s'attend à l'ouverture de 33 nouveaux kilomètres en octobre. Les travaux sont commencés sur une longueur de 56 kilomètres plus loin et l'étude du tracé a été complètement achevée jusqu'à la frontière de la province du Kouang-toung, à 289 kilomètres de Canton. Le capital de cette entreprise est chinois, les directeurs sont chinois, ainsi que l'ingénieur en chef, mais un très grand nombre d'ingénieurs étrangers de différentes nationalités y sont employés. Autant que possible, on charge chacun d'eux d'une section de 16 kilomètres en ne laissant pas les ingénieurs de la même nationalité construire plusieurs sections contiguës. C'est ainsi que les travaux sont successivement dirigés par des Chinois, des Japonais,

des Norvégiens, des Suisses, des Canadiens, des Anglais et des Américains. D'après M. Morrisson, les ponts sont solidement construits, le ballast est bien posé, et la ligne tout entière donne une impression de solidité très satisfaisante. Le président du chemin de fer est sir Chen Toung Liang, qui fut ministre de Chine à Washington, et qui fut fait baronnet en 1897, à l'occasion du jubilé de la reine Victoria. Il a été élevé à Yale, aux Etats-Unis. L'ingénieur en chef, M. Kouang, a également reçu une éducation américaine, et pendant longtemps il a fait partie de la direction du chemin de fer impérial du Nord de la Chine (Pékin, Tien-tsin, Changhaï, Kouan), sous les ordres de M. Kinder. Le malheur de cette entreprise vient de l'ingérence continuelle d'une foule de directeurs chinois incompetents. M. Morrisson estime néanmoins que la ligne s'achèvera normalement, tout au moins jusqu'à la frontière du Kouang-toung et du Hounan.

Les Chinois persistent dans leur système de remplacer peu à peu les étrangers des services des douanes maritimes par leurs compatriotes. Tout récemment, le *Journal officiel* de Pékin annonçait la création d'un collège pour les Chinois désireux d'entrer dans les douanes. Ce collège doit être ouvert en août et recevoir 36 étudiants âgés de 16 à 22 ans, qui seront choisis après examens tenus simultanément à Pékin, Hankéou, Foutchéou, Changhaï et Canton. Les cours dureront quatre ans, et se feront en anglais, sous la direction de deux membres compétents du service des douanes, un Anglais et un Chinois. Reste à savoir si cet organisme assurera le recrutement, dans le pays même, d'un personnel capable de maintenir le service des douanes maritimes dans son excellent état actuel.

Les Japonais en Mandchourie. — Certains télégrammes ont pu donner l'illusion que l'affaire du chemin de fer de Hsin-Ming-Ting à Fakoumène était terminée, et que les Japonais ne faisaient plus opposition à ce prolongement normal des chemins de fer chinois du Nord de la Chine, mais c'était là une erreur et, d'après les derniers télégrammes, le gouvernement japonais consentirait seulement à permettre à la Chine de relier Fakoumène à un point quelconque de la ligne japonaise de la Mandchourie méridionale. Nous n'avons pas besoin de dire que cette solution ne répond en rien aux vues du gouvernement de Pékin, désireux de relier directement à la capitale, et par une voie qui soit sous son contrôle, les provinces mandchoues. Au point où en sont les choses, et malgré toutes les apparences de conciliation, les Chinois ne peuvent même pas obtenir la définition de l'hypothèque que les Japonais tirent du traité qu'ils ont conclu avec la Chine en 1905, c'est-à-dire que le gouvernement de Pékin ne peut pas faire préciser ce que l'on doit considérer comme une ligne « courant dans un voisinage rapproché ou parallèlement au chemin de fer de la Mandchourie méridionale ». En réalité cependant, comme nous l'avons déjà fait

observer, la ligne de Hsin-Ming-Ting à Fakou-mène serait séparée de la voie japonaise par le cours du Liao-ho, et desservirait une région qui n'a jusqu'ici guère que des moyens de communication fluviaux.

JAPON

Une crise ministérielle. — Le ministère du marquis Saïonji a donné sa démission pour être remplacé par un ministère présidé par le marquis Katsura. Le comte Komura, ambassadeur à Londres, a été rappelé pour diriger les affaires étrangères. Il semble que le cabinet japonais du marquis Saïonji se soit retiré pour deux raisons : la première qui ne serait autre que les difficultés de la situation financière, et la seconde l'état de santé fâcheux du marquis Saïonji. Cet événement n'a d'ailleurs pas une très grande importance, le parlementarisme n'occupant pas dans la vie japonaise, et même dans les décisions du conseil du Mikado, la même place que dans les gouvernements de certains pays occidentaux.

L'insurrection de Corée. — Le calme est bien loin d'être rétabli en Corée, puisque, d'après les renseignements publiés à Tokyo, les troupes japonaises ont eu du 26 juin au 13 juillet environ 100 escarmouches avec les insurgés coréens, lesquels ont perdu 542 tués et 218 prisonniers. Ces insurgés, qui occupent les districts montagneux d'où ils font des raids dans les plaines, se composent pour une part de patriotes et pour l'autre de soldats coréens licenciés mal à propos et prématurément par l'autorité japonaise, et qui ont ainsi pris la campagne à la fois par haine de l'étranger et par incapacité de se livrer à un travail régulier. Enfin, les bandes révolutionnaires se sont grossies de tous les brigands qui pouvaient exister dans les districts écartés de la péninsule. Quels que soient les motifs et les bonnes intentions de certains de leurs chefs, il n'est pas douteux que ces insurgés sont un fléau pour la population coréenne paisible. Ils sont obligés de vivre à ses dépens, de chercher de temps à autre un abri dans les villages, ce qui attire sur ces derniers de très rudes représailles de la part des colonnes japonaises. C'est ainsi que l'insurrection, sans pouvoir jouer le moindre rôle utile au profit de l'indépendance de la Corée qui semble définitivement perdue, est une cause d'appauvrissement et d'insécurité pour la population du pays.

ASIE RUSSE

La colonisation. — Le Bulletin a donné quelques renseignements sur l'émigration en Sibérie. Nous avons écrit à Tcheliabinsk pour avoir le chiffre officiel des émigrants enregistré en 1907. On sait que Tcheliabinsk se trouve être le

« point d'émigration » le plus important de la route de Sibérie. C'est là que passent chaque année les Khodok qui sont les délégués des paysans désireux de chercher fortune et de s'établir en Sibérie. C'est là aussi que passent ensuite les émigrants, après que sont revenus d'Asie leurs envoyés chargés par eux de négocier l'acquisition de terres. Nous rappelons ici que le chef d'émigration demande aux envoyés (et ces envoyés ont été quelquefois, mais très rarement, des femmes) quelle est la province de Sibérie dans laquelle ils désirent s'établir. On leur indique des terres vacantes s'il y en a encore, et l'on accorde environ 15 hectares par individu mâle; on n'exige pas que les émigrants partent aussitôt que leur contrat est passé; c'est seulement au bout de deux ans que les terres qu'ils ont choisies reviennent à la couronne, s'ils ont négligé d'aller en prendre possession. Avant la guerre, il semblait que la moyenne des émigrés était par an de 200.000; ce chiffre n'est pas tout à fait exact; car il y a eu des émigrés qui revinrent au bout de quelque temps pour rentrer dans leur village natal, découragés soit par leur mauvaise santé qu'ils attribuaient au climat nouveau, soit par des débuts désastreux, car les moissons ne sont pas toujours, en Sibérie, aussi belles que le racontent certaines statistiques. Nous n'avons jamais caché qu'il fût en Asie russe des gouverneurs qui aimaient à laisser croire par les chiffres publiés, que les récoltes étaient meilleures dans leur province que dans les gouvernements voisins.

Il y a eu, cette année, 415.186 individus des deux sexes formant 67.082 familles, qui ont traversé l'Oural pour aller coloniser en Sibérie; il est évident que jamais chiffre pareil n'avait été observé. Si l'on compare avec l'année 1906, on s'aperçoit que l'émigration a presque triplé; il y avait eu l'an dernier, pour passer l'Oural, 21.849 familles formant 125.800 membres; il était donc indubitable, en comparant avec les années qui ont précédé la guerre, que ces chiffres devaient incontestablement augmenter, mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne pouvait prévoir qu'en 1907 il y aurait comparativement à l'année précédente, pour l'émigration, 45.233 familles formant 289.386 individus de plus qu'en 1906. Le mouvement d'émigration a triplé.

TURQUIE

La révolte de l'Yémen. — La presse arabe d'Égypte donne des détails très intéressants sur la révolte de l'Yémen. Certains seraient portés à croire que la rébellion des tribus locales contre le gouvernement ottoman est provoquée plus par une réaction contre l'arbitraire des fonctionnaires de la province que par un souci d'indépendance.

En effet, l'imam Yahia Ibn Hamid el Din, de la tribu des Zeïdya, chef des révoltés, a essayé de démontrer au mufti de Hama, qui était intervenu dans un but de pacification, la légitimité de son

attitude d'insoumission uniquement causée par les exactions des fonctionnaires ottomans. On peut cependant mettre en doute cette assertion ; car les Zeïdya forment une secte religieuse dont la direction de principe revient à un imam qui peut démontrer sa filiation authentique avec la descendance du Prophète. Ils se croient donc fondés à rejeter toute allégeance politique vis-à-vis de la Porte. En réalité, ils regardent comme une guerre sainte la levée de boucliers contre la Turquie, et l'imam Yahid incarne aux yeux des membres de sa tribu l'autorité spirituelle orthodoxe.

Dernièrement, une circonstance assez favorable aux autorités turques s'est produite, avec l'entrée en lice contre l'imam Yahia d'un autre iman, Doubyani, à la tête de plusieurs milliers de partisans.

Il serait temps que la Turquie mette un terme à l'état d'insurrection permanente du pays, si elle ne veut pas perdre à jamais toute autorité sur cette province. Les difficultés vont en augmentant, car la campagne en Arabie est très impopulaire et les soldats incorporés contre leur gré n'hésitent pas à grossir le contingent des déserteurs, qui d'ailleurs ont été assez nombreux jusqu'ici dans le corps de Feïzi Pacha. On pourrait rapprocher ces désordres militaires des récentes révoltes qui se sont produites dans les vilayets de Monastir, de Salonique et d'Andrinople et qui présentent en Turquie un phénomène aussi nouveau qu'inquiétant.

Le chemin de fer du Hedjaz. — La construction de la ligne est toujours menée avec la plus grande rapidité : on parle déjà de la solennité qui aura lieu à Médine le 1^{er} septembre prochain pour célébrer l'arrivée, dans la ville du prophète, de la première locomotive. Abd-ul-Hamid, qui avait tout d'abord songé à assister lui-même à la cérémonie, a décidé de se faire représenter par son fils, le prince Bourhan-ed-Din. Il est à peu près certain que l'on atteindra Médine à la date indiquée, puisque la section ne comporte plus guère qu'une trentaine de kilomètres en terrain peu accidenté.

Le sultan doit donc se féliciter d'avoir appelé, en 1905, un Français, M. Paul Gaudin, pour organiser la ligne, car ce n'est que depuis sa direction que l'on a pu obtenir 250 kilomètres d'avancement en 1906 et 300 en 1907. Or, Meissner Pacha, l'ingénieur allemand de l'entreprise, avait prévu l'allure de 150 kilomètres par an, et n'avait promis de parvenir à Médine qu'en 1910.

Les dépenses ont atteint un chiffre assez élevé ; aussi fait-on un pressant appel à la générosité des Musulmans. Le *Lioua* engage particulièrement les Egyptiens à donner pour cette œuvre, car ils sont appelés, plus que tous autres, à recueillir les bénéfices de l'achèvement du réseau ferré d'Arabie. Les subsides ne sont venus jusqu'ici que des peuples musulmans ; or, parmi les derniers souscripteurs, on voit le nom d'un Autrichien, qui a versé 45.000 francs.

Toutes les nations musulmanes se préparent donc à fêter dignement le jour où le rail parviendra à Médine. Un instrument va être donné au panislamisme : aussi les journaux égyptiens qui soutiennent ce mouvement engagent vivement leurs compatriotes à assister en foule à cette cérémonie. Le gouvernement ottoman pourra peut-être de ce fait gagner un peu d'autorité dans la péninsule arabique, car il lui sera possible d'envoyer rapidement des corps de troupes. Les indigènes ont déjà attaqué plusieurs fois les soldats du génie qui construisent la voie : des désordres plus graves sont à craindre pour le moment où l'on s'approchera de La Mecque.

En Mésopotamie. — Le calme semble rétabli après l'alerte causée par l'attaque d'un navire anglais dans le courant du mois d'avril. La France, qui paraissait depuis quelque temps indifférente vis-à-vis des événements de cette région, vient d'envoyer à Basra la canonnière *la Surprise*. La vue du pavillon français dans cette contrée, où notre pays a beaucoup d'intérêts à sauvegarder, et où notre langue est assez répandue, a réconforté les commerçants français de Basra, que les récents troubles sur le Tigre avaient ému. Les quelques compagnies françaises établies dans cette ville espèrent que le commerce va enfin reprendre.

PERSE

La situation intérieure. — Le récent coup d'Etat du Chah semble avoir réussi à Téhéran : il est vrai que le souverain, obligé de renoncer au dernier moment à sa première tentative contre le Medjlis en décembre dernier, avait cette fois pris toutes ses précautions. Ayant établi son camp à l'extérieur de la capitale, il fit bombarder le palais du Parlement et fit arrêter les membres influents du parti nationaliste. Puis il prévint les manifestations populaires en décrétant l'état de siège dans la ville et en y proclamant la loi martiale avec pleins pouvoirs entre les mains du général Liakhof. Certain dès ce moment d'être le plus fort, le Chah prononça la dissolution du Parlement. Voici d'ailleurs un extrait du manifeste impérial, qui parut le 25 juin :

Tout le monde a pu voir que d'innombrables andjoumen sans règlement se constituaient et s'immiscuaient avec insistance dans les affaires administratives du pays ; il était devenu impossible au gouvernement d'assurer la marche des affaires, dont ces groupes s'étaient emparés et qu'ils prétendaient discuter et régir à leur guise, ce qui pouvait produire comme conséquence un désordre complet et mettre le pays en face de grandes difficultés. Les rênes du gouvernement, dont la conduite nous incombe, étant entre les mains d'un certain nombre d'intellectuels, et vu le soutien donné aussi aux andjoumen par le Parlement, toutes nos démarches tendant à faire comprendre aux andjoumen leur devoir et à les retenir dans leur marche inquiétante restaient infructueuses. Soucieux des devoirs qui nous incombent envers notre peuple bien-

aimé, qui nous est confié par le Dieu tout-puissant, et dont nous regardons les membres comme nos propres enfants, nous fûmes contraint dans l'intérêt de la sécurité publique d'arrêter les meneurs des troubles ; mais le Parlement, les protégés et une partie des fauteurs se réfugièrent au palais de l'Assemblée nationale, élevèrent des barricades et firent usage de fusils et de bombes contre l'armée de l'Etat. En considération de cet état de choses, nous avons cru devoir dissoudre le Parlement à partir d'aujourd'hui et organiser, dans un délai de trois mois à partir de cette date, de nouvelles élections de députés loyaux et patriotes, qui siégeront selon les prescriptions de la constitution de l'Empire en même temps que le Sénat. Que notre peuple, dont nous désirons la sécurité et le bonheur, se rende bien compte que c'est pour son bien-être que nous avons arrêté les agitateurs. Afin que les personnes innocentes ne soient pas effrayées, nous accordons une amnistie générale. Ceux qui ont été arrêtés seront jugés par un tribunal spécial qui fera une enquête impartiale sur leur cas. Ceux qui seront reconnus innocents seront remis en liberté, pourvu toutefois que le peuple ne contrevienne pas à la loi proclamée par le gouverneur militaire.

Ce manifeste, que nous croyons intéressant, au moins par le ton, joint à une proclamation très énergique du général Liakhof, amena un calme assez rapide. Les membres des clubs politiques se dispersèrent sans résister aux patrouilles des Cosaques, alors qu'ils avaient, quelques jours auparavant, menacé de tuer les députés qui manqueraient à leur devoir, c'est-à-dire ceux qui ne résisteraient pas au souverain.

Malgré cette accalmie, les arrestations continuèrent pendant quelque temps ; mais un assez grand nombre de notables réformistes parvinrent à se réfugier dans les légations, notamment dans celles d'Angleterre et de Russie. Le Chah, mécontent de voir les chefs de l'opposition lui échapper, se plaignit télégraphiquement au roi Edouard au sujet de l'asile accordé par la légation anglaise aux agitateurs. Le roi d'Angleterre approuva l'attitude de son ministre à Téhéran et envoya à son tour une protestation contre la façon d'agir du Chah, qui avait fait entourer la légation britannique par un poste de Cosaques, avec mission de surveiller la sortie éventuelle des réfugiés et de les arrêter. L'incident provoqua des débats à la Chambre des Communes, et de nombreuses questions furent posées à sir Edward Grey, qui fit les déclarations suivantes : « Téhéran ayant été placé sous la loi martiale, quelques personnes se sont réfugiées à la légation britannique, suivant l'usage du pays, ce qui, joint au fait que le Chah avait posté des troupes dans le voisinage de la légation (procédé inconvenant contre lequel l'Angleterre avait protesté), donne lieu à une correspondance avec la Perse, parce qu'on ne peut pas laisser partir les réfugiés sans avoir obtenu des garanties définies et sûres pour qu'ils soient bien traités. D'autre part, comme les étrangers ne courent pas de péril, il n'est pas nécessaire que la garde de la légation soit renforcée. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention d'intervenir dans les affaires de Perse, il se bornera à demander que la vie des réfugiés soit respectée, ainsi que

leurs propriétés, par un engagement écrit du gouvernement persan. » Le Chah céda immédiatement sur un point et retira le poste de Cosaques. Le ministre des Affaires étrangères alla même officiellement exprimer au ministre d'Angleterre les regrets du Chah de ce que la légation eût été placée sous la surveillance de ses troupes. Sur la deuxième question, le souverain hésita longtemps et finit par donner complète satisfaction aux protestations britanniques. Les réfugiés auront donc la vie sauve : ils seront pour la plupart exilés ; et on peut voir notamment, sur une liste de bannis, le nom de Djélal ed Daoulèh, fils de Zill es Souldan, oncle du Chah, que les réformistes auraient voulu mettre à leur tête, qui sera conduit à Mechhed.

Maître de sa capitale, Mohammed Ali n'a pas une grande autorité en province, et on signale des troubles dans beaucoup de villes. Pour les réprimer, le Chah nomma des gouverneurs réactionnaires, principalement à Chiraz, Ispahan, Mechhed et Tebriz. Dans cette dernière ville, le parti conservateur, outré des violences des révolutionnaires, s'est armé pour se défendre. Les andjoumen avaient distribué des armes au peuple, qui pilla pendant deux jours les boutiques des commerçants. Les conservateurs pénétrèrent dans le quartier d'Hiaban, séjour des révolutionnaires, et la fusillade éclata très vive entre les deux partis. Les conservateurs victorieux se proposaient de venger leurs morts, quand le consul général de Russie, sollicité par les présidents des clubs et par les commerçants, s'entremet pour le rétablissement de la paix. Il agit dans la circonstance avec beaucoup de modération et de bon sens. Mais, comme les révolutionnaires ne voulaient pas se soumettre, il invita le gouverneur à demander des troupes pour réprimer l'insurrection de la populace qui avait arboré le drapeau rouge et pillait les bazars. Les troupes arrivèrent, commandées par Rahim Khan, et aussitôt s'engagea une lutte d'où les insurgés sortirent entièrement défaits. Tatar Khan, leur chef, se mit lui-même à la disposition des pacificateurs : une conférence eut lieu au consulat général de Russie. Mais, contrairement aux prévisions générales, elle ne produisit pas d'accalmie. Le lendemain, les révolutionnaires rédigèrent une protestation violente contre l'attitude du consul de Russie et la firent afficher sur les murs mêmes du consulat. Puis la lutte reprit, et, au reçu des ordres du Chah de n'épargner aucune mesure en vue de rétablir le calme, Rahim Khan bombarda les quartiers où se tenaient les révoltés. La canonnade dura trois jours, mais les résultats n'en semblent pas encore bien décisifs, car Tatar Khan s'est maintenu avec ses partisans sur ses positions. La seule conséquence de ces événements, c'est que le commerce a subi des pertes immenses, par suite de la fermeture des bazars et de la rupture des communications avec la Djoufa, tête de ligne du réseau russe.

D'ailleurs, il en est ainsi dans toute la Perse : depuis le commencement de la guerre civile, le commerce est suspendu. Les paysans ne peuvent

pas travailler, et, n'ayant plus de pain, ils vont souvent se mêler soit à la révolution, soit à la réaction. Toutes les classes ont souffert de la situation, mais principalement la classe pauvre. Le Chah semble avoir momentanément le dessus : on peut néanmoins se demander où il trouvera de l'argent pour vivre et pour payer ses troupes.

Au point de vue purement politique, les nationalistes ont peu de chances de triompher ; il est possible toutefois qu'ils profitent des dissensions qui règnent à la Cour. En effet, on ne compte pas moins de trois groupes dans le parti du Chah : l'un recommande l'intervention russe pour sauvegarder les intérêts du souverain, c'est lui qu'on regarde comme responsable de la destruction du palais du Parlement ; un autre garde une attitude presque indifférente, bien qu'il regrette les derniers événements ; le troisième, dirigé par le trop fameux émir Bahadour, est le clan anticonstitutionnel, qui demande aux mollahs de dénoncer la Constitution comme contraire à l'islamisme et à sa nouvelle forme, le Babisme.

Sans souhaiter à la Perse le retour du pouvoir absolu, la presse anglaise adresse des critiques justifiées aux andjoumen, qui ont fait beaucoup de mal à la liberté en détruisant la discipline. Comme un temps très long sera nécessaire pour la formation d'un parti progressiste vraiment régénérateur, elle ne compte pas sur un Parlement futur réellement conscient de ses droits et surtout de ses devoirs.

Le différend turco-persan. — Le gouvernement ottoman avait promis, dans les derniers jours du mois dernier, de donner complète satisfaction à la Perse en ordonnant aux troupes turques de se retirer des points contestés. Les protestations anglaise et russe ont donc fait impression, car la Turquie a reconnu ses torts. On peut cependant se demander ce que valent les promesses de la Turquie : il est en effet possible qu'elle ait voulu gagner du temps en rejetant toutes les fautes sur son gouverneur militaire en Arménie, Takhir Pacha. Toutes les fois que la Porte s'est attiré des réclamations au sujet de la violation du territoire persan, elle a rendu responsable le général qui commandait les troupes. Il semble que les officiers nommés à ces fonctions finiraient par se méfier s'ils n'étaient jamais couverts par l'autorité supérieure : il y a d'ailleurs un fait bien évident, c'est que ces fonctionnaires ne sont jamais révoqués. Takhir-Pacha reçut donc l'ordre de faire évacuer les villes dont la liste avait été fournie au Sultan par l'ambassadeur de Perse à Constantinople. Elles sont situées dans les districts de Bradost, Mergaver et Soldouz, c'est-à-dire dans les territoires compris entre la région au Nord d'Ourmiah et Soudj-Boulaq au Sud du lac. Cependant les Kurdes sont encore maîtres de plusieurs localités, et les Turcs occupent des points stratégiques importants, notamment la forteresse de Tchiarik, au Nord d'Ourmiah. Aussi, le gouverneur de cette ville, sur les conseils des

consuls d'Angleterre et de Russie, a envoyé en avant un petit corps de troupes pour protéger son canton. Enfin, tout dernièrement, le jour même où le gouvernement turc remettait aux ambassades russe et britannique un mémorandum démentant que les Turcs se soient avancés en territoire persan, un général turc venait s'installer à Ourmiah avec une assez forte escorte. Il fallut que le gouverneur persan lui fit des démonstrations très énergiques, pour que ce fonctionnaire de la Porte congédiât enfin les troupes qui l'accompagnaient.

La situation devient malgré tout plus paisible, et il est à prévoir que la commission turco-persane pourra enfin discuter librement. Mais, pour qu'une solution satisfaisante se produise, il est nécessaire que la Perse n'écoute pas les conseils de la presse musulmane, qui dénature les faits. Voici ce que dit à ce sujet un article du *Lioua*, organe égyptien panislamique systématiquement favorable à l'Allemagne, c'est-à-dire à la Turquie contre la Perse : « Le différend de la Perse et de la Turquie n'est pas irréductible ; bien mieux, il pourrait être aisément résolu à la commune satisfaction des co-litigeants. La région revendiquée de part et d'autre ne vaut certainement pas la moindre goutte de sang musulman. Nous ne doutons pas que les Anglais et les Russes n'aient mis en œuvre tous les moyens propres à élargir le fossé entre les Turcs et les Persans, afin de se préparer des prétextes éventuels d'intervention. » Le *Lioua* conclut par un appel à la clairvoyance des deux peuples musulmans et souhaite que, « devenus conscients des menées de leurs ennemis, ils se tendent la main, à la confusion de ceux-ci. » Or, l'Angleterre et la Russie ne sont intervenues que dans les conditions permises par le traité de 1863, réglant la question de la frontière turco-persane, et il n'a d'ailleurs échappé à personne que plus d'une fois dans l'histoire le sang musulman aurait coulé sans leur intervention.

ASIE ANGLAISE

L'Inde et la Chambre des Lords. — Un long débat sur la situation actuelle de l'Inde, provoqué par une intervention de lord Curzon, a eu lieu à la Chambre des Lords, le 30 juin dernier. On attendait avec quelque curiosité le discours de l'ancien vice-roi qui, depuis deux ans et demi bientôt qu'il a quitté Calcutta, s'était toujours abstenu soigneusement de faire connaître, en public tout au moins, son sentiment sur les troubles qui agitent l'Inde. D'autre part, au point de vue plus strictement parlementaire, la discussion offrait un autre intérêt : elle devait fournir au ministre de l'Inde, devenu depuis peu lord Morley, l'occasion de faire ses débuts à la Chambre haute en exposant la politique que le cabinet libéral entend adopter en présence des difficultés de toute espèce auxquelles il a à faire face dans la grande

dépendance. C'était donc à la fois une rentrée et un début.

A en juger par le compte rendu sténographié de la séance, on peut croire que ceux qui s'attendaient à des révélations sensationnelles ou à des déclarations solennelles de principes auront été quelque peu déçus. Disons tout de suite que le discours de lord Curzon n'a pas été à la hauteur de la réputation d'orateur habile, de fin *debater*, que l'ancien collaborateur de lord Salisbury au Foreign Office s'était acquise autrefois à Westminster. Dès ses premières paroles, il avait déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de mêler la politique de parti au débat et que son seul but était d'offrir à lord Morley une occasion de s'expliquer. Mais il a vite oublié ces belles résolutions et son speech a fini par prendre l'allure d'une apologie de la politique *curzonienne*, en même temps qu'il déviait vers une critique parfois assez vive des *Acts* sur les explosifs et la presse que le gouvernement de l'Inde vient d'adopter et qu'il trouve trop timides. En réalité, les passages du discours de l'ancien vice-roi qui lui ont valu le plus gros succès et même l'approbation de lord Morley lui-même sont ceux dans lesquels il a essayé de déterminer les causes de l'agitation actuelle. Pour lord Curzon, la principale réside dans le système d'enseignement public que l'on doit à lord Macaulay :

Je n'ai guère le temps et je ne suis pas certain que l'occasion soit favorable d'analyser en détail les causes de ce mouvement. Mais parmi celles-ci, il en est qui frappent tout le monde. Nul, en effet, ne refuse d'admettre que la première, la toute première, est l'éducation que nous avons donnée au peuple de ce pays. Depuis des années — en réalité depuis l'époque de Macaulay, — nous lui avons donné un enseignement qui convient admirablement à un pays qui a derrière lui un long passé constitutionnel, mais qui est on ne peut plus mal adapté à un pays dont les traditions, les coutumes et l'état de l'évolution intellectuelle sont tels que nous les voyons dans l'Inde. On a appris au peuple de l'Inde les mots réclame (*catchwords*) de la civilisation occidentale, sans lui inculquer les idées, ni l'esprit, ni la modération même de cette civilisation. On a aiguisé son intelligence sans former son caractère. (*Applaudissements.*) Il y a quelques jours, en arrêtant un de ces misérables lanceurs de bombes, on trouvait chez lui le livre de Stuart Mill sur la liberté et celui de Burke sur la Révolution française : on découvrait ainsi l'étincelle éloignée qui produit l'incendie d'aujourd'hui. La seconde et puissante cause d'agitation réside, à mon avis, dans le ferment qui se développe en ce moment dans l'Asie tout entière et qui a été presque incommensurablement soulevé par les succès du Japon sur la Russie dans la dernière guerre. Pour la première fois depuis des siècles, dans un conflit ouvert entre l'Occident et l'Orient, soit en Asie, soit en Europe, l'Asie a triomphé. Les répercussions de cette victoire ont retenti comme des éclats de tonnerre dans l'atmosphère sonore de l'Asie. Elles ont produit en Chine le mouvement progressiste; en Perse, le mouvement constitutionnel; en Russie, le mouvement révolutionnaire et la presque totalité de l'agitation qui se manifeste dans diverses parties de l'Asie centrale. Dans l'Inde, elles ont donné une impulsion immense à l'antagonisme des races. Elles ont donné consistance et confiance à des aspirations depuis longtemps formées dans l'Inde indigène et ont amené les agitateurs à penser que le moment était venu où il était possible de

substituer à la politique de mots une politique de faits. (*Applaudissements.*)

Quant à la réponse de lord Morley, elle a été ce qu'on pouvait l'attendre d'un homme aussi ferme dans ses résolutions, aussi attaché aux principes qui ont fait l'honneur et l'unité de son existence. Le Secrétaire d'Etat a très nettement indiqué la politique qu'entend suivre le Cabinet dont il fait partie, en reprenant à son compte la déclaration faite tout dernièrement au Conseil législatif de l'Inde par le vice-roi. En présentant deux *acts*, l'un sur les explosifs, l'autre sur le régime de la presse, lord Minto disait : « Aucun crime anarchiste ne m'arrêtera dans les efforts que je suis décidé à faire pour donner satisfaction, du mieux que je le pourrai, aux aspirations politiques des réformateurs honnêtes. » Si l'on veut bien se reporter à l'analyse que nous avons donnée ici même, l'année dernière, du discours prononcé sur le même sujet à la Chambre des Communes par lord Morley, qui n'était alors que M. John Morley (1), on pourra constater que la politique du Secrétaire d'Etat pour l'Inde n'a pas varié d'une ligne. Sans attendre trop longtemps, car ce serait vouloir alarmer l'opinion dans l'Inde, mais sans trop se hâter non plus, comme il convient quand on accomplit une œuvre raisonnée, dans la pleine maîtrise de soi et non sous le coup de l'affolement, sans se laisser impressionner par les excès de ces derniers temps, auxquels il est à supposer que la législation récente sur les explosifs et la presse permettra de parer, le gouvernement cherchera à réaliser toutes les réformes compatibles avec le maintien de la suprématie anglaise. Que seront exactement ces réformes? il est impossible de le dire tant que la Commission Hobhouse n'a pas terminé ses travaux :

Celle-ci, a ajouté lord Morley, est une Commission royale que nous avons nommée il y a quelques mois, avec mandat d'examiner quelles améliorations il était possible d'apporter à l'organisation administrative de l'Inde; je suis convaincu que, lorsqu'elle aura, d'ici deux à trois mois, déposé son rapport, nous disposerons d'une grande masse de précieux renseignements sur les défauts du gouvernement de l'Inde, ainsi que d'avis judicieux sur les moyens d'y remédier. On s'est plaint parfois que la Commission se soit laissée aller à des excès de zèle. Cela était inévitable, mais je suis convaincu que lorsque nous aurons en mains son rapport, lorsque nous aurons reçu, d'autre part, les observations des administrations provinciales aux réformes proposées par le gouvernement de l'Inde lui-même (2), nous aurons devant nous de nombreux matériaux, non pour reconstruire complètement le gouvernement de l'Inde — je n'ai jamais eu, pour moi, une telle ambition — mais pour accomplir deux ou trois besognes vraiment importantes et utiles. L'une d'elles consistera dans des améliorations d'ordre administratif, dans la simplification de la correspondance, de façon à diminuer la masse de paperasses qui est, comme l'on sait, l'une des plaies de l'Inde. En second lieu, nous essayerons, et je suis convaincu que nous y réussirons, de donner à la population de l'Inde quelques occasions de traiter elle-même

(1) Voir le Bulletin, 1907, p. 413.

(2) Il s'agit du projet d'institution des conseils consultatifs que nous avons analysé dans le numéro du Bulletin de novembre 1907, p. 418 et suiv.

quelques-unes de ses propres affaires. En l'état actuel de la question, et sous réserve d'examen plus approfondi, j'espère qu'il ne s'agira pas seulement de pouvoirs consultatifs, mais, quoique dans une mesure peut-être modeste, de pouvoirs exécutifs... Nous ferons quelque chose, j'en ai l'espoir, pour limiter les excès de l'intervention administrative; quelque chose aussi pour favoriser la formation d'opinions indépendantes dans les gouvernements provinciaux et même dans les districts...

La situation sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde. — La campagne contre les Mohmands est terminée; dans les premiers jours de juin, les troupes du général Willcocks sont rentrées sur le territoire britannique après avoir parcouru la presque totalité du pays mohmand. Ces résultats heureux que les plus optimistes n'auraient osé prévoir il y a quelques semaines à peine font grand honneur au corps expéditionnaire qui s'est trouvé, ainsi que nous l'expliquions le mois dernier, aux prises avec des difficultés exceptionnelles du fait du climat et des chaleurs excessives. Peut-être n'est-il pas sans intérêt, maintenant que les opérations sont terminées, de faire le compte des frais qu'elles ont entraînés et des pertes en hommes dont elles ont été la cause. Des renseignements communiqués sur ce sujet à la Chambre des Communes par le sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde (séance du 17 juin), il résulte que le coût des expéditions contre les Zakka-Khel et les Mohmands s'est élevé respectivement à 57.000 et à 150.000 livres sterling; la première a entraîné du côté anglais la mort de 8 hommes dont 2 morts de maladie; 34 hommes ont en outre été blessés. La seconde a été plus meurtrière: 87 hommes y ont trouvé la mort, sur ce nombre 36 ont succombé sous le feu de l'ennemi et 51 sont morts de maladies; 175 hommes ont été blessés. Quant aux pertes des montagnards, il est presque impossible de les connaître exactement; l'India Office estime cependant que, durant les hostilités, les Zakka-Khel ont eu 70 tués et 130 blessés, et les Mohmands, 3 ou 400 tués et un grand nombre de blessés.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Beau, ministre ppre de 1^{re} cl., est nommé ministre ppre de France près S. M. le roi des Belges;

M. Geoffroy, ministre ppre de 1^{re} cl., est chargé de l'agence et consulat général de France au Caire;

M. Daeschner, secrét. d'ambass. de 1^{re} cl., est placé à l'ambassade de Londres;

M. Martin (William), secrét. d'ambass. de 1^{re} cl., est placé à l'ambassade de Madrid.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin : MM. le chef de bataill. Giorgio; les capit. Tiersonnier, Spiess, Gibault, Angeli, Ville et Courier; les lieut. Guillot, Devaux, Pascaud, Greigert, Bars, Garnery et Muller;

M. le capit. Dez est affecté au 9^e rég.;

M. le capit. Gil est désig. pour le 2^e tonkinois.

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. les capit. Gramont, Gury et Crébessac; les lieut. Haran et Larmina; le sous-lieut. Le Gros.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le méd. aide-maj. de 1^{re} cl. Magunna est désig. pour Yunnan-fou.

Indo-Chine. — MM. les méd. aides-maj. de 1^{re} cl. Le Royer et Foll sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — M. le méd.-maj. de 2^e cl. Audiau est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le méd.-maj. de 2^e cl. Grosfillez; le méd. aide-maj. de 2^e cl. Rebufat et le pharm. aide-maj. de 1^{re} cl. Jard sont désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le capit. de fréq. Mercier de Los-tende est nommé attaché naval à l'ambassade de Londres.

Extrême-Orient. — M. le capit. de fréqate Delzons est nommé au command. de l'Alger;

M. l'enseig. de vaiss. Michelin est désig. pour la Manche.

M. le lieut. de vaiss. Roque est désig. pour la 1^{re} flottille de torpilleurs des mers de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le méd. de 1^{re} cl. Glérant est désig. pour le Pistolet.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Klobukowski, ministre ppre de 1^{re} cl., est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine;

M. Aubéry du Boullay (C. G.) est nommé administ. de 2^e cl. des colonies.

M. Collet est nommé juge suppléant au tribunal de 1^{re} instance de Bentré (Indo-Chine).

Classement par ordre de mérite des élèves sortant brevetés de l'école coloniale en 1908.

SECTION INDO-CHINOISE

MM. Fillion, Cailar, Simon, Auger, Bussière, Nicolas, Fénohac, Bourgeois, Delacroix, Dolet.

Bibliographie

Essais de psychologie japonaise. — La Race des Dieux. par LA VIEUVILLE. — Paris, Aug. Challamel, éditeur.

Ce petit volume d'un peu moins de 200 pages est singulièrement précieux à une époque où tout le monde désire avoir une opinion sur le Japon sans se sentir en même temps le courage d'aborder les ouvrages beaucoup plus longs et touffus qui permettent de se documenter sur le pays nippon. Le titre: *La Race des Dieux*, vient de ce que les Japonais par leur religion nationale et leurs traditions s'imaginent descendre des divinités qui créèrent tout spécialement leur pays, mais le volume de M. La Vieuville ne se borne pas à l'examen de ces légendes. Il nous parle de la philosophie, de la morale et des coutumes, de l'histoire, de la langue, de l'art, du climat et des productions du sol. Aucun de ces chapitres n'est dogmatique. La documentation s'y fonde dans les évocations de l'expérience personnelle. On ne trouve dans cet ouvrage ni le parti pris désormais démodé de considérer le Japon comme une mièvrerie, ni l'animosité contre ce pays nouvellement promu au rang de grande puissance, ni, ce qui tend à devenir plus rare, une admiration superstitieuse pour la nation qui a fourni les vainqueurs de Moukden et de Tsou-shima. La Vieuville essaie toujours de ramener les choses japonaises, effort parfois malaisé, à des mesures d'appréciations européennes et françaises en particulier. La facilité du récit, les divisions bien comprises et une foule de jolis tableaux recommandent la lecture de ce volume à un public plus étendu que celui des hommes qui portent une curiosité particulière aux choses d'Asie.

Le Gérant : A. MARTIAL.